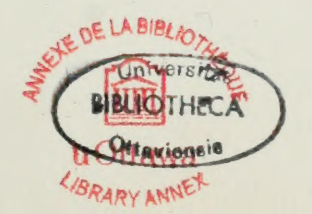

U d'/ of Ottawa
39003002825726


ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis
LIBRARY ANNEX

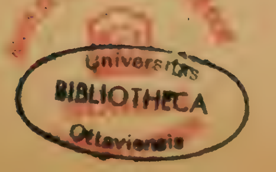
*Famille Rogeron*

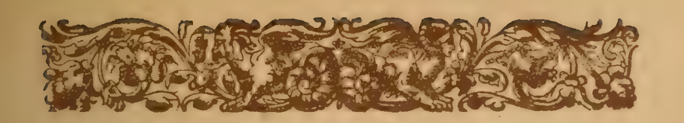
Gabriel ROGERON



# Famille Rogeron

J. SIRAUDEAU, ÉDITEUR
ANGERS
—
1908





# FAMILLE ROGERON

La présence des Rogeron en Anjou doit remonter à une époque bien ancienne, puisque, en 1416, on les trouve déjà établis dans la situation la plus honorable, possédant des fiefs et seigneuries, ayant droit de justice, rendant des aveux à des seigneurs plus puissants, aveux qui avaient dû être maintes fois renouvelés dans la suite des temps et dont on possède seulement les moins anciens, ceux échappés à la destruction des siècles.

Ces aveux se composaient de longues et larges bandes de parchemin, écrites, à cause de la chèreté de cette matière alors, d'une écriture serrée, compacte, sans le moindre blanc et cons-

tatant des redevances, des contributions dues par le seigneur du fief, obligations de foi et hommage simple, par opposition à l'hommage plein ou lige consistant à défendre son seigneur envers et contre tous.

Précisément vers la même époque où on constate la présence des Rogeron en Anjou, dans une contrée joignant presque la nôtre, le sud-ouest de la Normandie, remontant aux mêmes époques éloignées, existait une autre famille portant le même nom, nom rare d'ailleurs, ayant une situation seigneuriale identique (1).

(1) Bibliothèque nationale, volume 2.527, dossier 26.571. Le sceau de Guillaume le Rogeron, le premier Rogeron dont l'existence soit signalée, consistait en un chevron accompagné de deux têtes humaines, une au canton senestre et en pointe et une au franc canton frété, casque sur l'écu, soutenu de deux lions avec la légende S..... Rogeron. Cette famille paraît s'être divisée en deux branches; les seigneurs de Mezerais, élection d'Avranches, et les seigneurs de la Malessière, paroisse de Caux; elle portait alors : de gueules au chevron d'argent au chef de gueules, frété de même.

Existait-il donc un lien de parenté entre les deux familles, celle de Normandie venait-elle d'un rameau parti jadis d'Anjou ? Bien que possible, la chose est difficile à éclaircir ; toujours est-il que le premier Rogeron dont il est fait mention en Normandie, Guillaume Rogeron, ou le Rogeron, était qualifié de sénéchal de franc fief de Tonie près Pontorson et faisait partie de la suite de Bertrand du Guesclin, connétable de France, mort en 1380 (1). Par conséquent, il guerroyait avec son maître, du Guesclin, et avait dû se rencontrer plus d'une fois avec ses homonymes tout au moins, habitant Coutures et Saint-Saturnin ; car de Coutures relevaient les Mollons et la Vallinière, et c'est à quelques kilomètres de ces deux fiefs appartenant aux Rogeron d'Anjou, que se trouvait, paroisse de

(1) Guillaume Rogeron ou Le Rogeron, donne une quittance de ses gages en 1380 : « Venu en la main du roy par la mort de Bertrand du Guesclin, naguère connétable de France, donné le 4 octobre 1380..... » Dossier 26.571.

Coutures, le château de Montsabert (1), possession de Jeanne de Laval, seconde femme de du Guesclin, lequel l'érigea en forteresse. Un acte, en effet, de 1440, faisant partie jadis des archives de Montsabert, actuellement de celles de Maine-et-Loire, rappelle que son érection en forteresse eut lieu d'après les ordres et la direction du connétable Bertrand du Guesclin, « la quelle chose pour l'honneur de lui fut tollérée et soufferte » (2) par le roi Charles V.

Raoullet Rogeron, époux de Jacq. (3) Choton, 1416-1452. — Raoullet Rogeron possédait le fief et la seigneurie des Granges de Mion à Saint-Clément-des-Levées, avec hôtel noble, terres, prés et vignes, lesquels relevaient des très hauts et très puissants seigneurs de Trèves, auxquels il devait foi et hommage simple. Ce

(1) Château de Montsabert érigé en forteresse par le connétable Bertrand du Guesclin.

(2) E. 1327. *Archives de Maine-et-Loire.*

(3) Jacquine ou Jacqueline.



Saint-Clément-des-Levées. — Les Granges de Mion, hôtel noble de Raoulet Rogeron, 1416. — Jehan Rogeron, écuyer, 1521. — Jeanne de Rogeron épouse en 1560 Louis de l'Etang, gentilhomme ordinaire du roy. — Louis de l'Etang, gentilhomme servant de la Reine Marguerite.

fief était borné par le chemin Romain appelé le chemin des Granges de Mion, par le fief de Beaufort, etc... Le contrôle de cette seigneurie était à Blaison (1).

L'habitation date du XVIe siècle. Elle consistait en un bâtiment, et au centre de sa façade en une tour octogone servant d'escalier. Cette dernière s'étant écroulée, le propriétaire actuel, le comte d'Aubigny, ne voulant pas faire la dépense d'une reconstruction, a remplacé cette tour par un escalier en bois revêtu d'ardoises, du plus déplorable effet et enlevant tout cachet à ce vieux domaine. A l'est de l'habitation, se trouve une immense grange également d'époque très ancienne, qui devait servir pour emmagasiner les redevances dûes aux seigneurs de Trèves ; d'où évidemment son nom de Granges de Mion. Les barons de Trèves semblaient tirer une partie de leurs revenus des fiefs de la rive droite de la Loire, comme le démontrent les nombreux entrepôts et granges qui s'y trouvent,

(1) E. 1339. *Archives de Maine-et-Loire.*

Granges de Mion, Granges de Trèves, Granges de Cunault.

Tout près des Granges de Mion, au sud de celles-ci, se trouve une petite gentilhommière, portant également le nom de Grange de Mion, servant de ferme actuellement, qui devait jadis appartenir à quelques membres de la famille.

Jacques Rogeron, fils de Raoullet Rogeron et de Jacq. Choton, succède à son père de 1467 à 1477, dans son fief des Granges de Mion, et continue à rendre foi et hommage simple au puissant seigneur René....., baron de la baronnie de Trèves, pour son hôtel noble, ses terres, ses prés, ses vignes, etc...

En 1521, aveux de foi et hommage simple, également rendus pour son fief et sa seigneurie des Granges de Mion, son hôtel noble et appartenances du dit lieu, par Jehan Rogeron, écuyer, à noble et puissant seigneur François de Villeprouvée, baron de Trèves...

Le 28 mai 1560, aveu de foi et hommage



Saint-Clément-des-Levées. — Ancien logis joignant les Granges de Mion et portant également le nom de GRANGES DE MION.

simple rendu pour son fief des Granges de Mion, par Louis de l'Étang, à noble et puissante dame Yvonne de Villeprouvée, dame de la baronnie de Trèves, à cause de demoiselle Jeanne de Rogeron, son épouse.

Plusieurs aveux sont rendus ainsi par Louis de l'Étang à cause de sa femme Jeanne *de* Rogeron, dont il représente les droits comme possesseur du fief des Granges de Mion.

Les Rogeron des Granges de Mion venaient donc depuis peu de se faire appeler *de Rogeron* ; peut-être même à cause du mariage de Jeanne de Rogeron avec Louis de l'Étang, puisque Jehan Rogeron, écuyer, probablement le grand-père de Jeanne de Rogeron, se faisait encore appeler en 1521 simplement *Rogeron*, sans particule, tandis qu'en 1560, Jeanne prenait le nom de Jeanne *de* Rogeron. Sans doute le nom de Grange de Mion résonnait mal à l'oreille, était peu agréable à porter à la suite du nom de Rogeron ; car bien qu'on aimât d'ordinaire à se faire désigner sous le nom de son fief, jamais encore les Rogeron des Granges

de Mion n'avaient cherché, jusque-là, à l'appliquer à la suite de leur nom patronimique de Rogeron ; *de Rogeron* devait paraître beaucoup mieux.

Louis de l'Étang, mari de Jeanne de Rogeron, était en 1560 sommelier du roi (1).

Louis de l'Étang, leur fils, écuyer, fut gentilhomme ordinaire du roi de 1609 à 1617 ; gentilhomme servant de la reine Marguerite 1620, chevau léger de la Garde 1629. Mort dans cette même année. Sa veuve Anne Legou se remarie en 1630, et porte la terre à Jacques de Villiers, sieur du Teil (2).

Les Rogeron étaient très honorablement établis et féodés en Anjou sur les deux rives de la Loire depuis la Daguenière jusqu'à Saint-Clément, et en continuant sur la rive gauche, jusqu'à Brissac. Localisés dans cet étroit espace, on les eût vainement cherchés plus loin, si ce

(1) Charles IX.
(2) *Archives de Maine-et-Loire*, série E, 1.339.

n'est à Angers où plusieurs remplissaient des fonctions publiques. Mais c'est surtout Saint-Saturnin qui semble le berceau de la famille.

Jacques Rogeron, 1468, est qualifié seigneur des fiefs des Mollons et de la Vallinière, commune de Saint-Saturnin-sur-Loire, relevant de la seigneurie du Breil en Coutures.

Le fief des Mollons avait droit de justice et possédait un plaid ou tribunal, celui du Breil un sénéchalat. Les différents aveux de ce fief se trouvent aux archives d'Angers, dossier de la famille Rogeron (1) et dans différentes liasses.

Nous citons le premier :

18 *juillet* 1468 (2).

(1) Dossier de la famille Rogeron aux archives de Maine-et-Loire, E. 3.836. C'est dans ce dossier, première page, que se trouve l'aveu de 1468, et liasse E. 1.439 se trouvent deux longs aveux de 1472 pour les Mollons signés d'un cœur, et un aveu de la Vallinière et des Mollons également de 1472. Enfin série G. 1.318, le dossier de la Vallinière.

(2) Bien que cet aveu soit en tête du dossier de la famille Rogeron (E. 3.836 et qu'il soit très important

« C'est ce que Jehan Legier advoue à tenir « de Jacques Rogeron a cause de son fie des « Mollons : Cest assavoir demy quartier de « vigne ou environ sis au cloux desous la Valli- « nière joignant d'un costé la vigne de Perrin « Olivier, d'austre costé la vigne de mestre Guil- « laume Lenfant, prebstre, et d'un bout la vigne « de Jehan Lefouager, d'autre bout le fresche « de mon dit seigneur; par raison de quoy il « confesse devoir chacun an aux hoirs de feu « Jamet Martin troys sols six deniers tournois « de rente en la fraresche (*sic*) de Morice Du-

---

pour la famille Rogeron, puisqu'on y voit qu'elle possédait la seigneurerie des Mollons avec un droit de justice inhérent, M. Port ne l'avait pas lu, à cause de la difficulté, sans doute, que présente toujours l'écriture de cette époque aux personnes en ayant le plus l'habitude ; et à cette date de 1468 il substitue, dans son inventaire des Archives, une autre pièce de 1608, n'ayant aucun rapport avec celle-là : « Recettes par Charles Rogeron de rentes dues à la Cour du Bois, commune des Rosiers ». De l'aveu de Jacques Rogeron comme seigneur des Mollons, il n'est nullement question. C'est à l'obligeance de M. Saché, archiviste de Maine-et-Loire, qui a bien voulu me copier cette pièce, que j'en dois la lecture.

« four, lesquels héritiers du dit Martin doibvent « paier et acquicter les devoirs de mon dit « seigneur. Et autre chose ne advoue a tenir « presentée ceste déclaration au pleg (plaid) « des Mollons pour le fié du Breil tenus par « Jehan Le Roux sénéchal, le XVIII^e jour de juil-« let l'an mil quatre cents sexente et huit » (1).

A partir de la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, dans le même espace compris entre Saint-Clément, Saint-Saturnin-sur-Loire et Brissac, on retrouve les Rogeron divisés en plusieurs branches, toutes connexes,

---

(1) En 1416, 1463, 1468, 1472, on aperçoit les Rogeron avec leur hôtel noble, leurs doubles fiefs de la Vallinière et des Mollons, leur droit de justice, comme une vieille noblesse locale remontant à la nuit des temps. Puis tout à coup les pièces manquent ou à peu près, pendant plus d'un siècle; mais il serait bien à croire, quand même on ne posséderait pas les pièces le démontrant, que ces vieux Rogeron dont la noblesse est incontestable, ont laissé de la postérité et sont les ancêtres des Rogeron qu'on retrouve à la fin du XVI^e siècle dans le même pays.

et dont la parenté se trouve établie par de nombreux parrainages et mariages ou tous autres actes ; mariages, partages, etc...

Les Rogeron de la Marche (la propriété de la Marche était située commune de Blaison à un demi kilomètre de celle de Saint-Saturnin.)

En 1625 (1), noble homme Élie Rogeron, sieur de la Marche, sénéchal de Blaison, avocat au présidial, docteur et professeur de droit à la faculté d'Angers, auteur d'une épigramme latine en tête des *Coutumes* de Pocquet de Livonnière (2). Sa femme, Anne Gaillard de la Che-

(1) Diction. de C. Port au mot Rogeron; Audouys famille Rogeron, t. 9; Audouys, officiers civils, 919.

(2) L'épigramme d'Élie Rogeron sieur de la Marche, n'était point adressée, comme on pourrait croire, à Pocquet de Livonnière, mais à Gabriel du Pineau, célèbre avocat, auteur du *Commentaire sur la Coutume d'Anjou.* Le logis de du Pineau, rue Basse du Figuer, était devenu le foyer de la jurisprudence angevine. Marie de Médicis, durant son refuge à Angers, le créa maître des requêtes de son hôtel, et l'on attribue à l'intervention directe du magistrat le traité d'accord signé à Brissac entre la reine et le roi de France (Diction. de C. Port). D'après



Blaison près Saint-Saturnin. — Les Ruines de la MARCHE, domaine de noble homme Élie Rogeron, sieur de la Marche, sénéchal de Blaison en 1632.

nébaudière, marraine en 1634 de Charles Yver de la Vallinière, petit-fils de Jacques Rogeron de la Groye et qui assiste lui-même au mariage (1657) d'Anne Pauvert, nièce de Jacques

---

son épigramme, Élie Rogeron était le petit-fils de Gabriel du Pineau. Il y avait entre les Pineau, du Pineau et Dupineau, qu'on appelait indistinctement de ces différents noms, Audouys les appelle parfois Pineau, et la famille Rogeron, de nombreuses alliances. Élie Rogeron épouse Anne Gaillard de la Chenebaudière en 1629, fille de noble homme Jean Gaillard de la Chenebaudière. Charles Rogeron, frère de l'époux, fut présent (famille Gaillard t. 9, mss. Audouys, bibliothèque). Les Rogeron de la Marche étaient cousins germains ou au moins très-proches parents des Rogeron de la Groye, vu l'intimité qui existait entre les deux familles. Dans les archives de Blaison transportées à Angers, je trouve de nombreux jugements rendus par Élie Rogeron de la Marche. Dans l'un d'eux un Jacques Rogeron est l'avocat d'une des parties. Les jugements se terminaient d'ordinaire ainsi : « Donné à Blaison devant Helie Rogeron sieur de la Marche, licencié ès lois, sénéchal de la baronnie du dit lieu. »

Voici l'épigramme qui se trouve en tête des *Coutumes* de Pocquet de Livonnière :

In posthumum Pinei Authoris,

Nate, tuum coluere patrem, patriæque Catonem

Rogeron de la Groye (neveu du précédent).

Les Rogeron de la Pontonière, fief et seigneurie dépendant de l'hôpital de Saugé, à

---

Andini, faveat nunc tibi fama patris,
I, cocumque petis, nullum tibi tecta negabit;
Nam bene solventi, quis negat hospitum ?

Helias Rogeron Aud. patr. nepos Authoris.

Ce qui veut dire à peu près :

Après la mort de Dupineau auteur (du *Commentaire de la coutume d'Anjou*),

Fils, les Angevins ont honoré ton père (du Pineau), le Caton de la patrie. Que la renommée de ton père maintenant te favorise, va, où que tu ailles, personne ne te fermera sa maison; car à celui qui paye bien, qu'est-ce qui refuse l'hospitalité ?

(Hélie Rogeron, petit-fils de l'auteur).

L'épigramme d'Élie Rogeron « son petit-fils, *nepos* » est la troisième en tête des coutumes de Pocquet de Livonnière. La *première*, française, est de son fils, signée *Ch. Dupineau, son fils*; la *seconde*, latine, est signée, *Gaillard ut cognatus* (comme son fils), son gendre, sans doute; (il y a eu beaucoup d'alliances entre les Gaillard et les Dupineau, ainsi je trouve Claude Dupineau parrain, en 1589, d'un fils de noble homme François Gaillard; Audouys cite encore plusieurs autres preuves d'alliances et de parenté); la *troisième*, latine, est de son petit-fils, *Élie Rogeron*, (nepos); la *quatrième* est



Charcé, près Saint-Saturnin. — La Pontonnière. En était sieur noble homme Charles Rogeron 1616.
Il avait une habitation à Angers place Sainte-Croix.

Charcé (paroisse limitrophe de Saint-Saturnin), qui étaient encore représentés en 1616 par Charles Rogeron sieur de la Pontonière. Charles Rogeron de la Pontonière avait une habitation à Angers, place Sainte-Croix (1).

Les Rogeron de la Gaignardière (à Saint-Saturnin), propriété actuellement encore en possession de la famille, par suite de l'alliance des Rogeron de la Groye avec les Rogeron de la Gaignardière.

Les Rogeron de la Cour du Bois aux Rosiers-

---

signée : Syndy. Advocatorum, le syndic des avocats, équivalant sans doute à notre Bâtonnier; suivent huit autres épigrammes émanant d'avocats. Gabriel du Pineau était conseiller au Présidial d'Angers; il porte d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois pommes de pin pendantes d'or, deux en chef, une en pointe.

(1) Cette maison située *place Ste-Croix sur la rue tendant de la vieille Charte à la place Ste-Croix* pourrait bien être celle que l'on est en voie de faire disparaître sous un amas de nouvelles constructions. Déjà on a détruit de jolies arcades longeant la rue.

sur-Loire, à deux lieues de Saint-Saturnin, sur l'autre rive de la Loire. La Cour du Bois a tout l'air d'un fief par la nature de ses redevances :

« 1608. Papiers de receptes faits par moi « Charles Rogeron, des rentes qui me sont « dues à la Cour du Bois, paroisse des Rosiers- « sur-Loire. »

Suivent les recettes dues par différentes personnes, en blé, orge, etc..., pour tant de boisselées. Je trouve ainsi quatre pages de recettes (1).

Il y avait aussi sur la paroisse de Charcé (à une lieue et demie du bourg de Saint-Saturnin), les Rogeron de la Motte-Augirard. Je trouve leur trace par la sépulture de Mathurin Rogeron qui fut assassiné, le 3 janvier 1645, entre la Pochetière et la fontaine du Marin, dans le grand chemin de Brissac à la Motte-Augirard, sa demeure (2).

(1) Dossier de la famille Rogeron aux archives de Maine-et-Loire, E. 3.836.

(2) *Inventaire des Archives,* 2 vol., p. 377.



Les Rosiers. — La Cour du Bois, à Charles Rogeron 1008.



Charcé près Saint-Saturnin. — La Motte-Augirard. — Mathurin Rogeron, assassiné dans le grand chemin de Brissac à la Motte-Augirard, sa demeure (C. Port, *Archives*).

Le souvenir de ce crime est encore bien vivant dans le pays, car étant allé à Charcé dans le courant de juillet 1904, un homme de ce bourg à qui j'en parlais, en avait parfaitement connaissance et il m'indiqua le lieu où se trouve la Motte, car dans le pays cette vieille gentilhommière, isolée et déserte, est simplement désignée sous le nom de la Motte ; et tandis que je la dessinais, un paysan qui passait près de moi, m'indiqua l'endroit où l'assassinat avait été commis. Il n'avait pas eu lieu sur le chemin où je me trouvais, comme je le croyais, mais sur une autre route qu'il m'indiqua.

Les Rogeron de Failes, commune de Saint-Saturnin (1).

---

(1) Jacques Rogeron afferme le fief de Failes en 1602, Charles Rogeron, son fils, l'acquiert le 14 juin 1612 du maréchal de Brissac. Un Jacques Rogeron, probablement le fils de Charles Rogeron, vend ce fief le 25 septembre 1641 à Jean de Lombes, sieur de Lambroise. (C. Port, Diction.).

Cet ancien fief de Failes, avec ses annexes du Lys, à St-Saturnin, et de Godebert, relevait de St-Jean-des-

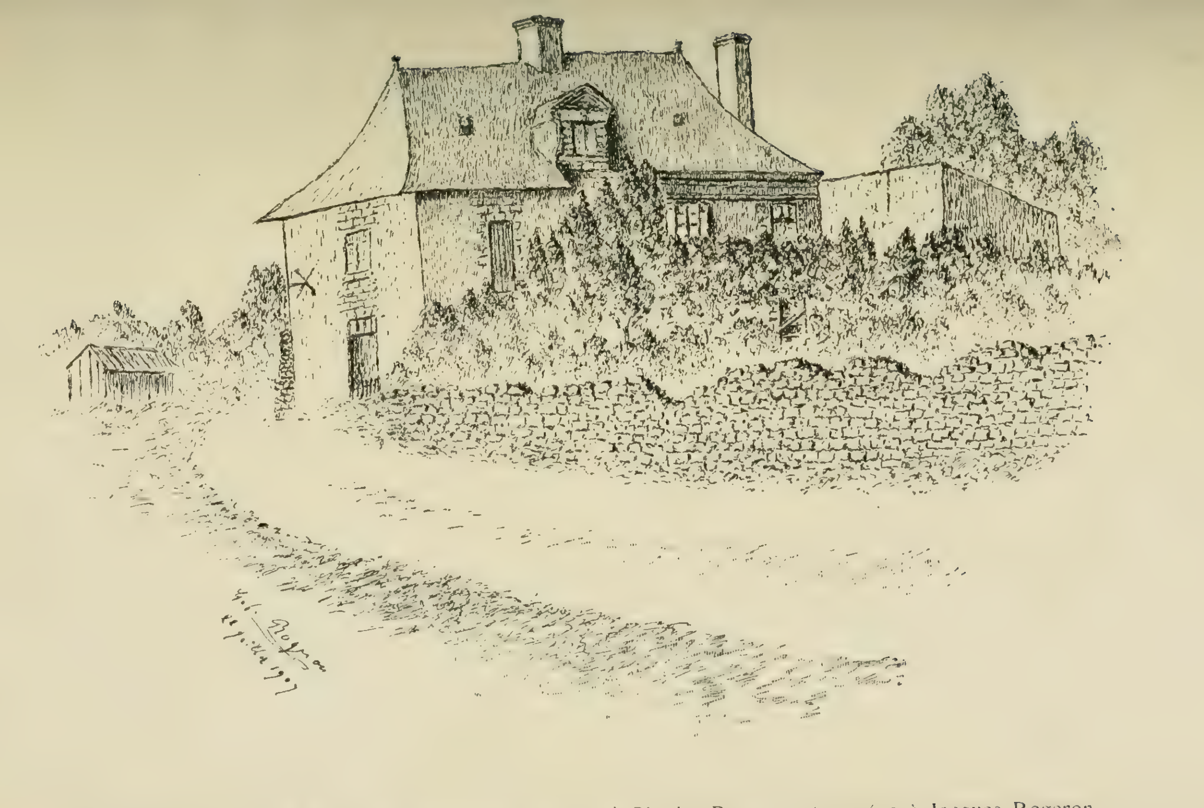
Enfin les Rogeron, seigneurs de la Groye, habitant à Saint-Saturnin le domaine de la Groye (1).

C'est dans Audouys (officiers civils qui ont

---

Mauvrets. Il y eut un Étienne Rogeron du Lys qui épousa en 1765 Marie Marguerite Courcoul. Failes possédait encore il y a peu d'années, du souvenir des propriétaires actuels, un très curieux escalier en bois sculpté représentant des personnages; il tombait de vétusté et fut brûlé comme bois de chauffage, de même existait à la partie sud une belle lucarne que des couvreurs démolirent sans en laisser trace. Dans le bois voisin existent les restes d'un vieux château de Failes, bien plus important que celui actuel. L'ancien domaine était entouré de murs, et garni de gros arbres, parmi lesquels des poiriers énormes abattus depuis peu. Le chemin qui longe l'habitation n'existait pas jadis

(1) On peut encore ajouter à ces Rogeron Louis Rogeron, sieur des Coudrais, 1714, à Charcé; Jean Rogeron sieur de la Pinotière à Saint-Sulpice, joignant Saint-Saturnin, 1620..... Voici d'ailleurs la liste complète des différents Rogeron que j'ai trouvés dans le cours de mes recherches — les Rogeron des Granges de Mion.



Saint-Saturnin. — Fief de Failes, appartenant en 1612 à Charles Rogeron et en 1641 à Jacques Rogeron.

rempli des fonctions à Angers, manuscrit 919, nº 1732, Bibliothèque de la ville), que je trouve

(C. Port, Diction.). — Jacques Rogeron seigneur des Mollons et de la Vallinière. (Port, Dic. : Archives de M.-et-L.). — Les Rogeron sieurs de la Groye (C. Port, Archives de M.-et-L., Arch. de Saint-Saturnin, Audouys, t. IX. Dossier Rogeron aux archives E. 3.836). — Charles Rogeron sieur de la Grange (contrat de mariage dans mes archives, Archives de Saint-Saturnin, Inventaire des archives de Port, Audouys, t. IX). — Charles Rogeron sieur de Chaveai, fils du précédent, mes archives. — Pierre Rogeron, sieur de la Gaignardière, E. 3.836, mes archives. C. Port au mot Gaignardière. Dic., Audouys, Archives de M.-et-L. — Étienne Rogeron sieur de la Boisse (E. 3.836 Dossier Rogeron, Audouys, Archives de M.-et-L., mes archives). — Élie Rogeron sieur de la Marche (C. Port, Dict. au mot Rogeron, Audouys, Archives de M.-et-L.). — Louis Rogeron sieur des Coudrais à Charcé (C. Port). — Jean Rogeron sieur de la Pinotière (C. Port). à St-Sulpice. — Ch. Rogeron sieur des Charnières (C. Port, inventaire des archives). — Étienne Rogeron sieur de la Chaudrais, licencié es lois. (C. Port, inventaire des archives). — Gabriel Rogeron sieur de l'Épinière, greffier en chef de l'érection d'Angers (Port, mes archives contrat de mariage). — Jean Rogeron de la Ripoterie, chanoine de Blaison, (G. 1279, Archives.) — Étienne Jean Rogeron du Lys à Saint-Saturnin (Archives,

mon aïeul paternel le plus reculé, à partir duquel je peux établir la généalogie de ma famille jusqu'à ce jour, et cela à propos d'un de mes grands oncles maternels et de son fils, conseillers à l'élection d'Angers, dont il donne la généalogie.

« Charles-Pierre Rogeron, fils de Charles « Rogeron, greffier à la juridiction de Brissac, « et de Susanne Tessier, lequel était fils de « Charles Rogeron de la Grange, fils de Mau-

---

E. 3.836), à propos d'une dispense de mariage par Notre St-Père le Pape avec Anne Marguerite Courcoul. — Anne Rogeron des Plantes, religieuse de chœur à Sainte-Catherine d'Angers (notes de M. l'abbé Uzureau). — Rogeron de la Vallée, historiographe de Cambronne. — Archives de Saint-Saturnin, 17 novembre 1610. Baptême de Charlotte fille de Jean l'Angevin ; elle a pour parrain, frère François Rogeron de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — Mes archives (inventaire de 1709, page 25), transaction entre Jeanne Rogeron veuve de Jean Boutton — 28 mai 1759, mariage de René Rogeron et Charlotte de Fontenay (Archives de Saint-Saturnin). — Rogeron curé de Saint-Saturnin, mort dans les prisons d'Angers en 1794, pour avoir refusé de prêter serment. (Notes de M. l'abbé Uzureau).

« rice Rogeron, au dit bourg de la Daguenière,
« et de Michelle Chevalier, lequel était fils de
« Charles Rogeron (sieur de la Groye), mar-
« chand et fermier du prieuré de Saint-Saturnin-
« sur-Loire et d'Anne Fardeau. »

Puis n° 1766 du même manuscrit : « Charles-
« Pierre Rogeron, aussi conseiller de ce siège,
« voyez ci-devant, n° 1732. »

Seulement ici Audouys se trompe. Charles-Pierre Rogeron conseiller à l'élection, ainsi que son fils également conseiller à l'élection, étaient bien fils et petit-fils de Charles Rogeron greffier à la juridiction de Brissac et de Susanne Tessier, mes grands oncle et tante maternels, mais Charles Rogeron greffier à la juridiction de Brissac, était fils de Pierre Rogeron de la Gaignardière, notaire au duché de Brissac et de Charlotte Georget mes aïeux maternels et non de Charles Rogeron de la Grange, mon aïeul paternel, qui était fils de Maurice Rogeron et de Michelle Chevalier, de la Daguenière, lequel Maurice était fils de Charles Rogeron sieur de la Groye et d'Anne Fardeau. Néan-

moins, j'y gagne de connaître le père et la mère de Maurice Rogeron, qui étaient Charles Rogeron de la Groye et Anne Fardeau.

Il y avait trois frères Rogeron de la Groye (famille Rogeron, (Mss. 9 d'Audouys, bibliothèque d'Angers).

L'aîné Jehan Rogeron, sergent royal, fermier du Prieuré de Saint-Ellier, marié à Vincente ou Vincende (1) Auffray, habitant Saint-Saturnin en 1577 (2).

En 1578 il eut un fils nommé Charles, — un autre en 1586, nommé François, son parrain était noble homme Nicolas Popin et sa marraine Barbe Richardeau, — un autre fils,

(1) Les deux noms s'écrivaient indifféremment.

(2) Audouys, famille Rogeron, d'après un acte de 1592 de Jean Baudry, notaire royal à Angers.

Lucas, en 1587, parrain h. h. Charles Rogeron. — En 1590, fut baptisé (le nom est en blanc sur le registre), fils de Jehan Rogeron et de Vincente Auffray (1).

Jehan Rogeron était mort en 1604, car je trouve Vincente Auffray habitant Saint-Saturnin, veuve de Jehan Rogeron, qui achète de Christophe Rondeau une pièce de terre le long du grand chemin de Coutures à Angers et deux quartiers de vigne (2).

Puis, Charles Rogeron sieur de la Groye, mon aïeul, marié à Anne Fardeau.

Il a pour fils aîné, Étienne, en 1585 (le futur chanoine de Blaison) — Jehan en 1588 qui a pour parrain Jehan Rogeron... — Marie en 1592 qui a pour parrain Jacques Rogeron et pour marraine Marie Fardeau, femme de Jehan...; — Renée en 1593, parrain Jehan...,

(1) Archives de Saint-Saturnin.
(2) Archives, G 1318.

marraine Renée Martin, femme de Jacques Rogeron ; — Jacques en 1596, parrain Ganault, curé de Saint-Saturnin et Jacques Rogeron (1); — Anne en 1600, parrain Charles, fils de Jehan Rogeron, marraine Renée Vallée, femme de Pierre Martin ; signé Renée et Rogeron ; — André 1607 (2); — Maurice.

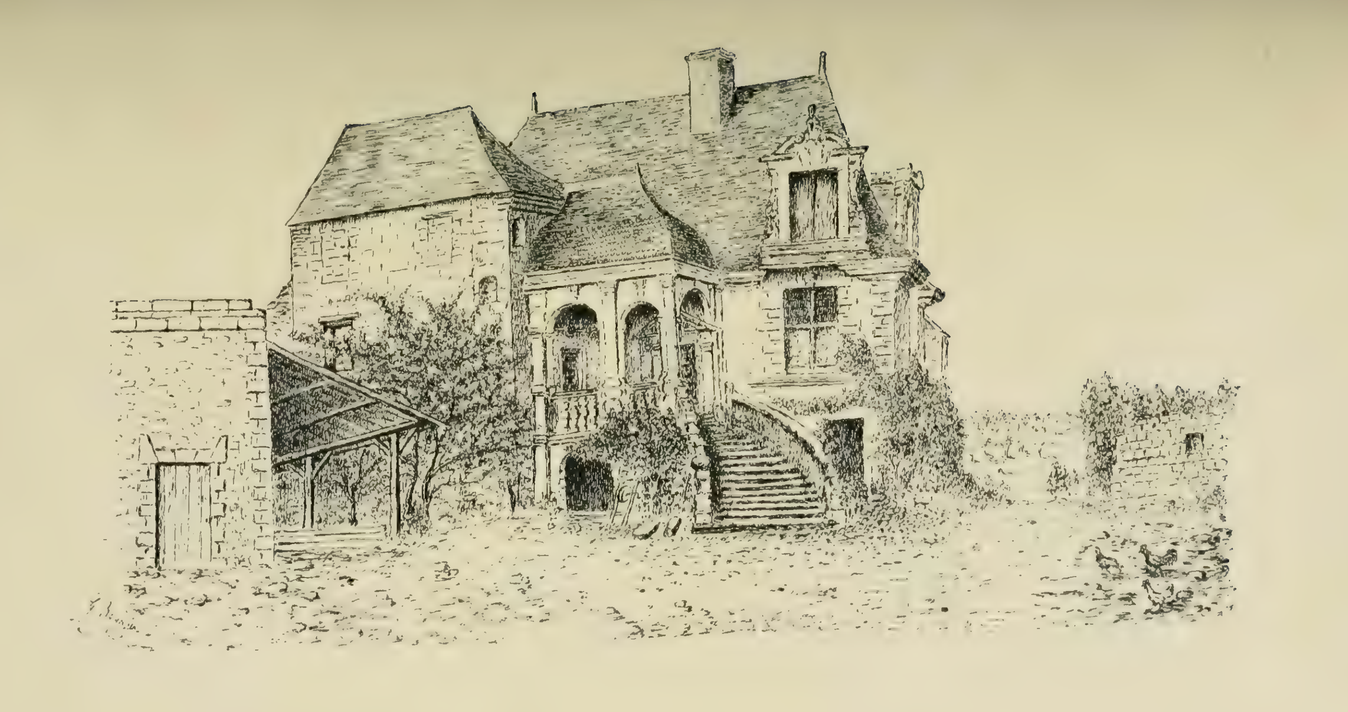
Enfin, Jacques Rogeron sieur de la Groye, époux de Renée Martin.

Il a pour enfants :

Pierre né en 1594 (futur prêtre), parrain Charles Rogeron, marraine Marie, fille de feu Pierre Martin. — Jeanne, née en 1595, parrain Jehan Rogeron, marraine Anne Fardeau, femme de Charles Rogeron. — Renée née en 1597, parrain Jehan Proust, marraine Renée

(1) On trouve parfois deux parrains ou deux marraines parce que le parrain ou la marraine empèchés s'étaient fait représenter.

(2) Archives de Saint-Saturnin.



Saint-Saturnin. — La Groye, en était sieur Charles Rogeron mon aïeul, inhumé dans l'église de Saint-Saturnin. Trois frères Rogeron de la Groye, dont Charles Rogeron de la Groye, habitaient Saint-Saturnin en 1577.

Vallée, femme de Pierre Martin, et Marguerite fille de Jehan Rogeron. — Étienne né en 1600, parrain Charles Rogeron, marraine Marie fille de... (l'acte est signé Rogeron, G. Rogeron). — Charles en 1603, fut parrain Charlot Rogeron et marraine Marie, fille de défunt... Martin. — Perrine (1), née en 1605, fut parrain Jehan... curé de Saint-Saturnin (2).

Charles Rogeron sieur de la Groye, mourut le 15 juin 1625.

Sa situation à Saint-Saturnin était importante, si on en juge par la pompe qui fut déployée à sa sépulture ainsi qu'aux messes de huitaine et de trentaine. Dix-huit prêtres assistaient à sa sépulture, y compris les parents, parmi lesquels se trouvaient son neveu, Jehan Rogeron curé de Charcé. Tous ces prêtres étaient rétribués, à l'exception, bien entendu,

(1) Qui épouse Jacques Yver de la Vallinière.
(2) Archives de Saint-Saturnin.

des parents qui étaient désignés sur le registre par la mention, *Gratis.* L'énumération des frais d'enterrement, de la messe de huitaine et de trentaine tient plusieurs colonnes sur le registre des frais, tandis que pour les obsèques ordinaires quelques lignes suffisent, il n'y eût que lui a être enterré avec une pareille pompe; payement des prêtres officiants, du sacristain, les cierges (huit douzaines de chandelles), la sonnerie, le creusement du caveau dans l'intérieur de l'église (1), etc ..

Ce fut son neveu Pierre, fils de Jacques Rogeron de la Groye, qui chanta la messe d'enterrement. Le 18 juin, eut lieu la messe de huitaine où 24 prêtres officiaient. Son fils Étienne, chanoine de Blaison, célébra la messe de trentaine, et aussi je crois la messe de hui–

(1) A la reconstruction de la nouvelle église ces tombeaux furent vendus et achetés par les habitants qui s'en servirent, comme d'auges pour les animaux (Note de M. Urseau).



Saint-Saturnin. — La Groye, façade Nord.

taine. A la messe de trentaine, huit prêtres officiaient seulement.

Dans les registres de Saint-Saturnin, contrairement à l'habitude constante dans les décès, on ne donne pas le nom du père de Charles Rogeron de la Groye ; on s'imaginait sans doute que sa personnalité était assez importante pour éviter cette formalité qui ne m'eût point cependant été indifférente pour mon travail actuel, on se contente simplement de dire : « Charles Rogeron, *de son vivant* sieur de la Groye » et il en est de même à propos des messes de huitaine et pour le service de trentaine, c'est toujours sur le registre « Charles Rogeron de *son vivant,* sieur de la Groye » (1).

Étienne Rogeron, chanoine de Blaison, fils aîné de Charles Rogeron de la Groye, habitait à Blaison une maison avec une cour et un jardin

(1) Archives de Saint-Saturnin à la mairie.

dans le bourg, près de l'église. Ces appartenances, d'une contenance d'environ cinq quarts de boisselée, joignaient d'un côté la chapelle ou église de Saint-Samson et de l'autre bout, le cimetière (1). Dès 1607, il était chanoine, c'est-à-dire à l'âge seulement de 22 ans, comme on peut voir par le baptême d'une cloche de 124 livres, qui eut lieu cette année-là à La Bohalle, dépendance de l'église de Blaison, et dont Maître Pierre Chartier, prêtre, natif de Blaison et Marie Pellé furent parrain et marraine. Parmi les prêtres qui assistaient à cette cérémonie se trouvaient Pierre d'Aubigné et Étienne Rogeron (2). On doit observer aussi qu'en 1644 et 1649, le nombre des chanoines de Blaison ne dépassait pas quatre ou cinq au plus, car dans les actes d'administration du chapitre, renouvellement de baux, achats, etc ., Étienne avec deux autres de ses

(1) Archives de Blaison transportées aux archives d'Angers, G. 1288.

(2) Inventaire des archives de Blaison par C. Port.

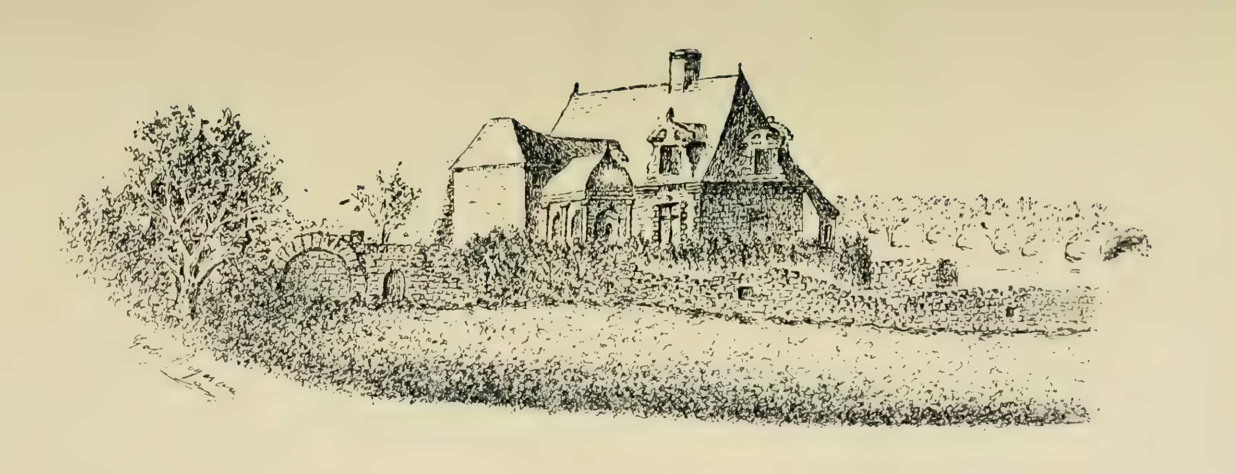
confrères, suffisaient pour former la majorité (1).

Dans l'inventaire de Michelle Chevalier, femme de mon aïeul Maurice Rogeron, qui eut lieu à sa mort en 1709, inventaire du 14 septembre, que je possède chez moi dans mes archives de famille, je trouve à la date de 1660 page 24 *verso* : « copie de l'inventaire des meubles de défunt vénérable et discret Me Étienne Rogeron, prêtre, vivant chanoine de l'église collégiale de Blaison, passé devant Bauvilain, vivant notaire de la Baronnie de Blaison, le dixième décembre mil six cent soixante ; la deuxième est la copie de la vente des divers meubles reçue devant le même notaire ; la troisième est la copie du testament du dit défunt sieur Rogeron, puis le mémoire des frais du dit Bauvilain acquitté et consenti à son profit des deniers de la dite vente ».

(1) Archives de Blaison aux archives d'Angers, G. 1286, G. 1297.

Évidemment il fallait qu'il y eût de grands rapports de parenté et de famille entre mon aïeul Maurice et Étienne Rogeron, fils de Charles Rogeron de la Groye, pour qu'il possédât ainsi chez lui son testament ainsi que la copie de son inventaire et de la vente de ses meubles et que le notaire du chapitre de Blaison, Bauvilain, vient s'adresser à lui pour le payement des frais acquittés et consentis par lui, Maurice. On voit bien que pour qu'on s'en prît ainsi à lui, Maurice, pour de tels payements de famille, il était l'héritier le plus direct d'Étienne, par là-même de Charles Rogeron de la Groye, son père et qu'Audouys ne s'est pas trompé en disant que Maurice Rogeron était fils de Charles Rogeron de la Groye.

Jacques, troisième fils de Charles, héritier de la Groye, habitait Angers comme garde du mesurage à sel. Ce fils, noble homme sieur de la Groye, épouse en 1625 Anne Pauvert. Ce fut cette même année qu'il dut devenir proprié-



Saint-Saturnin. — La Groye, prise des hauteurs voisines.

taire de la Groye par la mort de son père survenue également à cette même date de 1625. En 1653 il acheta une maison (1) à Angers, rue Chef-Saint-Jean-Baptiste, donnant sur la rue Saint-Julien. Jacques Rogeron, sieur de la Groye, mourut le 11 août 1658, laissant par testament à sa nièce portant également le nom d'Anne Pauvert et à son mari noble homme René Piolin (armes), juge consul à Angers (élu consul 1666, fermier du Prieuré de la Trinité, fils de Pierre Piolin consul), la terre de la Groye et ses dépendances, consistant dans les bâtiments de la Groye, leurs mobiliers, terres, prés, vignes, y compris la closerie du Mouton (2) à Port-de-Vallée. Il fait ce legs à sa

(1) On trouve tout le contrat de vente de cette maison aux archives d'Angers, au dossier de la famille Rogeron, E. 3.836.

(2) Un mouton sculpté datant d'une époque fort ancienne et presque de grandeur naturelle, existe toujours sur le pignon de la closerie. Malheureusement le propriétaire actuel, M. Richard, pour augmenter ses bâtiments, a fait construire une nouvelle pièce derrière l'an-

nièce en reconnaissance des bons soins qu'elle lui a donnés et à la condition de payer aussitôt l'entrée en jouissance 4.000 £ à ses héritiers en deniers comptants et de telle sorte que ladite donation ne puisse en rien diminuer les avantages de sa *très bonne femme* si elle lui survit. Il lègue en outre le tiers de ses propres à l'hôpital Saint-Jean d'Angers.

C'est sa femme Anne Pauvert et son cousin germain Jacques Yver de la Vallinière (époux de Perrine Rogeron, fille de noble homme Jacques Rogeron de la Groye, frère de Charles Rogeron de la Groye) qui sont nommés exécuteurs testamentaires.

Sa femme Anne Pauvert ne lui survit que quelques années et meurt en 1661, après avoir disposé également en faveur de sa nièce Anne Pauvert (1).

---

cienne, de sorte que le mouton se trouve actuellement caché du dehors ; il est intact sauf la jambe inférieure.

(1) Dossier de la famille Rogeron, aux archives de Maine-et-Loire, E. 3836.



Blaison. — Le *Mouton* à Port-de-Vallée, dépendant de la *terre* de la Groye

Sa nièce Anne Pauvert, veuve de François Piolin, vend la terre de la Groye, le 2 décembre 1707, à Urbain Cassin, marchand ferron à Angers (1). Urbain Cassin et sa famille prennent également le nom de Cassin de la Groye. La Groye passe ensuite aux Gautreau, sans doute par le mariage, vers 1750, de François Gautreau, écuyer, correcteur de la chambre des comptes de Bretagne, avec Marie Cassin de la Groye. C'est Mlle Gautreau qui la revendit vers 1830 ou 1831, du temps des parents des fermiers actuels, à la famille du Rousay, dont la tient la famille de Terves.

Dans le même endroit, C. Port dit : « La Groye, en est sieur Jacques Rogeron, prêtre, 1650 », ce qui est une évidente erreur. M. Port n'avait qu'à consulter, à ses archives de Maine-et-Loire, le dossier de la famille Rogeron, E. 3.836, et il eût vu toute l'histoire de Jacques

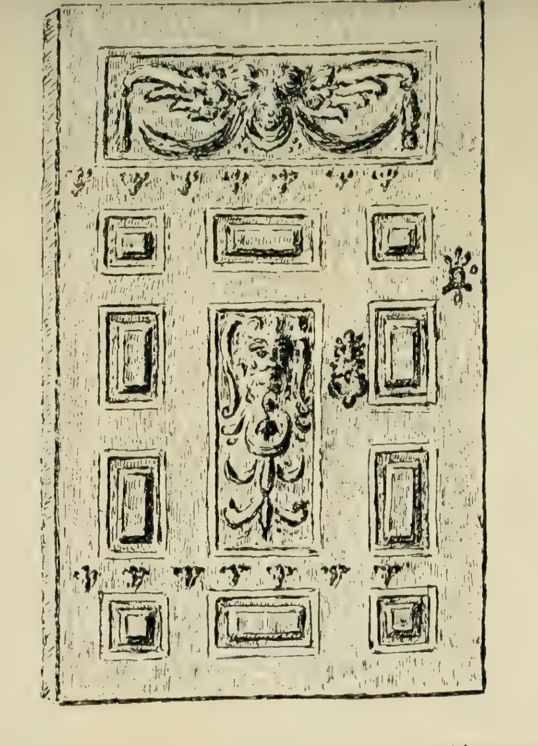
(1) Dict. de C. Port.

Rogeron depuis son mariage en 1625 jusqu'à sa mort en 1658, où il laissa la Groye et ses dépendances à sa nièce Anne Pauvert femme de René Piolin (1).

C. Port, toujours dans le même passage de son dictionnaire (au mot Grouas), dit : « Le logis de la Groye, du XVII^e siècle, est remarquable par ses vastes chambres, surtout par un large et bel escalier (cet escalier est extérieur, en forme de lanterne). Il aurait pu ajouter aussi,

---

(1) C. Port aura confondu Jacques Rogeron de la Groye, fils sans doute de Jacques Rogeron de la Groye (frère de Charles Rogeron de la Groye), avec Jacques Rogeron de la Groye, mari d'Anne Pauvert. En effet, je trouve dans un baptême à Saint-Jean-des-Mauvrets à la date du 19 juillet *1650*, parrain noble et *discret* maître Jacques Rogeron sieur de la Groye, marraine demoiselle Jacquine Pauvert. *Discret* ne pouvait s'adresser qu'à un prêtre. La date de *1650* ne montrait-elle pas que c'est dans ce baptême de Saint-Jean-des-Mauvrets, que Port a cru voir que la Groye appartenait à Jacques Rogeron *prêtre* ? c'est sans doute son seul document et il ne connaissait pas ou avait oublié le dossier de la famille Rogeron, E. 3836.





Saint-Saturnin. — Une des trois portes en chêne massif de la Groye.
Un clou d'une des portes.

par ses trois portes de chêne massif admirablement sculptées et parfaitement conservées. M. Huault-Dupuy a donné une très belle eau-forte de ce logis.

La Groye est convertie en ferme depuis longtemps.

Le 26 août 1657 (1) je trouve le mariage de François Piolin et d'Anne Pauvert. Anne Pauvert était fille d'honorable homme Jacques Pauvert et d'honorable femme Jeanne de la Groye, dispensés de deux publications par l'évêque d'Angers.

Ont signé : Jeanne de la Groye, noble homme Jacques Rogeron sieur de la Groye, noble homme Hélie Rogeron sieur de la Marche, avocat au siège présidial d'Angers, noble homme Jacques Hébert sieur de la Mauginière, François de Port de la Mauginière, Jeanne d'Argone, Marie de Port, etc.

(1) Archives de Saint-Saturnin.

Le second fils de Charles Rogeron de la Groye, Jehan Rogeron, avait épousé, en 1610 Jehanne, fille de Jehan Martin, que je ne retrouve plus désormais dans les registres. Peut-être sa famille s'est-elle éteinte comme celle de son frère Jacques, possesseur de la Groye. De même de son oncle Jacques Rogeron de la Groye à qui il ne restera sans doute d'héritière que sa fille Perrine, mariée à Jacques Yver, car le Jacques Rogeron sieur de la Groye que je trouve dans le baptême de Saint-Jean-des-Mauvrets, a tout l'air d'être un des derniers descendants de Jacques Rogeron de la Groye, (1) qui se sera fait prêtre de même que son frère Pierre. Ainsi toute la famille de la Groye (car il n'est plus question non plus du dernier fils de Charles, André né en 1607), à l'exception de

(1) Il ne peut guère être, en effet, que le fils aîné de Jacques, car Charles avait déjà un fils ainsi nommé, et Jehan semble avoir abandonné le nom de la Groye qu'on ne lui voit jamais porter.

Maurice, se sera éteinte ; on ne retrouve plus désormais de Rogeron de la Groye, et lui même, Maurice, ne semble pas chercher à en faire revivre le nom.

Quant à ce dernier, Maurice, mon aïeul, cité par Audouys comme fils de Charles Rogeron sieur de la Groye, je ne trouve point son acte de baptême à Saint-Saturnin, ce qui n'a rien d'étonnant, car il a pu être baptisé dans un autre endroit, de même que Jacques Rogeron, *prêtre*, a dû l'être, de même encore que c'est par hasard que j'ai trouvé aux Rosiers le baptême d'Étienne-Charles Rogeron, fils de mon grand oncle sieur de la Boisse, bien que son père habitât d'ordinaire la Daguenière avec sa femme Urbaine Aubert

De même, il m'est impossible de trouver à Saint-Saturnin l'acte de baptême de mon aïeul maternel, Pierre Rogeron de la Gaignardière, bien que l'acte de son décès s'y trouve, lequel donnerait par là même, la date de sa naissance, car mort en 1661 à l'âge de 55 ans, il eut dû

naître en 1606. De même Jehan Rogeron présenté aux obsèques de Charles Rogeron de la Groye comme son neveu et qui devait être le fils aîné de Jehan Rogeron et de Vincente Auffray, ne se trouve pas dans les actes de baptême parce qu'il sera né ailleurs qu'à Saint-Saturnin ; la même chose se produit encore pour Marguerite, désignée au baptême de Renée, fille de Jacques Rogeron de la Groye, comme fille de Jehan, on ne trouve son acte de baptême nulle part à Saint-Saturnin. Donc le cas est fréquent d'enfants baptisés dans une commune autre que celle habitée par leurs parents, parce que ceux-ci se sont absentés à l'époque de leur naissance.

Une seule difficulté un peu sérieuse semble se présenter, c'est l'espace de temps qui existe entre la naissance présumée de Maurice et le mariage de son fils Charles Rogeron de la Grange en 1691. Mais on peut supposer sans invraisemblance que Maurice est né cinq ans après la naissance de son frère André (né en

1607), c'est-à-dire en 1612, qu'il se marie à 38 ans, en 1650 (trois ans plus tard seulement que son fils) et que ce fils Charles Rogeron de la Grange qui s'est marié à 35 ans, en 1691 (registre de l'état civil), est né six ans après le mariage de son père. On peut même supposer que Charles Rogeron de la Grange est né 10 ou 15 ans après le mariage de son père, ce qui permettrait d'éloigner d'autant la naissance et le mariage de ce dernier. Enfin on peut admettre, bien que ce ne soit pas nécessaire, qu'Audouys a passé une génération et que Maurice n'est peut-être que le petit-fils de Charles Rogeron de la Groye, le fils de Jehan, marié en 1610, bien qu'il soit plus rationnel et plus vraisemblable, je le répète, d'accepter la généalogie d'Audouys telle qu'il la donne.

Dans tous les cas, Maurice Rogeron est le descendant de Charles Rogeron de la Groye, et vraisemblablement son dernier descendant, autrement on n'eût pas trouvé chez lui le testament d'Étienne, fils de Charles Rogeron de la

Groye, pas plus que la copie de l'inventaire de ses meubles et la copie de leur vente avec le mémoire de ces différents frais *acquittés* et *consentis* par Maurice; c'est évidemment à Maurice comme le dernier héritier, ou un des derniers héritiers, que le notaire Bauvilain s'est adressé pour se faire payer de ces frais à la mort d'Étienne qui eut lieu en 1660.

En 1610, Jehan fils de Charles Rogeron de la Groye s'est marié, mais je le répète, on n'entend plus parler de lui ni de sa famille dans les actes.

Seul Maurice établi à la Daguenière subsiste certainement en 1660, c'est lui qui est dépositaire du testament et à qui est revenue la charge de la succession de son frère Étienne, comme on le voit par le dépôt chez lui de son testament, la copie de l'inventaire de ses meubles, la copie de la vente de ses divers meubles et le payement de ces différents frais, pris par le notaire, à son profit sur les deniers de la vente.

Afin d'établir les faits plus clairement encore, je suis allé visiter les archives de la Daguenière; malheureusement le fameux incendie de 1858 qui brûla presque la totalité du bourg, consuma également une partie des archives et précisément celles concernant le mariage de mon aïeul Maurice Rogeron; j'espérais trouver le double de ces registres au greffe du tribunal civil d'Angers, mais ils ne remontent pour la Daguenière qu'à 1764.

Maurice Rogeron qui habitait, je crois (1), Port de Vallée, où il possédait des propriétés, était venu épouser à la Daguenière Michelle Chevalier. Les Chevaliers y étaient établis de longue date comme Maîtres de Poste et notaires du duché de Beaufort. Sa femme avait pour

(1) Cession faite à honorable homme Maurice Rogeron demeurant à Port-de-Vallée. 19 décembre 1653. Archives G. 1286.

grand-père un Torchon, dont je possède encore, dans mes archives, l'acte de mariage datant de 1621 ; elle était d'une vieille et honorable famille. Le père de Michelle Chevalier était notaire royal au duché de Beaufort, son frère était Maître de Poste. Elle avait pour cousin-germain Messire Pierre Ragot (1), docteur en médecine et doyen de la faculté d'Angers, probablement le descendant de Jean Ragot anobli comme maire d'Angers en 1516. Michelle Chevalier était déjà veuve en 1671 comme il est constaté dans différents acquêts qu'elle fait à Blaison de ses parents Torchon et Ragot. Dans mes vieux papiers de famille ainsi que dans les archives de Blaison, je trouve nombre d'actes de partage et d'acquêts avec les Torchon et les Ragot (2).

(1) Contrat de mariage de Charles Rogeron sieur de la Grange que je possède dans mes archives de famille. Audouys, 919, officiers civils.

(2) G. 1288.



Saint-Saturnin. — La Vallinière, prise de la route de Gennes.



# LES MOLLONS

ET

# LA VALLINIÈRE [1]

---

J'AI tout lieu de croire que les Mollons pour lesquels Jacques Rogeron rend un aveu aux Seigneurs de Breil en 1468 et un autre pour les Mollons et la Vallinière en 1472, ont toujours continué d'appartenir à la famille Rogeron et sont restés dans cette famille avec les Rogeron de la Groye qui continuent d'être une des premières familles du pays, et que les fiefs des Mollons et de la Vallinière ont été

(1) Aveux du seigneur de Mollons, E. 1439. — Dossier de la Vallinière, G. 1368.

donnés en dot à Perrine Rogeron par son père lors de son mariage avec Jacques Yver, vers 1629.

Célestin Port dit que « Charles de Montéclerc était sieur de la Vallinière en 1458 », et ne parle pas de Jacques Rogeron qui en était sieur en 1472. Or, Jacques Rogeron *renouvelle* son aveu au seigneur du Breil pour la Vallinière et les Mollons en 1472, il était donc déjà seigneur de la Vallinière à cette époque. J'ai du reste cherché avec M. Saché, dans le dossier de la Vallinière et ailleurs, ce qui pouvait concerner le sieur de Montéclerc et je n'ai absolument rien trouvé qui eût rapport à lui.

C. Port aurait dû au moins mentionner Jacques Rogeron comme sieur de la Vallinière dès 1472, et je le répète, il n'en parle même pas, bien qu'il soit cité en toutes lettres comme *seigneur de la Vallinière et des Mollons*, pour lesquels il rend un aveu en 1472 :

« Fief. Extrait d'un aveu par M. Rogeron

seigneur de la Vallinière et des Mollons aux seigneurs du fief du Breil en 1472. » Suit la nomenclature du fief par articles.

Il y a évidemment confusion de la part de M. Port entre Charles de Montéclerc et Jacques Rogeron.

Quant à la vente qui suit : « Jouet (1) Martin 1556, + 1586 par acquet du 25 octobre sur Delle Marguerite Dubois, veuve Delaroche », ce n'était pas le fief de la Vallinière qui était vendu alors, mais seulement une partie du fief (le tiers des maisons, granges, pressoirs, pièces de terre, vignes, bois, une petite maison près la Vallinière, etc..., biens qui appartenaient sans doute de longue date à Mlle Mar-

(1) D'abord ce n'est pas Jouet Martin, ainsi que dit Port dans son dictionnaire, mais Jamet Martin, et les noms de Marguerite Dubois, veuve Delaroche ont tout l'air d'être écrits avec particule et ainsi : Marguerite du Bois, veuve de la Roche ; c'est déjà une marque d'inattention de mal écrire ainsi les noms.

guerite du Bois, veuve de noble homme Laurent de la Roche et à sa famille, peut-être même du temps de Jacques Rogeron. Mais rien ne dit que le fief même, ou au moins la majorité du fief de la Vallinière, ne soit resté à la famille Rogeron.

On sait, en effet, que le fief reste attaché à la plus grande partie existante. Ainsi quand Pierre Desportes achète à Neveu d'Urbé le fief des Mollons en 1770, il rend un aveu à noble homme Jacques le Breton comme tuteur de ses enfants et d'Anne Rogeron, seigneurs de la *majeure partie* de la terre du Breil. De même Jamet Martin en 1556 rend une *fraction* d'hommage au fief du Breil correspondant à la fraction du fief des Mollons qu'il achète en ce moment à M^lle^ Marguerite du Bois.

Dans le dossier du fief de la Vallinière, je ne trouve nulle part, en effet, la preuve que non seulement la *majorité* de ce fief ait été vendue ; au contraire, je vois que ce ne sont même pas toutes des parties de ce fief, mais des parties éparses de propriétés dépendant,



Saint-Saturnin. — La Vallinière, vue de la plaine.

certaines il est vrai de la Vallinière, mais encore du Breil lui-même, de Saint-Sulpice, de l'Ambroise, telle la Grande-Noue, la Petite-Noue, une partie du domaine des Mollons composée de taillis, de la pièce du Grand-Champ, de la pâture du Champ Renaud, etc..... Aussi dit-on dans le même acte que ces maisons et terres relèvent non seulement du fief de la Vallinière, mais encore de ceux du Breil, de Saint-Sulpice, de l'Ambroise, et on ajoute à la fin du contrat, avec cette mention : « *Nota;* quittance de vente a été reçue et fraction d'hommages ». Il est donc reconnu dans cette vente même, qu'il est dû une fraction d'hommages pour toutes ces ventes partielles de différents fiefs.

Et c'est une telle vente partielle que Port appelle vente du fief de la Vallinière ! Quand on est trompé ainsi on peut s'attendre à tout.

Ce que vendait alors Marguerite du Bois, était un domaine enclavé dans beaucoup d'autres, faisant partie d'une propriété éparse et morcelée dépendant de différents fiefs, qui existait sans

doute ainsi de longue date et peut-être, je le répète, bien avant l'aveu de Jacques Rogeron en 1472; terres que Jamet Martin achetait dans les mêmes conditions de division. Ainsi rien ne dit que le fief de la Vallinière ne soit pas toujours resté la possession de la famille Rogeron, seulement la constatation des aveux manque, ces pièces ont été détruites et il ne reste rien postérieurement aux aveux de Jacques Rogeron en 1472; l'acquêt de Jamet Martin sur Marguerite du Bois en 1556 ne prouve absolument rien, car il n'a aucun rapport avec la vente du fief de la Vallinière.

C. Port continue son article ainsi sur la Vallinière.

« Charles Yver, éccuyer, 1670 ».

Il faut qu'il ait fait bien étourdiment son article pour n'avoir pas vu dans le même dossier, que non seulement Charles Yver possédait



Saint-Saturnin. — La Vallinière, ancien fief et seigneurie, en était seigneur Jacques Rogeron en 1472, ainsi que des Mollons. Elle appartient en 1620 à Jacques Yver, sieur de la Vallinière, époux de Perrine Rogeron de la Groye, fille de noble homme Jacques Rogeron sieur de la Groye.

déjà la Vallinière antérieurement à 1670, mais encore qu'il la tenait de son père, puisque le 17 juillet 1665, on fait l'arpentage des biens de la succession de noble homme Jacques Yver et que ces biens sont constitués par le domaine de la Vallinière. (Cet arpentage ou cordelage se trouve, en effet, dans le même dossier et à la suite de la vente par Marguerite du Bois à Jamet Martin).

Enfin dans ce même dossier de la Vallinière, à la date du 26 février 1670, à la date même que Port assigne à l'acquisition de la Vallinière par Charles Yver, je trouve un contrat d'acquêt d'un demi quartier de vigne fait par Charles Yver, écuyer, *sieur de la Vallinière*. Charles Yver, le 26 février, c'est-à-dire au *commencement* de cette même année 1670, était donc déjà *seigneur de la Vallinière*, et ce contrat d'achat de vigne, C. Port n'a pu l'ignorer, car il est écrit en gros caractères avec la date de 1670 également très visible, et le dossier de la Vallinière est tout petit; c'est le seul contrat

avec la date de 1670 qui s'y trouve (1).

Mais Jacques Yver était seigneur de la Vallinière bien avant 1670, que Port assigne comme date de son acquisition par son fils Charles, car il était déjà seigneur de la Vallinière dès 1629, comme j'en ai la preuve par le baptême, cité par Audouys, de sa fille Jeanne, 3 mai 1629, où il est qualifié du titre *de sieur de la Vallinière*; il en est de même à la naissance de ses différents enfants, entre autres à celle de son fils Charles en 1634, dont le baptême se fit avec plus de pompe que d'habitude, lequel a pour parrain noble homme Jacques Rogeron, sieur de la Groye, son grand-père, et pour marraine Anne Gaillard de la Chenébaudière femme d'Helye Rogeron, sieur de la Marche (2). C'est précisément à ce Charles baptisé ce jour-là, que Port fait acquérir la Vallinière en 1670 (3).

(1) Quant à l'acte d'acquisition de la Vallinière par Charles Yver, bien entendu, on ne le trouve nulle part.

(2) Audouys, Mss. 1002. T. II.

(3) Dict. de C. Port, Vallinière (la), vill., c^ne^ de Saint-Saturnin. — Ancien fief dont est sieur Charles

Il y a donc tout lieu de croire, je le répète de nouveau, que les fiefs des Mollons et de la Vallinière entrés dans la famille Rogeron dès une époque très reculée et bien antérieure à 1468 et à Jacques Rogeron, possédant déjà droit de justice pour le fief des Mollons, s'y soient conservés jusqu'au mariage de Perrine Rogeron avec Jacques Yver qui les aurait reçus en dot. On ne voit pas, du moins, l'époque où ces fiefs auraient cessé d'appartenir à la famille Rogeron, si ce n'est celle où on les voit apparaître dans la possession de Jacques Yver, gendre de Jacques Rogeron de la Groye.

Or, les Yver n'avaient aucune attache naturelle à Saint-Saturnin, si ce n'est la femme de Jacques Yver ; c'étaient des marchands d'Angers, et Jacques Yver, désormais *sieur de la*

---

de Monteclerc 1458. Jouet Martin 1556, + 1586, par acquêt du 25 octobre sur D^lle^ Marguerite Dubois, veuve Delaroche. — Charles Yver, écuyer, 1670. — Aliéné en 1688 par Albert de Cossé à René Avril, retiré en 1707, encore contesté en 1741, il appartenait en 1734 à Th. Neveu d'Urbé, qui y résidait.

*Vallinière* (*et* (1) *des Mollons*) continuera d'habiter à Angers, à l'Esvière, et c'est là que seront baptisés ses enfants. Il fut élu consul de la juridiction des Marchands d'Angers en 1645 et juge en 1657 (2).

En 1629, trois mai, baptême de sa fille Jeanne. Je trouve Jacques Yver, sieur de la Vallinière, époux de Perrine Rogeron habitant paroisse de l'Esvières, parrain Jean Yver. On ne dit pas que ce Jean, son oncle sans doute, se fît appeler aussi *de la Vallinière*, comme les Rogeron se faisaient appeler *de la Groye*, ce qui tendrait aussi à prouver que Jacques Yver était le premier à porter ce nom.

---

(1) On verra que les Mollons n'ont jamais cessé d'être joints à la Vallinière.

(2) Jacques Yver, né le 28 mai 1598, fut baptisé dans l'église de Saint-Pierre d'Angers; il était fils de Mathurin Yver, marchand, qui habitait également Angers et de Jacquine Godier, lequel était fils de Jean Yver, marchand. On voit que la noblesse de Jacques Yver ne remontait pas bien loin. (Audouys, maires et échevins. Mss. 1002, t. II).

Les Rogeron de la Groye portaient du reste le nom de la Groye comme celui d'une terre de famille et même sans être propriétaires de cette terre ; c'est ainsi que Jacques Rogeron conservait le titre de Jacques Rogeron sieur de la Groye au baptême de son petit-fils Charles Yver en 1634, alors que la propriété de la Groye appartenait déjà à son neveu Jacques Rogeron sieur de la Groye, garde au mesurage à sel d'Angers qui en avait hérité à la mort de son père, Charles Rogeron de la Groye, en 1625.

Ainsi 3 mai 1629 baptême de Jeanne Yver ; 3 juin 1630 baptême de Jacques ; le 16 juin 1632 baptême encore de Jacques, le précédent était mort sans doute ; le 3 avril 1634 baptême de Charles, parrain son aïeul maternel Jacques Rogeron, sieur de la Groye, marraine Anne Gaillard (1) (de la Chenébaudière), femme de

(1) Anne Gaillard de la Chenébaudière, femme de noble homme Hélie Rogeron, fut marraine en 1645 d'André, fils de noble homme Pierre Audouin, sieur de la Renardière (famille de Danne).

noble homme Hélie Rogeron, avocat au siège présidial d'Angers (et sénéchal de Blaison).

Le 7 juillet 1644 a lieu dans la paroisse de l'Esvière le mariage d'honnête fille Françoise Yver, fille de noble homme Jacques Yver de la Vallinière et de Perrine Rogeron, avec noble homme Adam Fleuriot.

Le 4 février 1660 a lieu, également dans la paroisse de l'Esvière-lès-Angers, la célébration du mariage de demoiselle Anne Yver, fille de Jacques Yver de la Vallinière et de Perrine Rogeron, avec noble homme René Coustard, sieur du Brossay, écuyer, fils de noble homme Henri Coustard; et, en 1691, mariage de leur fille Marthe avec Pierre Goujon, avocat.

Le 16 novembre 1668 a lieu dans la paroisse de la Trinité d'Angers le mariage de noble homme Charles Yver, sieur de la Vallinière, fils de Jacques Yver de la Vallinière et de Perrine Rogeron, avec demoiselle Marie Touret, fille du noble homme René Touret.

Il a deux fils, Charles et Jacques, tous deux baptisés dans l'église de Saint-Pierre d'Angers,

le premier le 17 juillet 1669 et le second en 1671. Je ne crois pas qu'ils aient vécu, car on ne parle plus d'eux, et deux filles, Marie-Anne Yver de la Vallinière qui épousa, le 15 juillet 1694 dans la paroisse Sainte Croix d'Angers, Etienne Cochon de la Chibaudière, avocat au présidial d'Angers, fils de Me Etienne Cochon, aussi avocat du dit siège et de Françoise le Royer, et Françoise Yver de la Vallinière (1).

Le 5 avril 1690 et 26 décembre 1691, Perrine Baudon, dame du fief et seigneurie du Breil, reçoit de M. de la Vallinière Yver, 20 sous pour une année de rente noble et féodale, comme seigneur du fief des Mollons (2). Ce M. Yver

(1) Audouys. Mss. 1002, t. II.

(2) Les Mollons dont il n'avait plus été question depuis Jacques Rogeron 1468 et 1472 parce que les aveux avaient disparu, avaient été perdus, reparaissent ici, toujours dans la même famille Rogeron et Yver, et toujours joints à la Vallinière, comme ils l'étaient en 1472 « *Monsieur Rogeron, seigneur de la Vallinière et des Mollons.* »

de la Vallinière était évidemment Charles Yver de la Vallinière, qui est mort deux ans plus tard (1).

Noble homme Charles Yver de la Vallinière meurt le 13 juillet 1693 (2).

Mlle Françoise Yver de la Vallinière rend des aveux pour le fief des Mollons au fief de Breil en 1711, en 1752, et elle est poursuivie parce qu'elle ne les rend pas ou les rend mal, en 1758, ainsi que je le vois par la lettre de mai 1760 de M. d'Urbé, son neveu, à Me François Vallée, notaire (3).

En 1760 signification est faite à M. d'Urbé par François Vallée, notaire, parce que

(1) Dossier des Mollons, E. 1439 archives.

(2) Inventaire des Archives, t. II.

(3) C'est évidemment M. Neveu d'Urbé qui faisait les affaires de sa tante, Mlle de la Vallinière. M. d'Urbé avait épousé Françoise Cochon, fille d'Etienne Cochon de la Chibaudière, avocat au Présidial et de Marie-Anne Yver de la Vallinière, fille de Charles Yver.

Mlle Françoise de la Vallinière n'a pas rendu ou a mal rendu son aveu en 1758.

M. Neveu d'Urbé écrit à M. Vallée en mai 1760, lui disant : « Monsieur, vous avez fait faire à Mlle de la Vallinière une signification de la sentence rendue à Blaison le 27 août 1758 pour son aveu..... » Et il lui demande de faire une copie des anciens aveux (c'est dans cette copie que je trouve leur nomenclature), et il le prie de lui dire le jour où il pourra, lui-même, lui communiquer ses titres.

Il termine en lui disant qu'il ne désire rien tant que de le convaincre des sentiments avec lesquels il a l'honneur d'être son très humble et très obéissant serviteur.

Durbé.

(daté de) la Vallinière.

Réponse de M. François Vallée en date du 7 mai 1760 .

*A Monsieur d'Urbé à sa terre de la Vallinière*

Monsieur,

Mlle de la Vallinière ne m'a pas rendu son aveu au désir de la sentence..... j'espérais quant à présent vous indiquer un jour de cette semaine pour vous faire la communication en question, tous ces jours sont accordés ; je chercherai cet aveu dont je vous ferai passer la copie . .

. . . . . . . . . . . . . . .

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, votre très humble serviteur.

VALLÉE (1).

Le fief des Mollons est passé de Mlle Françoise Yver de la Vallinière, tante de Mme Neveu

(1) E 1439 Archives.



Saint-Saturnin. — Ce qui reste des MOLLONS, ancien fief et seigneurie ayant droit de justice. — En était seigneur Jacques Rogeron en 1468 ainsi que de la Vallinière.

d'Urbé, (Françoise Cochon), à M. Thomas Neveu d'Urbé (1) et à sa femme, par acte du 16 février 1763. L'acte est fait devant le sieur Morreau, notaire à Saint-Sulpice-sur-Loire, à la charge de tenir et de relever (2) lesdits héritages ci-après spéçifiés et en conformité aux quatre premiers articles, censivement et avec obéissance féodale comme il est dit du fief des Mollons.

Le 1er janvier 1769 M. et Mme Neveu d'Urbé, vendent (3) les Mollons à Pierre Des-

(1) Thomas Neveu seigneur d'Urbé fut nommé, comme son frère, conseiller au parlement de Bretagne en 1723, il était le frère de Marie-Renée d'Urbé qui épousa Antoine de l'Esperonnière par un acte du 27 juin 1716 (Antoine de l'Esperonnière, chevalier, marquis de la Roche-Bardoul, seigneur de la Saulaye, du Breil, des Gardes, du Pineau, etc.). — Neveu, seigneur d'Urbé, de Pouancé, de la Menoullière, etc.. Cette famille habitait l'Anjou et le Maine ; Pierre Neveu était sénéchal de Sablé en 1360. Thomas Neveu, sieur de Gaigné, maire d'Angers 1628. — M. de l'Esperonnière 11e vol.

(2) On voit que l'administration et les biens de Mlle de la Vallinière laissaient à désirer.

(3) Probablement après la mort de Mlle de la Vallinière, n'ayant pas voulu le faire de son vivant.

portes, feudiste, licencié ès-lois, par-devant Me Perdonel et son collègue, conseillers du roy, notaires à Angers.

Le 20 septembre 1770 Pierre Desportes rend un aveu pour le fief des Mollons au fief du Breil devant Me François Vallée, notaire royal, et noble homme Jacques Le Breton, comme tuteur de ses enfants et de demoiselle Anne Rogeron, seigneurs pour la majeure partie de la terre du Breil en Coutures :

« Je, Pierre Desportes, licencié ès-lois et feudiste, reconnais être votre homme de foy simple en regard de votre fief et seigneurie du Breil en Coutures, pour raison de mon fief des Mollons (1) ci-après spécifié et confronté tant en

(1) Dans la nomenclature du fief des Mollons n° 14, je trouve encore : « le sieur Jacques le Breton comme tuteur de ses enfants et de demoiselle (Anne) Rogeron, pour une planche de vigne... » La seigneurie du Breil dont les Mollons relevaient, avait-elle appartenu en propre à une demoiselle Rogeron, dont noble homme Jacques



Coutures. — Le Breil en Coutures, fief et seigneurie d'où relevaient les fiefs des Mollons et de la Vallinière En étaient seigneurs en 1770 les enfants de noble homme Jacques le Breton et Anne Rogeron.

domaine qu'en mouvance, le tout sis en paroisse de Saint-Saturnin-sur-Loire..... S'en suit le domaine de mon fief des Mollons. »

Nomenclature du fief des Mollons par articles.....

D'après C. Port : « Les Mollons, ancien fief et seigneurie relevant du Breil en Coutures; en est sieur Jacques Rogeron 1472, Pierre Desportes, feudiste par acquêt, 1769, de Messire Thomas d'Urbé. »

Et c'est tout.

Quant à la Vallinière, d'après lui, elle appar-

---

le Breton aurait été veuf, et au nom des enfants de laquelle il agissait dans cette circonstance ? Différents indices porteraient à le faire croire, car il y a eu des alliances vers cette époque entre les Rogeron et les le Breton, un le Breton aurait épousé une Rogeron. Dans tous les cas une partie de la seigneurie du Breil appartenait à une Rogeron, *Anne Rogeron* en 1770.

tenait à Charles de Montécler en 1458, duquel on ne retrouve aucune trace dans le dossier de la Vallinière et qu'il confond évidemment avec *Jacques Rogeron* déjà *seigneur de la Vallinière et des Mollons en* 1472, pour passer ensuite — à Marguerite Dubois qui la revend 1556+1586 à Jamet Martin. On a vu alors qu'il n'y avait que des ventes partielles de la Vallinière et d'autres fiefs et que d'ailleurs le fief reste attaché à la plus grande partie conservée ; — puis à Charles Yver en 1670, ce qui est absolument faux, car ce fief appartenait à son père Jacques Yver, sieur de la Vallinière, au moins depuis 1629.

Et C. Port ajoute : « Aliéné en 1688 par Albert de Cossé à René Avril, retiré en 1707, encore contesté en 1741, il appartenait en 1734 à Messire Neveu d'Urbé qui y résidait. »

Je ne vois rien du tout de cela dans le dossier de la Vallinière, je ne sais où Port a pris ses documents, je vois seulement que Charles Yver de la Vallinière est mort en 1693 qualifié jusque-là de *seigneur de la Vallinière.*

Qu'en 1690 et 1691 il paye une rente noble et féodale à Perrine Baudon, dame du fief et seigneurie du Breil sous le nom de *sieur de la Vallinière.* Et qu'en 1758 Mlle Françoise Yver *de la Vallinière* ayant des difficultés pour ses aveux, Messire Thomas d'Urbé, son neveu, est obligé de s'en mêler, d'où ses lettres à François Vallée, notaire (1).

Port dit que la Vallinière appartenait en 1734 à Thomas Neveu d'Urbé, il eût du voir que Neveu d'Urbé était tout simplement l'héritier naturel de la Vallinière par le mariage de Marie-Anne Yver de la Vallinière, le 15 juin 1694, avec Etienne Cochon de la Chibaudière, avocat au Présidial. Etienne Cochon et sa femme avaient hérité de la Vallinière, de leur père Charles Yver et en 1734 elle appartenait à Neveu d'Urbé petit-fils par sa femme Fran-

(1) Mlle Françoise Yver de la Vallinière a dû mourir âgée, à plus de 80 ans, il n'est pas étonnant que son neveu ait été obligé de mettre un peu d'ordre dans ses affaires.

çoise Cochon, de Charles Yver sieur de la Vallinière (1).

En somme, je vois que les Mollons et la Vallinière ont toujours été dans les mêmes mains, dans les familles Rogeron et Yver depuis Jacques Rogeron, 1468-1472, jusqu'à Messire Thomas d'Urbé, petit-fils par sa femme, Françoise Cochon, de Charles Yver de la Vallinière et neveu de Mlle Françoise Yver de la Vallinière.

Depuis Jacques Rogeron, 1472, on ne parle plus des Mollons que pour quelques acquêts partiels comme ceux de Jamet Martin conjointement à ceux de la Vallinière ; et les Mollons passent inaperçus, de la famille Rogeron dans celle de Jacques Yver de la Vallinière, parce que les pièces manquent ; c'est seulement en 1690 et 1691 qu'on retrouve les Mollons dans la famille de la Vallinière par une rente noble et féodale payée par Charles Yver de

(1) Audouys. Mss. 1002, t. II.



Saint-Saturnin. — Ancien logis dépendant de la Vallinière.

la Vallinière à Perrine Baudon pour le fief du Breil, puis par les aveux de Mlle Françoise Yver de la Vallinière en 1711, 1752 et en 1758; enfin elle cède les Mollons à Thomas Neveu d'Urbé, son neveu, en 1763.

De même pour la Vallinière, également en possession de Jacques Rogeron en 1472, il n'en est plus question que pour des ventes partielles de Marguerite du Bois à Jamet Martin, jusqu'au moment où ils sont passés à Jacques Yver, puis à Charles Yver et enfin à Thomas d'Urbé.

Il reste donc acquis, je le répète, que les Mollons et la Vallinière déjà possédés par Jacques Rogeron en 1468 et 1472, et sans doute bien avant cette époque, sont restés dans les mêmes mains, dans les familles Rogeron, Yver (gendre de Jacques Rogeron de la Groye) et d'Urbé, depuis 1468 tout au moins, jusqu'en 1769 où M. Thomas d'Urbé, neveu de Mlle de la Vallinière, vendit les Mollons à Pierre Desportes.

Mais il est une autre explication beaucoup plus simple des erreurs voulues de M. C. Port au sujet du fief de la Vallinière dont il ne savait que faire et qui l'embarrassait, parce qu'il manquait de documents à son sujet. Il n'avait probablement pas vu dans le dossier, E 1439, qui est énorme et où se trouvent parmi nombre d'autres pièces, celles concernant les Mollons, que *Jacques Rogeron était seigneur de la Vallinière et des Mollons* en 1472, et c'est là sa seule excuse. Alors pour ne pas être à court sur un mot, ce qui doit être désagréable quand on fait un dictionnaire, il s'est mis à brocher de toute pièce une petite histoire. D'abord comme seigneur le plus éloigné, il lui donne Charles de Montéclerc en 1458, quand Jacques Rogeron *renouvelait* déjà un aveu comme seigneur de la Vallinière en 1472. Puis pour remplir un peu la colonne, il cite des acquêts partiels comme étant la vente du fief entier, et Port savait parfaitement qu'une vente partielle n'entraîne pas

la vente du fief. Quant à la vente plus tard du même fief à Charles Yver, il ne semble pas du tout au courant de la question, puisqu'il fait acheter la Vallinière à Charles Yver en 1670, alors qu'elle appartenait à son père Jacques Yver, qui était déjà qualifié du titre de seigneur de la Vallinière dès 1629 lors du baptême de sa fille Jeanne. Et l'année 1670, qu'il donne comme étant celle de l'acquisition de la Vallinière par Charles Yver, au commencement de cette même année, le 26 *février*, Charles Yver venait d'acheter un demi-quartier de vigne, avec la *qualification* dans l'acte, de Charles Yver, écuyer, *sieur* de la Vallinière. Port n'avait donc pas vu ou voulu voir qu'il était déjà *sieur* de la Vallinière à ce moment, et comme c'est la seule vente passée cette année 1670 qui se trouve dans le dossier de la Vallinière, que l'acte est écrit en gros caractères, très lisibles et dans un dossier très restreint, Port eût du s'apercevoir immédiatement de son erreur. Mais n'aurait-il pas confondu l'acquisition du demi-quartier de vigne avec la vente du fief lui-même ?

Puis il termine par des assertions où je ne puis plus le contredire, parce que je ne sais où il a pris ses documents, mais ce n'est certainement pas dans le dossier de la Vallinière. Ce fief aurait été « aliéné par Albert de Cossé en 1680 à René Avril, retiré en 1707, encore contesté en 1741, il appartenait en 1734 à Messire Neveu d'Urbé qui y résidait. »

Mais comment se fait-il que Charles Yver en 1690 et en 1691 lorsqu'il paye une rente féodale à Perrine Baudon et à sa mort en 1693, soit qualifié de seigneur de la Vallinière, alors que dès 1688 la Vallinière était déjà vendue à Albert de Cossé ? (1) Il est vrai que Charles Yver avait pu aliéner ses terres en 1688 tout en conservant son titre jusqu'à sa mort qui eut lieu en 1693, mais la chose eût mérité explication. Port aurait dû nous dire à quelle époque Charles Yver avait été contraint d'aliéner aussi promptement son fief de la Vallinière.

---

(1) D'après Port, Charles Yver n'aurait pas possédé la Vallinière bien longtemps, puisqu'en 1670 il l'achetait et en 1688, Albert de Cossé la *revendait*, après l'avoir possédée pendant combien de temps ?

Puis « retiré en 1707, encore contesté en 1741, il appartenait en 1734 à messire Neveu d'Urbé qui y résidait. » Dans quelles conditions la Vallinière ainsi contestée pouvait-elle appartenir à M. d'Urbé qui y habitait depuis 1734 jusqu'à la vente des Mollons tout au moins en 1769 ? Tout cela est bien singulier, pour ne pas dire plus.

Il est plus naturel de penser en l'absence de preuves qu'on ne trouve nulle part dans le dossier de la Vallinière et où il n'est même pas fait allusion à Albert de Cossé et à René Avril, que la Vallinière et les Mollons sont passés naturellement par héritage de Charles Yver de la Vallinière, à ses enfants et petits enfants, qui étaient Marie-Anne Yver de la Vallinière sa fille, épouse de Étienne Cochon, puis Françoise Cochon sa petite fille femme de Messire Thomas Neveu d'Urbé, et sa fille Françoise Yver de la Vallinière.



# MARIAGE DE MES AÏEUX

Charles ROGERON sieur de la GRANGE

et de

Charlotte ROGERON de la GAIGNARDIÈRE

17 *Septembre* 1691

---

Le lundi dix-septième jour de septembre mil six cents quatre vingt onze, avec la permission du curé de Saint-Saturnin-sur-Loire, soussigné, nous Marc Hamon, curé de Saint-Jean-des-Mauvrets, avons donné la bénédiction nuptiale aux parties ci-après nommées, que nous affirmons bien connaître et leurs qualités, en la chapelle de Saint-Martin, dépendante du Prieuré du dit Saint-Saturnin et ci avec

pouvoir de Monseigneur d'Angers au dit curé..... savoir, à honorable personne Charles Rogeron sieur de la Grange, fils de défunt honorable homme. Maurice Rogeron et d'honorable femme Michelle Chevalier non présente, étant au lit malade, âgé de 35 ans ou environ, demeurant avec ses dits parents paroisse de la Daguenière, d'une part, et à honorable fille Charlotte Rogeron, fille d'honorable homme M. Pierre Rogeron Nore au duché de Brissac et d'honnête femme Charlotte Georget, âgée de 22 ans ou environ, demeurant avec ses dits père et mère, à Saint-Saturnin, d'autre part . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . .

Témoins, Jacques et Étienne Rogeron, Rogeron, père de la mariée, Michel Rogeron, cousin germain de la dite mariée, A. Peltier, Blouin, Hamon, curé des Mauvrets, Hossane des Marrets, de la Roublière, etc. (Archives de Saint-Saturnin).

Le 8 août précédent 1691, le contrat avait été passé devant Clément, notaire à Angers, et



Saint-Saturnin. — La GAIGNARDIÈRE, en était sieur Pierre Rogeron en 1718 (D. de C. Port).

l'avaient signé : Messire Pierre Ragot (1) (doyen de la faculté de médecine d'Angers, fils de Pierre Ragot, notaire à Angers), François Ragot, Gabriel Rogeron sieur de l'Epinière (2) tous proches parents, Maître Pierre Rogeron, procureur fiscal à Brissac, Charles Rogeron, frères de la future, honorable homme Jacques Adam, Gabriel Adam, greffier du duché de Brissac, parents de la future . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . .

(Je possède le contrat de mariage dans mes papiers de famille).

Les père et mère de Charlotte Rogeron de la Gaignardière, épouse de Charles Rogeron de la Grange, étaient Pierre Rogeron de la Gaignar-

(1) Une rue de ce nom existe encore à Beaufort.

(2) Greffier en chef de l'élection d'Angers ; sa fille épouse Charles-André Roland, avocat à Beaufort, et son fils Gabriel Rogeron de l'Épinière, bourgeois, receveur des consignations à Beaufort, épousa Mlle Landry.

dière, notaire à Saint-Saturnin, et Charlotte Georget.

Pierre Rogeron, père de Charlotte, est mort le 26 septembre 1700. Il est enterré à Saint-Saturnin par le curé de Saint-Sulpice, avec permission du curé de Saint-Saturnin ; étaient présents aux obsèques honorable homme Pierre Rogeron (de la Gaignardière), son fils, procureur au duché de Brissac, et honorable homme Charles Rogeron, licencié ès-lois, tous deux fils du défunt (1).

Sa femme, Charlotte Georget (fille de Christophe Georget notaire à Brissac), meurt à l'âge de 65 ans, le 11 septembre 1700 (2). Je trouve sa signature aux archives d'Angers, à propos d'une dispense de mariage de sa fille Perrine avec Pierre Cailleau, notaire à Saint-Saturnin (famille Rogeron, archives E. 3836).

---

(1) Archives de Saint-Saturnin. Je trouve son testament à la bibliothèque, t. 9, Audouys, famille Rogeron, sur une feuille détachée.

(2) Archives de Saint-Saturnin.

Mariage de mon aïeul maternel Pierre Rogeron de la Gaignardière, notaire au duché de Brissac à Saint-Saturnin, avec Charlotte Georget, 19 juin 1657 (père et mère de Charlotte Rogeron de la Gaignardière, qui épouse Charles Rogeron de la Grange, en 1691).

Aujourd'hui 10 juin 1657, a été célébré dans la paroisse de Saint-Saturnin-sur-Loire, en présence de nous, curé de Saint-Saturnin....., le mariage entre Pierre Rogeron, fils d'honorable homme Pierre Rogeron et d'honorable femme Jeanne Favreau, ses père et mère, de cette paroisse de Saint-Saturnin d'une part, et Charlotte Georget, fille de défunt honorable homme Christophe Georget et d'honorable femme Mariette Cailleau, ses père et mère, de la paroisse de Brissac.

. . . . . . . . . . . . . . . .

Étaient présents Pierre Rogeron, Jean Rogeron, Michel Rogeron, Pierre Rogeron fils,

Fabien Jacques, Cailleau, Adam fils, et plusieurs parents et amis ; ont signé Yver (d'une superbe écriture) Adam... (extrait de l'état civil de Saint-Saturnin.)

Pierre Rogeron de la Gaignardière fils de *Pierre Rogeron* et de *Jeanne Favreau,* fut baptisé dans l'église de Saint-Saturnin-sur-Loire, le 18 octobre 1635. Son parrain fut Guillaume Pineau de Saint-Ellier, et sa marraine Vincente, fille de Pierre Martin, notaire du duché de Brissac, résidant à Saint-Saturnin et de Renée Vallée. Pierre Martin était beau-frère de noble homme Jacques Rogeron sieur de la Groye, lequel était beau-père de Jacques Yver de la Vallinière (1).

Pierre Rogeron eut un frère aîné, René, né en septembre 1634, qui mourut ; il eut pour parrain René Rogeron et pour marraine Marie, fille aînée de Pierre Martin et de défunte Renée Vallée, également la nièce de noble homme

(1) Vincente Martin, la marraine, était par conséquent la nièce de noble homme Jacques Rogeron de la Groye.

Jacques Rogeron sieur de la Groye, et un frère plus jeune Charles Rogeron, qui épousa en 1672 Catherine Desmazières, surnommé le vigneron, plus deux sœurs cadettes dont l'une eut pour parrain René Rogeron, et l'autre Jeanne en 1641, eut pour marraine Jeanne, fille d'honorable homme Jean Martin (1).

On voit par les baptêmes de Pierre Rogeron, mon aïeul et de René Rogeron, son frère aîné, que les Rogeron de la Gaignardière étaient dans les relations de parenté et d'amitié les plus intimes avec la famille Rogeron de la Groye et que ces différentes familles par les rapports constants qu'elles avaient entre elles, mariages, parrainages, n'en formaient pour ainsi dire plus qu'une seule, puisque mon aïeul Pierre Rogeron de la Gaignardière a, je le répète, pour marraine Vincente Martin, nièce de Jacques Rogeron sieur de la Groye, et que son frère René a également pour

(1) Archives de Saint-Saturnin.

marraine, Marie Martin, sœur de Vincente.

Les père et mère de mon aïeul Pierre Rogeron de la Gaignardière étaient, comme on l'a vu, Pierre Rogeron et Jeanne Favreau (mariés vers 1632).

Je n'ai pas la date précise de leur mariage, parce que le registre des mariages de cette époque est disparu, ce qui m'empêche également d'avoir d'une façon précise le nom de leurs père et mère. Je ne puis donc faire à leur sujet que des suppositions, mais elles équivalent à la certitude. Leur mariage a dû avoir lieu vers 1632, vu la date de la naissance de leurs enfants.

J'ai la date de la mort de mon aïeul Pierre Rogeron (1). « Le dixième jour de mars 1661, a été inhumé au cimetière de Saint-Saturnin le corps de défunt Pierre Rogeron, l'*aîné,* âgé d'environ 55 ans, vivant mari de Jeanne Favreau ». Ce qui met sa naissance à environ

(1) Archives de Saint-Saturnin.

1606. Cependant, dans les actes de l'état civil de Saint-Saturnin, bien régulièrement tenu pour les baptêmes à ce moment, je ne vois le baptême d'aucun Pierre Rogeron vers cette époque.

Mais à la date de 1639, il est dit : « Le cinquième du mois d'octobre 1639 a ésté sépulturé au grand cimetière de Saint-Saturnin, le corps de défunt Jehan Rogeron, fils de Jehan de la Gaignardière. »

Rien que le nom de Jehan Rogeron de la Gaignardière (*de la Gaignardière*) qui est une propriété de famille dont mes grands parents maternels portaient le nom et que je possède encore à Saint-Saturnin, me donne à croire que ce Jehan Rogeron de la Gaignardière, père du Jehan qu'on venait d'inhumer, devait être également le père de Pierre Rogeron, époux de Jeanne Favreau (1), mon aïeul.

---

(1) On ne trouve pas non plus l'inhumation de mon aïeule Jeanne Favreau qui aura sans doute été inhumée dans une autre paroisse.

Mais d'autres motifs àjoutés à celui-ci en donnent la certitude.

En effet, le fils de Jehan Rogeron de la Gaignardière, devait être un jeune homme, n'ayant point de notoriété par lui-même ; on se sert du nom de son père, puisqu'on dit qu'il est *fils* de Jehan Rogeron de la Gaignardière, et il n'était pas marié, car on n'eût pas manqué de dire qu'il était époux ou veuf d'une telle. L'âge de 24 ans lui convient bien dans ces conditions, et c'est précisément l'âge qu'aurait eu Jehan Rogeron, fils de Jehan Rogeron, époux de Marie Favreau, né en 1615. Jehan Rogeron, époux de Marie Favreau, avait déjà eu une fille Jehanne Rogeron en 1611, son fils *aîné* aura été Pierre, mon aïeul, né en 1606, mais dont on ne trouve pas l'acte de baptême, parce qu'il aurait été baptisé au dehors de la paroisse. Or dans les actes de baptême de cette époque, je ne trouve qu'un seul Jehan Rogeron qui eût un fils de ce nom de Jehan, celui qui naît en 1615, et qui devait être évidemment le Jehan Rogeron inhumé en 1639, fils de Jehan Rogeron de la

Gaignardière, et la qualification d'*aîné*, à son décès en 1661, prouve qu'il était l'aîné de ses frères.

Le nom de Marie Favreau était également un nom de famille, puisque Pierre Rogeron mon aïeul, avait aussi lui épousé une Jeanne Favreau, que le parrain de Jehanne, née en 1611, était un Jehan Favreau, et que le parrain de Jehan, né en 1615, était Charles Favreau.

Ainsi, il y a des présomptions qui équivalent à la certitude, que Pierre Rogeron, époux de Jeanne Favreau, était le fils *aîné* de Jehan Rogeron de la Gaignardière et de Marie Favreau.

Dont trois enfants :

Pierre Rogeron *aîné*, (né en 1606 environ) et mort en 1661 à 55 ans ou environ, mon aïeul.

Jehanne née en 1611, parrain Jehan Favreau, marraine Andrée Guinau.

Jehan Rogeron, fils de Jehan Rogeron de la Gaignardière, né en 1615, (mort en 1639), parrain Charles Favreau, marraine Mathurine...

Jehan Rogeron de la Gaignardière avait épousé Marie Favreau vers 1605, car on ne peut dire la date précise de leur mariage, les registres de mariage de cette époque manquant.

Jehan Rogeron de la Gaignardière était né en 1583.

Les père et mère de Jehan Rogeron de la Gaignardière étaient René Rogeron et Jacquine Rogeron, mariés vers 1578 ou 1579.

L'absence du registre des mariages de Saint-Saturnin, à cette époque, m'empêche de désigner ces divers aïeux d'une façon absolue, mais tout porte à croire qu'ils étaient bien René Rogeron et Jacquine Rogeron. En dehors, d'ailleurs, de René et de Jacquine Rogeron et des trois frères Rogeron de la Groye, il n'y avait à Saint-Saturnin à cette époque qu'une

seule autre famille Rogeron, également proche parente de tous les Rogeron, René Rogeron, époux de Renée Bonin, mais les naissances des enfants ne concordaient pas avec les descendants de ma famille.

Les enfants de René Rogeron et de Jacquine Rogeron furent, 1580, Mathurin Rogeron, qui eut pour marraine (nom que je ne puis lire), femme de Jehan Rogeron, — 1582, Marguerite Rogeron qui eut pour parrain Charles Rogeron (sans doute de la Groye), et pour marraine Renée Cailleau, femme de Pierre Rogeron, — 1583, Jehan Rogeron (de la Gaignardière), qui eut pour parrain Pierre Rogeron, et pour marraine Mathurine Rogeron, femme de Thomas Favreau.

Le sixième jour de septembre 1575, je trouve le baptême d'une fille de cette même Mathurine Rogeron, femme de Thomas Favreau. C'est de cette année 1575 que datent les premiers actes de l'état civil de Saint-Saturnin.

Après cette excursion vers mes ascendants maternels les plus éloignés, revenons maintenant à Pierre Rogeron de la Gaignardière, notaire au duché de Brissac, et à sa femme Charlotte Georget, mes ascendants maternels, mariés le 18 juillet 1657.

Ils eurent cinq enfants :

1° Marie Rogeron, qui épouse, âgée de 19 ans, en septembre 1679, Jean Rogeron, notaire à Saint-Sulpice, âgé de 34 ans.

Il meurt six ans après son mariage en 1685, et sa sépulture a lieu en présence de son beau-père, Pierre Rogeron, notaire au duché de Brissac, et de son père Urbain ou Urban Rogeron (1). Son nom s'écrivait des deux façons. Marie Rogeron, était morte un an avant lui,

(1) Archives de Blaison.

en 1684 (1). Leurs décès simultanés et si précoces nécessitèrent de nombreuses formalités, que je trouve constatées dans mes papiers de famille. Urbain Rogeron, père de Jean Rogeron, notaire au duché de Brissac, résidant à Saint-Sulpice, fut notaire de la baronnie de Blaison depuis 1671 jusqu'en 1694, au moins (2);

2° Charlotte Rogeron de la Gaignardière, qui épouse en 1691 Charles Rogeron sieur de la Grange, mes aïeux (mariage sur lequel je vais revenir);

3° Pierre Rogeron sieur de la Gaignardière (voir C. Port au mot Gaignardière), procureur, avocat ducal au duché de Brissac. Il était marié en 1692 à Jacquine du Plessis, puis en secondes noces à Renée Maunoir, en 1704. Je trouve

(1) Probablement en donnant le jour à sa fille Marie, née en 1684; c'est elle qui sera marraine de sa cousine Marie, fille de Charles Rogeron de la Grange.

(2) Archives de Blaison.

aux archives une dispense de mariage avec Mlle Maunoir datée de 1704 (1). Il fut parrain le 13 février 1695 de Henriette-Élisabeth Audoin, comme représentant haut et puissant seigneur Maurice-Albert de Cossé, duc de Brissac, pair de France; une autre dame représentait la marraine, qui était haute et puissante dame, Mme Élisabeth de Bestamont, duchesse de Brissac.

Pierre Rogeron de la Gaignardière eut pour fils, en 1605, Timoléon; et je trouve sur une feuille détachée, intercalée au milieu de la *famille Rogeron*, (Audouys, tome IX) :

« Extrait des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Brissac, diocèse d'Anjou.

« Le dimanche quatrième jour de janvier mil sept cent cinq, a été baptisé par moi curé soussigné, Timoléon Loüis, fils de Pierre Rogeron procureur, avocat ducal de Brissac, et

(1) Dossier de la famille Rogeron E. 3836.

de Renée Maunoir, son épouse; a été parrain, très haut, très puissant, très illustre seigneur, Monseigneur Timoléon Louis de Cossé duc de Brissac, pair et grand panetier de France, et marraine, très haute, très puissante et très illustre dame, Mme Louise de Béchameil, duchesse de Brissac.

Signent, le dit sieur Rogeron père, Mre André Maunoir ayeul, Mre Jacques Garreau, P. Rogeron, F. Garreau, P. Garreau, A. Maunoir et f. Geneviève Calligné.

« La minute est délivrée par nous curé soussigné, le neuvième jour de novembre mil sept cent vingt-quatre.

C. Février, curé de Brissac ».

Ce Timoléon Rogeron devait exister encore en 1724, époque où fut demandé cet acte de naissance; c'était peut-être pour son mariage, quoiqu'il n'eût encore que 19 ans.

Je possède dans mes archives un long et volumineux partage entre les cinq enfants de Pierre Rogeron et de Charlotte Georget. Ce partage est assez intéressant parce qu'on y trouve la description de l'étude de mon aïeul à Saint-Saturnin, de sa maison, de ses celliers..... Son habitation existe encore en partie près de l'ancienne cure dont les murs étaient mitoyens, mais l'église a été changée de place, ce qui a tout bouleversé. Quant à la propriété de la Gaignardière, la métairie qui en dépendait échut alors à mon grand oncle, Pierre Rogeron de la Gaignardière. C'est mon fermier, Le Breton, arrière petit-fils des Peaumeau, qui se sont succédés comme fermiers dans cette propriété de père en fils et dont j'ai connu le dernier dans mon enfance, qui a acheté les bâtiments formant les dépendances de cette métairie. Ce fut la closerie de la Gaignardière, limitrophe de la métairie du côté ouest, qui tomba dans les partages de mon aïeule Charlotte Rogeron et



Saint-Saturnin. — La Closerie de la GAIGNARDIÈRE échut en partage à Charlotte Rogeron mon aïeule en 1702 et la Métairie joignent à l'est, à son frère Pierre Rogeron, sieur de la Gaignardière. La Gaignardière appartenait à mon aïeul Jehan Rogeron né en 1583, qualifié déjà de Jehan Rogeron de la Gaignardière à la mort de son fils en 1639.

qui m'est parvenue. D'après la tradition de mes vieux fermiers Peaumeau, tout le village de la Gaignardière appartenait jadis à la famille Rogeron.

Pierre Rogeron sieur de la Gaignardière, procureur, avocat ducal au duché de Brissac (1), eut plusieurs autres enfants, parmi lesquels Pierre Rogeron de la Gaignardière sénéchal de la châtellenie du prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne, qui fut tuteur du père d'un de mes bons amis, le Dr Théodore Ponceau mort en décembre 1892 à 90 ans. Pierre Rogeron de la Gaignardière avait épousé Mlle Marie Commeau de la Roche, tante du Dr Ponceau et ma grande tante du côté de ma mère. Ce Pierre Rogeron de la Gaignardière mourut sans enfants. Puis, il

(1) Le 10 mai 1735 Pierre Rogeron était mort, car je trouve Renée Maunoir veuve de Me Pierre Rogeron avocat ducal à Brissac, marraine à Beaufort de Philippe Mathurin, fils de Monsieur Maître Philippe Chavage conseiller du roi, lieutenant particulier et assesseur criminel en la sénéchaussée; parrain, Me Alexis Jean Douisseau sieur de Brie, avocat au parlement de Thouars. (Inventaire des Archives de Beaufort, par Port.)

eut encore un fils ou petit-fils Jean Rogeron de la Gaignardière, qui apparaît le 23 novembre 1765 à propos d'une dispense de mariage entre Étienne Jean Rogeron du Lys et Marie Anne Marguerite Courcoul. Il était âgé de 42 ans et demeurait à Saint-Sulpice (1).

4° Charles Rogeron, licencié ès lois, greffier du duché de Brissac. Il épousa, le 15 décembre 1699, Susanne Tessier, fille de François Tessier, notaire, et de Susanne de la Lande. Mon arrière-grande-tante dut mourir âgée, car je la

(1) Il était probablement le père des enfants Rogeron de la Gaignardière qu'on trouve mentionnés dans la nomenclature du fief des Mollons vendu à Pierre Desportes : « Article 14... taillis aboutissant au bois... des enfants de M. Rogeron de la Gaignardière... vigne joignant les planches de vigne appartenant aux dits enfants de M. Rogeron de la Gaignardière... vigne joignant la vigne appartenant aux dits enfants dudit sieur Rogeron de la Gaignardière . cinq planches de vigne aux dits enfants Rogeron de la Gaignardière, etc... ». Archives E 1439.



Saint-Laud commune d'Angers. — Le Bois-Brilleuse, appartenant en 1780, à Marie Françoise-Hélène Menard veuve de Charles-Pierre Rogeron, mon arrière-grand-oncle.

retrouve longtemps dans les contrats de mariage de mes grands-parents. Il eut deux enfants (1) :

Noble homme Charles Pierre Rogeron et Marie Rogeron.

Noble homme Charles Pierre Rogeron, conseiller au siège de l'élection d'Angers, épousa le 9 juillet 1736, dans la paroisse de Saint-Maurille d'Angers, Mlle Marie Françoise Hélène Ménard, fille de noble homme Julien Ménard, sieur de la Pinçonnerie et d'Hélène Davy du Bouché (2)

Noble homme Charles Pierre Rogeron et Marie Françoise Hélène Ménard eurent trois enfants :

Charles-Pierre Rogeron.

---

(1) Audouys famille Rogeron, t. Mss. IX. et Famille Audouys en tête du t. Mss. I.

(2) Le Bois-Brilleuse, ancienne maison noble avec chapelle, située en Frémur, paroisse Saint-Laud, appartenait en 1786 à Marie Françoise Hélène Ménard, veuve de Charles-Pierre Rogeron, mon arrière-grand-oncle (D. de C. Port).

Noble homme Julien Rogeron, bourgeois de cette ville (Angers).

Mlle Anne Charlotte Rogeron.

1° Charles Pierre Rogeron, fils de feu Pierre Charles Rogeron aussi conseiller à l'élection du dit siège et de Marie Françoise Hélène Ménard, épouse le 7 juillet 1777, dans la paroisse Saint-Maurille d'Angers, demoiselle Jeanne Marie Raimbault de la Guillothière, fille de Mre Louis Jean Raimbault.

En 1787, Pierre Charles Rogeron était doyen des conseillers à l'élection et habitait place des Halles (1).

Le 17 septembre 1791, je trouve Rogeron notable d'Angers, élu membre du District. Il était alors, comme on voit, dans les idées nouvelles pour qu'on lui confiât cette fonction;

---

(1) Almanach d'Angers 1789.

mais en 1793 les événements avaient marché et il fut poursuivi alors comme suspect de tiédeur et condamné pour cela, à être jugé avec plusieurs autres à Orléans, les ajournements le sauvèrent, et renvoyé à Angers, on finit par l'oublier (1). Je ne connais pas sa descendance.

2° Noble homme Julien Marie Rogeron, bourgeois, frère du précédent, le 18 juillet 1786 épouse demoiselle Perrine Louise Boullay, fille de Mre Jacques François Boullay sieur du Martray, con-lieutenant du dit siège de la dite élection et de défunte dame Geneviève Victoire de la Ricardière sa seconde épouse, procédant sous l'autorité de Mre Jacques Boullay du Martray, écuyer, ancien maire d'Angers et procureur du roy, son frère consanguin.

Étaient présents au mariage Mre Pierre Rogeron, conseilier à l'élection et dame Jeanne Marie Raimbault son épouse, le sieur Pierre François Audouys, bourgeois, cousin germain

(1) Communication de M. l'abbé Uzureau.

paternel et dame Françoise Brouard d'Assigné son épouse.

Le 26 août 1787, ils eurent un fils nommé Jacques, (je ne connais pas leur descendance).

3° Demoiselle Charlotte Anne Rogeron, leur sœur, épouse le 6 août 1788 noble homme Michel François Berlange, sieur de la Veronnière, contrôleur du grenier à sel de Brissac. Le 4 mars 1790 Charlotte Anne Rogeron meurt après moins de deux années de mariage, (j'ignore si elle a laissé des enfants )

Charles Rogeron, licencié ès-lois, greffier au duché de Brissac et Susanne Tessier, outre leur fils Charles Pierre Rogeron dont je viens de donner la généalogie, eurent une fille, Marie Rogeron, qui épousa noble homme Pierre François Audouys sieur de la Veronnière, conseiller du roy, contrôleur au grenier à sel, fils de noble homme Jean-Baptiste Audouys sieur de la Clairodière, conseiller du roy, juge magis-

trat au siège de la prévôté d'Angers et de dame Marthe Caternault, le 2 juin 1744, dans l'église des dames religieuses de Sainte-Catherine de Saint-Lau. Étaient présents, Mre Robert René « le Royer de Chantepie », conseiller à la prévôté royale d'Angers et dame Marthe Sophie Audouys beau-frère et sœur de l'époux, Joseph Audouys, étudiant, frère de l'époux, Mre Pierre François Daburon, avocat au siège d'Angers et échevin de l'hôtel de ville, cousin germain dudit époux.

Le 25 août 1778, dans la paroisse de Saint-Julien d'Angers, noble homme René François Audouys, bourgeois de cette ville, âgé d'environ 30 ans, fils de Pierre François Audouys, ancien conseiller et officier du grenier à sel et de Marie Anne Rogeron, épouse Françoise Brouard d'Assigné âgée d'environ 17 ans, fille de noble homme Jean Aimé Brouard sieur d'Assigné, ancien conseiller au siège présidial d'Angers et de défunte dame Jeanne Marie Ménard.

Le 19 novembre 1779 fut baptisée en la paroisse de Saint-Aignan de cette ville Françoise Aimée Hélène, fille de noble homme Mre Pierre François Audouys, bourgeois de cette ville et de dame Françoise Brouard son épouse, fut parrain noble homme Jean Aimé Brouard sieur d'Assigné, ancien conseiller au siège présidial, son aïeul maternel, fut marraine dame Marie Françoise Hélène Ménard, veuve de noble homme Charles Rogeron, vivant conseiller au siège de l'élection de cette ville (1).

5° Perrine Rogeron, épouse en 1701 Pierre Cailleau, son cousin germain du côté maternel. Je trouve aux archives d'Angers (2) une dispense de mariage entre Pierre Cailleau et Perrine Rogeron, signée Charlotte Georget, *ayant alors* 65 *ans*, elle mourut cette même année 1702. Pierre Cailleau, notaire, habitait le bourg

(1) Audouys t. Mss. I. famille Audouys.
(2) Archives de la famille Rogeron. E. 3836.

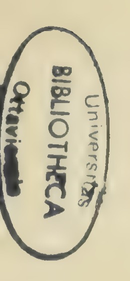
de Saint-Saturnin, Il devait être le successeur de Pierre Rogeron; cependant il est qualifié de notaire royal, tandis que Pierre Rogeron était qualifié de notaire au duché de Brissac (j'ignore leur parenté).

A la fin de l'acte de partage en cinq lots, (1) des cinq enfants de Pierre Rogeron de la Gaignardière, 21 août 1702, qui a été recopié vers 1830 pour affaires de partages ou de délimitation de terrains, je trouve : « Quant aux trois autres lots, ils n'ont point été recopiés; il est bon d'observer qu'une copie dudit partage en cinq lots se trouve entre les mains de M. Gazeau, conseiller à la cour royale d'Angers, comme descendant par sa femme de Pierre Rogeron notaire à Saint-Saturnin et de Charlotte Georget. »

(1) Mes papiers de famille.

Après cette bifurcation à Charlotte Rogeron de la Gaignardière, où je remonte d'une part aux Rogeron les plus anciens du côté maternel pour redescendre d'autre part, à mes grands-oncles maternels établis alors à Brissac et à Angers, je vais reprendre le cours naturel de ma généalogie à Charles Rogeron sieur de la Grange, mari de Charlotte Rogeron de la Gaignardière.

Charles Rogeron sieur de la Grange, perd sa femme à l'âge de 31 ans, le 6 septembre 1702, lui-même meurt en 1703 et sa mère Michelle Chevalier, femme de Maurice Rogeron, en 1709; ces différents décès à cause de la minorité des enfants, occasionnent beaucoup de formalités, des inventaires, des ventes judiciaires, etc... Claude Chevalier, frère de Michelle Chevalier et Étienne Rogeron sieur de la Boisse, syndic perpétuel de la Daguenière, frère cadet de Charles, sont nommés curateurs des enfants, représentant leur père Charles Ro-




La Daguenière. – La Grange, en était sieur mon aïeul paternel, en 1691.

geron sieur de la Grange, tandis que Pierre Rogeron sieur de la Gaignardière, procureur, avocat ducal du duché de Brissac, et Charles Rogeron, licencié ès lois, greffier au duché de Brissac, représentent leur mère, Charlotte Rogeron de la Gaignardière.

Les inventaires et ventes judiciaires que je possède dans mes archives, sont d'une longueur exagérée, écrits en caractères très gros pour faire davantage de pages. Le plus volumineux a 248 pages. Les hommes de loi dans ces ventes et inventaires n'en faisaient du reste pas long par jour; au bout de 50 ou 60 pages, ils en avaient assez et prenaient bien soin de ne pas s'attarder, employant cette formule qui ne variait guère :

« La nuit estant venue, nous nous sommes retirés et avons remis la dite vente au jour suivant. »

Chaque vacation est précédée de longues formalités inutiles, n'ayant d'autre raison d'être que de consommer du papier timbré et d'augmenter les rôles; — « serviettes servant à porter

les enfants baptiser ; » — une paire de draps de brin et reparon aux trois quarts usée, adjugée après plusieurs enchères à M. Rogeron greffier, soixante-treize sous ; 3 fr. 13, payée comptant. » — « Une mère vache à poil brun, mise à prix par le sieur Baranger à quinze livres, par le sieur Rogeron à dix-huit livres, adjugée après plusieurs enchères au dit Cailleau, à 20 livres ; 20 francs, etc... »

L'inventaire lors du décès de Michelle Chevalier, femme de Maurice Rogeron, se complique encore du partage des biens mobiliers entre les enfants mineurs de Charles et Charlotte Rogeron et les héritiers de défunte Michelle Rogeron, femme de Maurice Baranger, (fille également de Michelle Chevalier) (1).

Charles Rogeron de la Grangé tenait une sorte de livre de famille où il relatait les évé-

(1) Je possède ces inventaires et ventes judiciaires dans mes Archives.

nements les plus importants de sa vie (1).

Voici comment ce registre était établi :

« Papiers qui regardent les mariages et la mort de mes grands-pères Rogeron, ensemble la naissance de leurs enfants.

« Du 17 septembre 1691.

« Nous nous sommes mariés et avons eu la bénédiction nuptiale de Messire Hamon, curé de Saint-Jean-des-Mauvrets, le mentionné ci-dessous. »

De même, il note le jour de la naissance de chacun de ses trois premiers enfants, qui ne vécurent pas et qu'il nomme successivement, Charles.

« Le 10e jour de novembre 1692 est né Charles, fils de Charlotte Rogeron mon épouse;

(1) Mes Archives.

ont été parrain et marraine, Étienne Rogeron et Michelle Chevallier sa grand'mère, il a été baptisé sur les fonds de la Daguenière, par Messire Jallot, vicaire du dit lieu. »

En 1694, il lui naquit un second fils, toujours nommé Charles, dont son grand-père Pierre Rogeron fut parrain et sa grand'mère Michelle Chevallier, marraine.

Enfin le 8 décembre 1695, on trouve un troisième fils encore nommé Charles, mais à celui-là, il lui donne un titre à son baptême, il fut baptisé sous le nom de Charles sieur de Chaveai. A la naissance de son fils Maurice, mon aïeul, qui eut lieu en 1697, il négligea de l'inscrire avec un titre, c'est peut-être pour cela que tous les Rogeron, mes aïeux, depuis lors n'en ont plus porté, et se sont nommés simplement Rogeron. Il eut pour parrain Charles Rogeron (licencié es lois et greffier au duché de Brissac) et pour marraine Charlotte Georget sa grand'-mère.

Le 1er mars 1697, naquit Maurice Rogeron, mon aïeul. Il eut pour parrain son oncle Étienne Rogeron (sieur de la Boisse) et pour marraine Perrine Rogeron, sa tante.

Le 24 janvier 1698, naquit Charlotte, qui eut pour parrain Mre Pierre Rogeron (de la Gaignardière) procureur du duché de Brissac, et pour marraine Urbaine Aubert femme d'Étienne Rogeron.

Le 24 avril 1701, naquit Marie qui eut pour parrain François Ragot et pour marraine Marie Rogeron, de Saint-Sulpice (1).

Puis il annonce ainsi la mort de sa femme Charlotte Rogeron :

« Du 15 septembre 1702, ma femme est décédée et a été enterrée à Saint-Saturnin. »

---

(1) Sa cousine germaine, fille de Jean Rogeron, notaire à Saint-Sulpice, et de Marie Rogeron.

(État-civil de Saint-Saturnin 16 septembre 1702, sépulture d'honnête femme Charlotte Rogeron (par le curé de Saint-Saturnin, du consentement du vicaire de la Daguenière), femme d'honorable homme Charles Rogeron, décédée à la Daguenière à 31 ans ou environ. Étaient présents honorables hommes Pierre Rogeron procureur et avocat ducal au duché pairie de Brissac, Charles Rogeron, licencié es lois, Me Pierre Cailleau, notaire royal demeurant sur les dits lieux.)

Puis à la suite du même registre et naturellement d'une autre écriture, sans doute celle d'un parent ou d'un ami, cette mention ; « le 27 avril 1703, Charles Rogeron est décédé et a été enterré à la Daguenière ».

La famille Rogeron, après la mort de Charles Rogeron, se composait à la Daguenière de Michelle Chevalier (veuve Rogeron) grand'-

mère, des trois enfants de Charles et de Charlotte Rogeron qui avaient vécu (Maurice, Charlotte et Marie), de leur grand-oncle Claude Chevalier frère de Michelle Chevalier, d'Étienne Rogeron, de sa femme Urbaine Aubert et de leurs enfants parmi lesquels Étienne-Charles né aux Rosiers, enfin de Maurice Baranger veuf de Michelle Rogeron sœur de Charles et d'Étienne, de leurs enfants Gabrielle Baranger mariée à Bauvilain en 1694 devenue veuve et Louis Baranger (1).

Ce fut Étienne Rogeron qui en 1717 fit refaire les fondements de la sacristie de l'église ; et le 1er avril 1722 M. Rogeron et son épouse faisaient tourner de côté à leurs frais l'autel de la Sainte Vierge, le tout pour donner du jour ; tandis que M. Drapeau, proche parent, entrepreneur des ouvrages du roi, donnait l'autel, le pavé, la couverture de la chapelle de Notre-

(1) Mes Archives.

Dame-des-Levées bâtie aux frais des habitants, probablement en reconnaissance de l'intercession divine dans quelque grande inondation (1).

Le 12 décembre 1719, Michelle Rogeron, sans doute la fille d'Étienne Rogeron, épouse à la Daguenière Étienne Dusquenay, secrétaire de M. de Saint-Vallay, grand maître des eaux et forêts de Touraine. Et le 28 juillet 1750 Mlle Émery veuve de Jacques Rogeron (sans doute le fils d'Étienne Rogeron de la Boisse, frère de Charles Rogeron de la Grange) donne à la fabrique une chasuble avec l'assortiment, savoir : étole, manipule et voile, plus une écharpe de la même étoffe à l'intention de prier Dieu à perpétuité tant pour elle que pour MM. Jacques Rogeron père et fils, que pour ses père et mère François Émery et Marguerite Tessier, laquelle chasuble ne pourra jamais être reprise par aucun de la famille (2).

(1) Inventaire des Archives, la Daguenière, t. II.
(2) Inventaire des Archives, la Daguenière.

Mlle Jeanne Émery, veuve Rogeron, date ce don de sa propriété de la Grange, à la Daguenière. Cette propriété dont Charles Rogeron, mon aïeul, portait le nom (*Charles Rogeron sieur de la Grange*) avait dû passer à Jacques Rogeron par échange ou autrement, car il n'en n'est plus désormais question parmi les biens appartenant à mes grands parents.

Les trois enfants de Charles et Charlotte Rogeron qui vécurent, furent Maurice Rogeron mon aïeul, né le 1er mars 1697, Charlotte Rogeron, née le 24 janvier 1698 et Marie Rogeron le 24 avril 1701 (1).

« **1°** Maurice Rogeron, sur lequel je vais revenir.

« **2°** Charlotte Rogeron, qui épousa le 17 mai 1719 Jean Bommier sieur de la Lande, notaire aux Ponts-de-Cé, fils de noble homme Claude

(1) Mes Archives.

Bommier sieur de la Fuye, conseiller du roy, chef de son échansonnerie, receveur en titre du grenier à sel de Cholet, en présence de noble homme Claude Bommier de la Grisellière, de noble homme Pierre Bommier du grand Bois, de René Rogeron des Charnières (1).

Joseph-Étienne Huault-Dupuy épousa en 1749 Charlotte Bommier.

Sept enfants :

Charlotte-Jeanne, 1749-1827, mariée à.... sans postérité connue.

Jeanne, née 1751.

Jean-Joseph, 1754-1814, chanoine, prieur de Sainte-Marie-du-Bois.

---

(1) Mes Archives. Inventaire des Archives, la Daguenière.

Joseph-Philippe-Jacques, 1755-1811, curé de Gée, déporté en Espagne, en 1792.

Marie-Victoire, 1757-1799, mariée à. ... sans postérité connue.

Marguerite-Anne, 1759-1786.

René-Urbain, né 1762, vice-président du tribunal civil d'Angers, épouse Jeanne Lemercier-Le-Pré, en 1795.

De René-Urbain Huault-Dupuy et Jeanne Lemercier-Le-Pré.

Quatre enfants :

1° M^lle^ Jeanne Huault-Dupuy † 1873 épouse de Augustin Commeau, ancien garde du Corps de Charles X...., † 1876, sans postérité.

2° M^lle^ Joséphine-Louise-Huault-Dupuy † 188... épouse M. Auguste Chesneau de la Haugrenière (1), † 1877 dont cinq enfants :

---

(1) Mon oncle Eugène Boré était très lié avec M. Auguste Chesneau ; dans les lettres qu'il m'écrivait il ne manquait jamais de me prier de lui offrir son meilleur souvenir.

Mlle Pauline épouse le baron Arthur de Grateloup, dont neuf enfants :

Maurice.

Vicomtesse des Grées du Loü (Marie-Thérèse).

Mme de Fleuret.

Vicomtesse d'Alzon † s. p. (Isabelle).

Bernard, marié à.....

Comtesse de Gironde.

Alain, marié à.....

Madame Coumeau (Marguerite).

Un fils mort jeune.

M. Ambroise, capitaine d'artillerie, mort à 30 ans, a fait la guerre d'Italie.

M. Anatole, mort à Solférino, le 15 juin 1859.

M. Edmond, ancien officier de cavalerie, épouse Mlle Ferrière de la Touche, dont une fille mariée au baron Casimir de la Rüe du Can.

Mlle Valentine épouse M. Ferrière de Cou-

trolles, dont une fille : Madeleine épouse de Martial Lambert de Cursay. Plusieurs enfants, dont : Valentine épouse en 1905 le comte Xavier de l'Escale, une autre fille et un fils.

3° Mlle Marie-Jeanne Huault-Dupuy — 1875, mariée à M. Auguste Myionnet — 1871.

Quatre enfants :

Mlle Lucile.

Georges, Zouave pontifical, tué à Castelfidardo.. 18 septembre 1860 †.

Mlle Antoinette épouse M. Gustave de Capol, mort le 13 novembre 1903, dont Henri et Jeanne.

Henri, 16 février — 1903 †.

Mlle Jeanne épouse M. Gaston Vandesmet 1905 : dont Jean.

Paul, prêtre de St-Vincent-de-Paul, directeur de Notre-Dame-des-Champs, — 6 juillet 1903 †

4° M. Charles-René Huault-Dupuy, 1807-18.. épouse Mlle Léontine-Zoé Courtigné. — 1891.

Trois enfants :

Léon Huault-Dupuy — 1864 †.

Mlle Adrienne Huault-Dupuy — 1862, épouse

M. Ernest Planchenault, ancien conseiller à la cour, 1831-1894.

Dont M. Adrien Planchenault, ancien élève de l'école des Chartes, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal d'Angers, secrétaire adjoint à la Caisse d'Épargne, né en 1862, épouse Mlle Brossard de Corbigny en 1895, dont Germaine, René, Madeleine.

M Valentin Huault-Dupuy peintre et aquafortiste de talent, maire du Louroux, président du conseil d'arrondissement d'Angers, secrétaire adjoint de la Caisse d'Épargne, épouse Mlle Marie Bouvier, dont M. Robert Huault-Dupuy épouse Mlle Geneviève Bodinier, dont René.

L'abbé Bommier réfugié en Espagne pendant la Révolution, écrit de nombreuses lettres à son neveu Huault-Dupuy, avoué à Angers.

J'ai beaucoup connu la mère de M. Chesneau de la Haugrenière, Mme Chesneau Morna, près de laquelle nous habitions dans la Cité et dont je conserve le meilleur souvenir.

3o Marie Rogeron, née le 4 janvier 1701 qui

épouse Maurice Peltier demeurant paroisse Saint-Saturnin. Je trouve aux Archives, dossier Rogeron E. 3836, cette dispense de mariage datée de 1746. Dispense de mariage entre Maurice-François Baranger et Marie-Renée Peltier. *On établit ainsi le degré de parenté à propos d'une dispense de mariage.*

Maurice Rogeron

| | |
|---|---|
| 1 | 1 |
| Michelle Rogeron | Charles Rogeron |
| mariée à | 2 |
| Maurice Baranger | Marie Rogeron |
| | mariée à |
| | Maurice Peltier |

Je reviens à Maurice Rogeron, mon aïeul, plus tard notaire royal au duché de Beaufort, résidant à la Daguenière.

Il se maria le 7 février 1721 et épousa en premières noces Françoise Béraud, fille de Me Jean Béraud, veuf de Françoise Bourneuf, sous l'au-

torité de M[e] Pierre Rogeron et du sieur Aubert, son curateur, et la dite Demoiselle Béraud, sous l'autorité du dit sieur, son père. Le mariage a lieu en présence de M[e] Pierre Boutillon, veuf de défunte Louise Bourneuf, oncle de la défunte épouse, du sieur Jean Bommier de la Lande et de Charlotte Rogeron, son épouse, de Demoiselle Marie Rogeron, d'Étienne Rogeron, de Demoiselle Perrine Rogeron, de M[e] Pierre Rogeron sieur de la Gaignardière, licencié ès lois, de Jean Rogeron, prêtre, de Demoiselle Sainte Bourneuf et Marguerite Bourneuf, tante de la future épouse, de Touss. Béraud, son frère, tous oncles, tantes et cousins des futurs époux. Ont signé la minute : Béraud, Rogeron, F. Béraud, Aubert, T. Béraud, Bommier, Marie Rogeron, Rogeron, P. Rogeron, Pierre Rogeron, Boutillon, Sainte Bourneuf, Suzanne Tessier, Rogeron prêtre, Marguerite Bourneuf, Rogeron, Charlotte Rogeron, P. Bourneuf, Drion, Chevalier, Gaignard, Marc Gaignard, Senil, curé de Saint-Sulpice, M. Blouin, Dauge et Pardonel, notaires royaux, par devant lequel

Pardonel soussigné, la minute a été signée, laquelle contrôlée au dit Angers.

*Signé :* PARDONEL.

(Je possède le contrat de mariage).

Le 17 mai 1729, Maurice Rogeron, devenu notaire royal à la sénéchaussée de Beaufort et demeurant paroisse de la Daguenière, épouse en secondes noces Jeanne Courcoul, fille majeure de Marie Camus, veuve de noble homme René Courcoul. C'est de ce dernier mariage que je descends. Le contrat a été passé à la Bohalle, en la maison de la dite demoiselle veuve Courcoul, devant Toussaint Béraud notaire, frère de sa première femme, en présence de Me Jean Bommier, mari de Demoiselle Charlotte Rogeron, de Mlle Marie Courcoul, femme dudit sieur Béraud, de Demoiselle Charlotte Rogeron, femme dudit sieur Bommier, qui a esté voulu, consenti et accepté. La minute des

présentes est signée par Marie Camus Rogeron, Marie Courcoul, Jeanne Courcoul, Charlotte Rogeron, Bommier, Béraud, Cailleau notaire royal et par nous notaire royal passeur d'icelle (je possède le contrat de mariage).

A la fin du livre de famille de son père, sur une feuille détachée recousue avec un fil, Maurice Rogeron fait la déclaration suivante :

« Je me suis marié le 17 may 1729 avec ma femme, Jeanne Courcoul.

« J'ai eu un garçon qui est issu de ce mariage, le 9 mars 1730, qui a été nommé Jean-Mathurin par Jean Bommier, notaire royal aux Ponts-de-Cé, mon beau-frère et Demoiselle Courcoul, ma belle-mère, son parrain et sa marraine et a été baptisé par Jacques Gaultier, demeurant à la Daguenière, le dix dudit mois, sur deux heures après midi. »

Le 3 mai 1731, il eut un autre fils, Maurice-René, qui ne vécut pas, et qui eut pour parrain le sieur René Courcoul et pour marraine Demoiselle Marie Rogeron, femme du sieur



Saint-Mathurin. — Bonrepos à la Marsaulaye, ayant appartenu à Maurice Toussaint Rogeron mon arrière-grand-oncle, et à son fils Anne-Julie-Pierre Rogeron.

Peltier, oncle et tante, baptisé également par Jacques Gaultier (même registre).

Jeanne Courcoul, mon aïeule, seconde femme de Maurice Rogeron, était fille de noble homme René Courcoul sieur de la Boire du Saule (1), vérificateur particulier des rôles à Angers.

Du premier mariage de Maurice Rogeron (2) avec M^lle^ Françoise Béraud, naquit un fils, Maurice-Toussaint Rogeron, qui habitait la Marsaulaye à Saint-Mathurin. Il avait été d'abord notaire royal à Beaufort, puis notaire honoraire et procureur fiscal à Saint-Rémy-la-Varenne. Dans un contrat que je possède, je trouve : « Partage en deux lots daté du 1er juillet 1777, de biens immeubles dépendant de

(1) Propriété que je possède encore.

(2) C'est de Maurice Rogeron que je tiens une partie de mon argenterie avec cette marque :

M* ROGERON* NO* R*

la succession de Me Maurice Rogeron, vivant notaire royal à la Daguenière, entre Me Maurice-Toussaint Rogeron, notaire honoraire, procureur fiscal à Saint-Rémy-la-Varenne, demeurant à la Marsaulaye, paroisse de Saint-Mathurin, et le sieur Jean-Mathurin Rogeron, demeurant canton de la Boire de Saule, paroisse de la Bohalle.

1er Lot, une Closerie située à Port-de-Vallée, paroisse de Blaison, un petit clos de terre, un autre gros lopin de terre, le tout contenant trente boisselées ou environ, joignant du nord-ouest à la Maison Langart dépendant de la seigneurie de Blaison, et de l'autre côté vers l'occident à la terre du seigneur de l'Ambroise, (il échut à Maurice-Toussaint Rogeron).

. . . . . . . . . . . . . . .

Le 2e lot, le lieu et clos de la Gaignardière, (il échut à Jean-Mathurin Rogeron).

. . . . . . . . . . . . . . .

Maurice-Toussaint Rogeron, mon grand-oncle, épouse Anne Oudin et ils ont pour fils :

Anne-Julie-Pierre Rogeron ;

Et Maurice-Toussaint Rogeron, prêtre, religieux de Fontevrault.

Le quatorzième jour de novembre 1746 a été baptisé par moi, desservant soussigné, Maurice-Toussaint né de ce jour, fils d'honorable homme Maurice-Toussaint Rogeron et d'honorable femme Marie-Anne Oudin. A été parrain, Me Toussaint Béraud, notaire royal à Beaufort, demeurant paroisse de la Bohalle et marraine, Demoiselle Jeanne Oudin, de cette paroisse, tante de l'enfant du côté maternel, le père présent ; tous ont signé avec nous et autres parents et amis soussignés, Sainte Oudin, Jeanne Oudin, P. Neveu, Marie Daudet, Pierre Esnault, René Guérif, Marguerite Vallée, Charlotte Delestre, Jean Gaignard, Lorier, Vallée, Rogeron et Cormeray, desservant (1). (Baptême de

(1) Archives de Saint-Mathurin.

Maurice-Toussaint Rogeron, futur religieux de Fontevrault).

Anne-Julie-Pierre Rogeron, épousa Jèanne Françoise Misendeau. Il habitait la Marsau-laye (1), fut notaire à Saint-Mathurin, juge de paix et maire de Saint-Mathurin. Dans les actes notariés il signait Pierre Rogeron de la Gaignardière, ce qui ne s'explique pas tout d'abord, puisque le nom de la Gaignardière appartenait à la branche maternelle. Mais le dernier héritier du nom, Pierre Rogeron de la Gaignardière, sénéchal de la châtellenie de Saint-Rémy-la-Varenne, étant mort sans enfants vers cette époque et le reste de la famille étant disparu, Anne-Julie-Pierre Rogeron aura jugé tout naturel, comme aîné de la branche paternelle, de prendre ce nom toujours fort honorablement porté.

(1) Son habitation, Bon-Repos, appartient actuellement à M. Robit.

Anne-Julie-Pierre Rogeron épousa Françoise Misendeau et eut quatre enfants :

Anne-Maurice Rogeron, juge à Angers, Philippe Rogeron, banquier, Jacques Rogeron, banquier, associé de son frère, et Rose Rogeron.

1° Anne-Maurice Rogeron, juge à Angers, mort le 24 mai 1856, à 79 ans, épouse Jeanne Michelle Potry, dont Émilie et Christine Rogeron.

En 1834, Mlle Émilie Rogeron, épouse M. Gougis, juge à Angers au tribunal civil.

Dont Mlle Émilie Gougis et Mlle Célestine-Marie Gougis, carmélite à Blois, décédée en 1890.

Mlle Émilie Gougis épouse en 1863 M. Henry Ernault de la Daumerie de Moulins, peintre distingué.

Dont quatre enfants :

Mlle Célestine de Moulins, mariée en 1885 à M. Victor Nivelleau de la Brunière, officier de Cavalerie, chevalier de la légion d'honneur, dont 8 enfants : Henry, Marie, Anne †, Maurice, Benjamin, François, Jacques et Marie-Antoinette.

Mlle Émilie de Moulins, mariée au chevalier

François de Moloré de Saint-Paul, novembre 1886, dont 5 enfants : Anne-Marie, Renée, Marguerite, Marie-Thérèse et Jean.

Henry de Moulins, mars 1869-mai 1869 †.

Mlle Henriette-Marie de Moulins.

2o Philippe Rogeron, banquier, épouse Mlle Renée Riobé-Mauny.

Dont trois enfants :

M. Eugène Rogeron (du Margat), banquier.

Mlle Victorine Rogeron qui épouse M. Victor Logerais, docteur-médecin, marié en 1841.

Mlle Anne Rogeron qui épouse M. Cheux, lequel épouse en secondes noces Mlle Béraud, dont M. Cheux le naturaliste.

De Mlle Victorine Rogeron et de M. Victor Logerais, quatre enfants :

Mlle Valentine Logerais.

M. le commandant Ambroise Logerais, chevalier de la Légion d'honneur qui épouse en 1870 Mlle Marie-Thérèse de Roincé.

Mlle Marie Logerais.

Mlle Berthe Logerais.

C'est à la famille Logerais, à Mlle Berthe Logerais, que nous devons la reconstitution de notre séminaire dans sa jolie propriété de Châtillon.

3° Jacques Rogeron, banquier, associé de son frère, épouse Mlle Bone Riobé-Mauny, dont un fils Édouard, mort jeune (1);

4° Mlle Rose Rogeron, épouse Louis Gendron des Champs, oncle de ma belle-mère Raymonde Gendron.

Dont trois enfants : Théodore, Henri et Joséphine morte à l'âge de 15 ans. M. Henri Gendron, docteur médecin à Saint-Georges-Châtelaison, est mort vers 1895, non marié.

Maurice Rogeron, notaire à la sénéchaussée

(1) Je retrouve par hasard la lettre de *faire-part* imprimée du mariage de Jacques Rogeron :

« M. Rogeron, notaire à Saint-Mathurin, et Madame son épouse, ont l'honneur de vous faire part du mariage de Monsieur leur fils jeune, à Angers, avec Mlle Riobé Mauny, aînée.

Sans visite. »

de Beaufort, eut de son second mariage avec Jeanne Courcoul, *Jean-Mathurin Rogeron,* qualifié de bourgeois dans les actes. Jean-Mathurin Rogeron, mon aïeul, résidait lors de son mariage à la Daguenière ; il habita ensuite la Boire du Saule, à la Bohalle.

Le 5 juin 1750, Jean-Mathurin Rogeron en présence de Jeanne Courcoul sa mère, veuve de Maurice Rogeron, notaire de cette cour (Beaufort), demeurant à la Daguenière, succursale de Saint-Jean-des-Mauvrets, épouse demoiselle Urbaine-Michelle Pelé, fille du sieur André Pelé, veuf de demoiselle Michelle Gaultier, demeurant canton des Marcotiers, paroisse des Rosiers, sous l'autorité de ses père et mère et autres parents ci-après nommés. Le contrat est fait et arrêté au canton des Marcotiers, demeure du sieur Pelé, et aussi en présence de Me Jean Bommier, notaire royal, oncle paternel du dit sieur futur à cause de demoiselle Charlotte Rogeron son épouse demeurant aux Ponts-de-Cé, de vénérable et dis-

cret René Gaultier prêtre, curé de la paroisse de Cunault et y demeurant, de demoiselle Françoise Pelé, veuve du sieur René Carré, tante de la dite demoiselle future du côté paternel et encore en présence de François Meffrey et Laurent Rouffeux, sergents de cour, demeurant paroisse des Rosiers, témoins à ce requis et appelés, et la minute a été signée : Rogeron, Anne Courcoul, A. Pelé, Bommier notaire royal, François Pelé, René Pellé, licencié ès-lois, Le Roy, Prévot, Lorier notaire royal second et Chaillou, notaire royal passeur susdit (je possède le contrat).

Jean-Mathurin Rogeron résida désormais à la Bohalle, dans sa propriété de la Boire du Saule.

Le 13 août 1773, sa mère Jeanne Courcoul, veuve de Me Maurice Rogeron, résidant d'ordinaire paroisse de la Daguenière, mais demeurant depuis huit jours dans la maison de Mlle de Clinchamp, faubourg Bressigny à Angers, et qui y est retenue au lit malade, fait

un testament notarié où elle indique ses dernières volontés.

Elle veut être inhumée dans le cimetière de Saint-Michel-de-la-Pallud, paroisse de Mlle de Clinchamp, qu'elle a désigné pour sa sépulture, et qu'il y ait six prêtres à son enterrement, y compris ceux de la paroisse. Une grand'messe sera également chantée le lendemain par les mêmes prêtres, et au bout de l'an il y aura quatre grand'messes dans la dite paroisse de Saint-Michel.

Item, la dite demoiselle testatrice ordonne que pendant neuf années qui commenceront à son décès, il soit établi pour le repos de son âme, de ses parents et mari trépassés, six grand'messes, chacune de ces dites années dans l'église paroissiale de la Bohalle, et que tous les dimanches de chacune de ces dites années, les litanies de la Sainte Vierge soient chantées à leur intention devant l'autel de la Sainte Vierge de la dite chapelle.

. . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . .

La dite testatrice ordonne qu'aussitôt après son décès, il soit distribué premièrement vingt-cinq livres au nommé Simon Filassier, trente livres au nommé Cheneau, etc..., tous pauvres de la paroisse de la Daguenière.

Secondement cent livres aux pauvres honteux de la paroisse de la Bohalle pour qu'ils soient habillés de pied en cap, dont trente personnes, lesquelles seront, dix hommes, dix femmes et dix enfants, dont les habillements seront de serge sur fil ; deux chemises chacun, un bonnet et une paire de sabots, une paire de bas de grosse laine, le tout neuf. Les femmes n'ayant point de bonnet auront chacune un mouchoir de col de la valeur de quinze sols.....

. . . . . . . . . . . . . . .

Ce fut le curé de Saint-Michel-de-la-Pallud qui fut nommé exécuteur testamentaire.

Jeanne Courcoul vécut encore près de deux années après la confection de son testament jusqu'au commencement de janvier 1775. Le

quatrième jour du mois suivant, M. le curé de Saint-Michel-de-la-Pallud déclare à son fils, M. Rogeron, qu'il a fidèlement remis en mains. selon l'intention de la défunte, les sommes dont elle avait disposé pour les pauvres de la Bohalle et de la Daguenière.

Très peu de temps avant la mort de mon aïeul Jean-Mathurin Rogeron, celui-ci reçoit d'un parent une lettre de *faire-part* lui annonçant le mariage de ses fils.

Voici comment cette lettre était libellée :

*MM.*

« Monsieur Béraud, feudiste, a l'honneur de vous faire part du mariage de M. son Fils, Receveur aux sièges royaux d'Angers, avec Mlle Fresneau.

« Sans visite. »

Cette première partie de la lettre était imprimée, et sur l'M en tête du nom de *Monsieur* Béraud se trouvaient sous forme de vignettes deux colombes se becqu etant parmi les branches, le tout surmonté d'un arc et d'un carquois.

Sur le recto du second feuillet, M. Béraud avait écrit à la main :

Monsieur et Parent,

J'ay l'honneur de vous apprendre que mes deux enfants doivent se marier en le cours de ce mois, l'aîné avec Mlle Velope de Nantes, le jeune avec Mlle Fresneau d'Angers. Je rends grâce à Dieu de son aide, de leur choix, elles sont aimables à tous égards.

J'avais désiré que ces occasions m'eussent procuré le plaisir de vous rassembler, mais elles sont des orphelines, qui sont en des pensions, de sorte que les cérémonies d'obligation formeront les nopces.

Je vous souhaite, à Madame votre épouse et chers enfants de bonnes santés, et suis avec attachement très véritablement,

Monsieur et cher parent, votre humble et très obéissant serviteur.

BÉRAUD.

Angers, janvier 1786.

Pour clore la lettre se trouvait un cachet de cire rouge trop détérioré pour le lire, mais qu'on pouvait assez bien déchiffrer pour se rendre compte que M. Béraud avait des prétentions nobiliaires.

L'enveloppe de la lettre était ainsi adressée :

*A Monsieur*

*Monsieur Rogeron de la Boire du Saule,*
*en La Bohalle.*

Sur le verso de la lettre de *faire-part* qui

avait sans doute servi de brouillon à mon aïeul, celui-ci lui répondit :

Monsieur et Parent,

J'ai appris avec plaisir le mariage de vos chers enfants, persuadé comme je suis, qu'ils trouveront de bons sujets et que de leur côté ils sont remplis de tous les mérites nécessaires pour rendre des femmes heureuses. Je leur souhaite ainsi qu'à vous et à Madame votre épouse, une satisfaction continuelle.

Et soyez persuadé que j'ai l'honneur avec une parfaite estime et une véritable reconnaisance d'être,

Monsieur et Parent, votre très humble et obéissant serviteur,

ROGERON (1).

Mon aïeul n'avait point de fonction publique. Il s'occupa, dans sa propriété de la Boire du

(1) Ce sont des comptes qui se trouvaient sur cette lettre qui l'ont sauvée de la destruction.

Saule, de l'administration de ses terres. Je possède de lui un livre de comptes daté de 1767, où sont réglés une partie de ses différentes dépenses et surtout ses baux très en ordre qu'il donna à ses fermiers jusqu'en 1786, époque de sa mort. C'est en effet au commencement de 1786 qu'il mourut, comme le prouve la lettre de M. Béraud, au sujet du mariage de ses enfants, car elle est de janvier 1786, et le 3 avril de la même année, sa femme devenue veuve, le remplace dans l'administration de ses biens. « Moi veuve Rogeron, demeurante à la Boire du Saule ». Et il en est ainsi jusqu'en 1790, où elle-même étant venue à mourir, c'est alors sa fille Jeanne, qui lui succède ; et malgré la Terreur, l'administration continue à avoir lieu, les baux suivent leurs cours. Le 28 germinal an IV de la République, Jeanne Rogeron consent un bail à ferme à Henri et à Pierre Gois, habitant l'un les Rosiers, l'autre Port-de-Vallée, pour un morceau de terre de 85 boisselées situé à Port-de-Vallée. « Moi Jeanne Rogeron, fille, demeurante commune de la Bohalle, je suis con-

venue du bail à ferme qui suit pour sept années etc... » Le 24 germinal an VI de la République, elle en consent un autre avec Jean Cousseau et sa femme Anne Hamon, pour une maison et ses dépendances, située commune de la Bohalle, canton de la Chénaye, sans toutefois les garantir, si postérieurement une rupture de la levée avait lieu. Le 9 germinal de l'an VI de la République, elle en consent un autre pour la closerie de Versailles, toujours avec la même formule : « Moi Jeanne Rogeron, fille, demeurante commune de la Bohalle, je donne à titre de bail à ferme et non autrement, à René Gidouin et à Marie Boutavant, la closerie dont ils jouissent... à la condition que le fermier charoiera mon gros bois de chauffage... qu'il aidra également à planter quelques plantons... et viendra me mener avec son cheval chaque fois que j'en aurai besoin et que mes affaires l'exigeront et même à la messe, prêtra aussi son cheval pour ma domestique, me payra la dîme en nature et la somme de six livres sept sols neuf deniers pour les impôts chaque année. . qu'il jouira de

la ferme) le temps et espace de sept années qui commenceront de ce jour, le 11 brumaire prochain de l'an VII de la République, finissant à pareil jour le 11 brumaire de l'an XIV de la République...

Le 9 germinal an VI de la République.

la ROGERON.

Moi Jeanne Rogeron... donne à René Gidouin et à Marie Boutavant sa femme... 8 boisselées de pré en première et en seconde herbe...

3 brumaire an VI de la République.

la ROGERON.

Moi Jeanne Rogeron, fille, .. suis convenue du bail à ferme qui suit avec René Camus et sa femme, pour la ferme de la Boire du Saule. . Je m'engage à ne point faire de peine au dit fermier pour les vignes au cas qu'il aurait à sortir, vu qu'elles étaient en ruine lorsqu'il est

entré dans la ferme, à cause des grandes gelées de l'hiver précédent, il sera néanmoins obligé de faire des provins, cultiver et façonner de son mieux les dites vignes et les garnir de pieux suivant l'usage du pays...

La Bohalle, le 2 germinal an VII.

la ROGERON.

Moi, Jeanne Rogeron, fille, ai consenti le bail à ferme qui suit, à savoir que je donne à René Camus et à sa femme Renée Gidouin la ferme de la Boire du Saule... le fermier sera obligé de cultiver et de fumer tout ce qui sera nécessaire pour l'exploitation du jardin, abattre le gros bois dont j'aurai besoin... de faire tous les charrois nécessaires, me mènera avec son cheval où mes affaires l'exigeront de même à la messe, prêtra aussi son cheval pour ma domestique lorsqu'elle en aura besoin... sera obligé de nourrir tous les chevaux de mes parents et fermiers, sera obligé de faire garder la maison les dimanches et fêtes pendant la grand'messe par

ses enfants et domestiques à leur tour avec ma domestique... de me donner 30 livres de beurre chaque année, une pinte de lait chaque semaine, six poulets chaque année... Il jouira le temps et l'espace de sept années qui commenceront à la Toussaint 1810 et finiront à la Toussaint 1817.

Fait à la Bohalle, le 30 juin 1809.

la ROGERON.

Ce bail fut sans doute le dernier acte d'administration de Jeanne Rogeron, car ensuite les feuillets du cahier sont restés blancs, il n'y a plus été touché. Il est probable qu'elle ne vécut pas longtemps après 1809, son état général de santé était du reste devenu mauvais dans les dernières années de sa vie. Mais son souvenir était resté bien vivant lors de mon premier séjour à la Bohalle en 1847; mes vieux fermiers morts dans un âge avancé, vers 1850, l'avaient bien connue et avaient été presque ses fermiers eux-mêmes, ils avaient du moins été de ceux qui gardaient

sa maison le dimanche pendant la grand'messe à tour de rôle avec sa domestique. Une de ses petites nièces, M$^{me}$ Letourneau, se la rappelait parfaitement et me parlait souvent de sa tante qui demeurait à la Bohalle. Son habitation est restée intacte jusque vers 1852, où mon père qui désirait y passer ses vieux jours la fit améliorer et agrandir.

Dans une des pièces se trouvait suspendu à un clou, un blason en bois tout vermoulu que j'y ai vu accroché pendant un temps indéfini de mon enfance et de ma jeunesse, et qui a fini néanmoins par disparaître; un autre blason beaucoup mieux conservé représentait une tête de cheval transpercée d'une épée; celui-là était déjà disparu lors de mon premier voyage à la Bohalle. Ayant demandé à mon père ce que représentait ce dernier blason, il me dit qu'il venait d'un de ses grands-oncles qui avait été échevin.

Jean-Mathurin Rogeron se nommait en réalité Jean Rogeron, comme j'en ai la preuve par les

couverts d'argenterie qui me sont venus de lui où se trouve seulement gravé Jean Rogeron; Mathurin ne paraissait que dans les actes. Mon aïeul, bien que d'une honorabilité absolue comme tous les Rogeron, ne passait pas, d'après mon père de qui je le tiens, pour être d'un caractère agréable et aimable.

Le premier des enfants de Jean-Mathurin Rogeron, bourgeois, et de demoiselle Urbaine-Michelle Pelé qui se maria, fut demoiselle Michelle Rogeron, qui épousa Marie-Louis-Alexandre Gaultier, fils de Pierre Gaultier, fermier général de la baronnie d'Avoir, et de demoiselle Gabrielle Guillemet, en présence et sous l'autorité du sieur André Pelé, bourgeois, aïeul de la dite demoiselle Rogeron, le 5 mai 1779.

Le dit contrat a été fait et paraphé à la Bohalle, dans la maison de Mademoiselle Rogeron et en présence de Maître René-André Gaultier, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de la Rochelle, de Mlle Émilie-Modeste Gaul-

tier, de Mlle Mélanie-Alexandrine-Marie-Perrine Gaultier, de Mlle Marie Guillemet veuve, de Me Guillou, notaire royal à Saint-Clément, de Me Pierre-François-André Guillou, prêtre, chanoine de la cathédrale d'Angers, du sieur Jacques-Gabriel Guillou, de Marguerite-Élisabeth Pelé, épouse du sieur Michel Locheteau, bourgeois, de Maître Ch. Richard, avocat à Saumur, d'André-Maurice Rogeron, de demoiselle Jeanne Rogeron, de Monsieur Maître André Pelé, conseiller du roy et son contrôleur au grenier à sel de Beaufort, de dame Jeanne Courcoul, de Marie-Geneviève Courcoul, de Maître Maurice-Toussaint Rogeron, ancien notaire royal, oncle paternel, de Maître Anne-Julie-Pierre Rogeron, licencié et notaire royal, cousin germain, et demoiselle Françoise Misandeau son épouse, et encore en présence de Pierre Jacques et René Roujou, sergents requis. La minute a été signée par A. Pelé, Gab. Guillemet, Marie Bommier... de Fontenay, notaire royal (je possède le contrat).

Mon grand'père se marie en 1787. Son père était mort de l'année précédente.

Mon grand-père André-Maurice Rogeron était alors conseiller du Roy, lieutenant particulier civil au siège de la sénéchaussée de Beaufort, premier juge à cause de la vacance de sénéchal. (C'était Monsieur, frère du roi, qui était sénéchal de droit. Mon grand-père était donc en réalité sénéchal de fait et de droit à la sénéchaussée de Beaufort, car Monsieur, comte de Beaufort, sénéchal de droit, était un sénéchal purement fictif, purement honorifique).

La ville et le tribunal ou sénéchaussée de Beaufort avaient alors une grande importance; le comté de Beaufort était l'apanage du frère du roi au nom duquel on rendait la justice. (Le comte de Beaufort était alors le comte de Provence qui fut plus tard Louis XVIII). C'est ainsi que mon père m'a expliqué la situation de mon grand'père, André-Maurice Rogeron.

Le vingt-quatrième jour de septembre mil sept cent quatre-vingt-sept après midi,

Par devant les notaires du Roy et de Monsieur aux ressorts des sénéchaussées de Saumur et de Baugé, résidants à Longué, soussignés,

Furent présents Monsieur Maître André-Maurice Rogeron, conseiller du Roy, lieutenant particulier civil au siège royal de la sénéchaussée de Beaufort, y demeurant paroisse de Notre-Dame, fils majeur de défunt le sieur Jean-Mathurin Rogeron, bourgeois, et de dame Urbaine-Michelle Pelé son épouse, actuellement sa veuve, demeurant paroisse de la Bohalle, d'une part,

Et demoiselle Mélanie-Alexandrine-Marie-Perrine Gaultier, fille mineure de feu le sieur Pierre Gaultier, bourgeois, et de dame Gabrielle Guillemet son épouse, actuellement sa veuve, demeurant ensemble paroisse du dit Longué, d'autre part.

Entre lesquelles parties ont été faites les conventions de leur futur mariage qui suivent :

C'est à savoir que le dit sieur Rogeron, de l'avis et du consentement du sieur Marie-Louis-Alexandre Gaultier et de dame Michelle Rogeron son épouse, de Monsieur Maître Charles-André Pelé, ancien conseiller du roy, son oncle, et de dame Jeanne Courcoul son épouse, de demoiselle Renée-Geneviève Courcoul sa cousine, de demoiselle Marie-Marthe Courcoul, de Maître Anne-Julie-Pierre Rogeron, licencié en droit, notaire du roy et de Monsieur, son cousin germain, et de Maître Jean-François Vallée, aussi licencié en droit, cousin germain à cause de dame Sainte-Françoise Rogeron, son épouse.

Et la dite demoiselle Gaultier, de l'avis et de l'autorité de la dite dame Guillemet sa mère et du consentement de Maître Pierre-René-André Gaultier, docteur en théologie, chantre dignitaire de l'église cathédrale de la Rochelle y demeurant, dudit sieur Marie-Louis-Alexandre Gaultier et de dame Michelle Ro-

geron son épouse, du sieur Antoine Godefroy, maître des forges de Château-la-Vallière son beau-frère à cause de dame Émilie-Marie-Modeste Gaultier son épouse, de Maître Pierre-André-François Guillou, prêtre, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale d'Angers, du sieur Jacques-Gabriel Guillou des Varennes, de dame Françoise Maupassant, veuve du sieur Nicolas Maupassant, demeurant ville de Saumur, du sieur Jean-Jacques Maupassant et autres, ses parents et amis soussignés, tous à ce présent.

Se sont promis foi de mariage.....

. . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . .

La minute est signée Mélanie Gaultier, Rogeron, Gabrielle Guillemet veuve Gaultier, Urbaine-Michelle Pelé, Gaultier, chantre en dignité de l'église cathédrale de la Rochelle, Michelle Rogeron femme Gaultier, Marie-Louis Gaultier, frère de la mariée et beau-frère du marié, Godefroy, A. Pelé, conseiller, Jeanne Courcoul, Pelé, Pellé, Marie Courcoul, Renée-

Germaine Courcoul, Marie-Amélie Cigogne, Marie-Madeleine Pellé, Dubois, curé de Longué, J. Vallée, Verrie, docteur médecin, Rogeron, notaire, Huault-Dupuy, prieur-curé de Gée, Huault-Dupuy, Pellé, Renou, le Bouvier, Guillou, chanoine de l'église cathédrale d'Angers, J.-G. Guillou des Varennes, Fr. Maupassant veuve Maupassant, Bruneau, vicaire de Longué, Jean-Jacques Maupassant, Borry, Gasnier-Gallais, notaire et Locheteau, garde minute, contrôlé..... Longué, le 4 octobre mil sept cent quatre-vingt sept.

LOCHETEAU, garde minute.

En 1789, comme lors de son mariage en 1787 et pour les mêmes causes, les fonctions de sénéchal étaient toujours occupées par mon grand-père André-Maurice Rogeron dans les mêmes conditions, et ce fut lui qui fut chargé de répandre les instructions du roi Louis XVI

dans le ressort de Beaufort, pour la convocation des États-généraux (1).

Là même se souleva une question de préséance assez intéressante.

La sénéchaussée de Beaufort représentée par mon grand-père, André-Maurice Rogeron, se croyait, sinon supérieure, au moins égale à celle d'Angers. Plusieurs lettres furent échangées au nom de mon grand-père dans ce sens, près du garde des sceaux à Paris. Le 7 janvier 1789, il fit écrire par son procureur, le sieur Jameron, que l'Anjou possédait deux sénéchaux, celui d'Angers et celui de Beaufort, égaux en dignité : « Beaufort, quoiqu'en Anjou, fait un domaine de la couronne qui ne relève point de l'Anjou mais de la Tour du Louvre » (formant comme une sorte d'ilot

(1) La sénéchaussée de Beaufort, par M. l'abbé Uzureau. *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest*, août 1903.

dans l'Anjou). Nouvelle lettre, le 17 février : « L'influence de la sénéchaussée sera nulle, comme elle l'a été dans la formation de l'Assemblée provinciale, et Angers va de nouveau tout absorber ». Mais les idées égalitaires et de centralisation avaient déjà fait leur chemin, on donna tort à mon grand-père qui dut se soumettre, et la sénéchaussée de Beaufort n'eut point de représentation particulière.

Les maires, capitouls, échevins, jurats, consuls et autres officiers municipaux des villes, bourgs, villages et communautés devaient être sommés par huissier royal et faire lire et publier la lettre du roi au prône et à la porte de l'église, et tous les habitants du tiers âgés de 25 ans et compris dans le rôle des impositions, étaient tenus de s'assembler et de procéder à la rédaction des cahiers de réforme, puis à élire un député par cent feux. Ces derniers seraient chargés de porter les cahiers de réforme à une Assemblée plénière, le 9 mars, au palais de la sénéchaussée de Beaufort.

La réunion fut présidée par le lieutenant particulier civil, André-Maurice Rogeron, mon grand'père.

Parmi les députés qui la formaient, se trouvaient Anne-Julie-Pierre Rogeron, notaire à Saint-Mathurin, résidant à la Marsaulaye (1), Lorier de Beaufort, François Esnault, notaire à la Bohalle, Pelé, Vallée, de Saint-Mathurin.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 45 du règlement des États-généraux, les députés du tiers assemblés par devant M. le lieutenant particulier civil de Beaufort, André-Maurice Rogeron, se proposent de réunir dans un seul cahier, avec le plus de précision possible, les remontrances, plaintes et doléances contenues dans les différents cahiers.

Le cahier de réforme de la Sénéchaussée

(1) Anne-Julie-Pierre Rogeron, cousin germain de mon grand-père, les autres étaient ses parents.

de Beaufort-en-Vallée, conservé aux archives de Maine-et-Loire, considéré comme inédit et inconnu, fut rédigé par mon grand-père André-Maurice Rogeron ; je le tiens de mon père de la façon la plus certaine et la plus formelle.

Les différentes plaintes et demandes sont formulées en plusieurs chapitres et articles avec beaucoup de netteté, de précision et d'indépendance de caractère, comme on peut s'en rendre compte en lisant le travail de M. l'abbé Uzureau,

Ces chapitres traitent :

De la formation des États-généraux.

Des États provinciaux.

Des impôts.

Des tribunaux supérieurs et inférieurs royaux.

Des Justices seigneuriales et des droits Féodaux.

Des ecclésiastiques séculiers, réguliers et des bénéfices.

Plaintes et demandes diverses (1).

Restait à élire les députés qui devaient représenter la sénéchaussée de Beaufort à l'Assemblée générale d'Angers et y porter le cahier de réforme. A cet effet, le roi avait prescrit aux membres de se réduire au quart. Ils étaient 42 députés, on en nomma 11. L'élection eut lieu au palais de la sénéchaussée de Beaufort :

« Par devant nous, André-Maurice Rogeron, conseiller du roi et de Monsieur, lieutenant particulier civil au dit siège, exerçant pendant la vacance de l'office de sénéchal (2). »

---

(1) La sénéchaussée de Beaufort-en-Vallée et les élections du Tiers État, par M. l'abbé Uzureau. (Extrait).

(2) Procès verbal de la nomination de onze députés. (Archives de Maine-et-Loire.)

Parmi les onze députés élus, se trouvait Anne-Julie-Pierre Rogeron, notaire à la Marsaulaye, cousin germain de mon grand-père.

A la Révolution, mon grand-père craignant d'être inquiété à Beaufort à cause de ses sentiments royalistes bien connus, vint habiter Angers où il vécut caché et ignoré pendant la Terreur. Cependant, une fois il fut découvert et contraint d'accompagner, muni d'une pique *rouillée* la Déesse Raison dans une des promenades processionnelles qu'on lui faisait faire à travers les rues d'Angers. Il fallait bien obéir, mais dans le cours de cette promenade, il fut saisi d'un tel sentiment de honte et de dégoût, qu'oubliant qu'il risquait sa tête, il profita de la proximité d'une ruelle donnant dans la rue Saint-Laud, pour abandonner le cortège et

s'esquiver. Sa fuite demeura heureusement inaperçue.

Il passa le reste de la Terreur dans une cave de la Cité donnant par une fenêtre petite et haute sur le *Bout-du-Monde*, tandis que ma grand'mère sortait seule pour quérir les provisions et s'informer des nouvelles. Il en fut ainsi jusqu'à ce que la détente se produisît après la mort de Robespierre. Un soir même, ce sentiment d'expansion et de bonheur s'éleva jusqu'à lui. Entendant des rires et des chants au bas de sa retraite, sur le quai, et apercevant des danses s'organiser entre jeunes gens et jeunes filles, il atteignit son violon dont il jouait parfaitement et qui lui avait servi plus d'une fois à tromper son ennui, et se mit de sa fenêtre gaiement à les diriger. Ce jour fut pour lui celui de la délivrance.

Pendant ce temps-là, sa sœur, Jeanne Rogeron, continuait à habiter la Boire du Saule à

la Bohalle et passait ses baux avec ses fermiers sans sembler être inquiétée, mais il n'en avait pas toujours été de même, paraît-il, de son curé, M. Godineau, qui avait dû partir précipitamment en lui laissant en garde les objets encombrants ; car le 22 ventôse an VII de la République, sa sœur, Mlle Godineau, redemandait à Mlle Rogeron, contre reçu, différents objets appartenant à son frère et comprenant : « une grande couverture de laine blanche où il y a des trous faits par les teignes, six draps de toile de brin, le tout à moitié usé, une nappe de toile de brin en reparon presque neuve, dix livres et demie fil de brin, blanc de lessive. »

Mon grand-père, magistrat distingué, avait l'esprit juste, droit et d'une extrême honnêteté, poussée dans la fin de sa vie jusqu'au scrupule (1). Il était extrêmement bon et n'eut pas

(1) Craignant d'avoir causé quelque préjudice dans ces jugements, il remboursa des sommes assez fortes.

voulu contrarier un enfant, me disait mon père, qui lui avait conservé toute sa vie un véritable culte. Sa mort, survenue en 1833, fut pour lui un coup si douloureux qu'il en contracta une longue maladie. Cependant, mon grand-père n'aimait pas les enfants, il ne les trouvait pas assez sérieux, ce ne fut que quand mon père fut parvenu à l'âge d'adolescent qu'ils commencèrent à se comprendre parfaitement.

Ma grand'mère était aussi une femme fort intelligente et de beaucoup d'esprit, mais d'un esprit moins large, plus minutieux vis-à-vis de ses enfants ; elle n'a pas laissé un souvenir aussi sympathique chez mon père ; il la perdit jeune, âgé seulement de 20 ans et tandis qu'il était à Paris à faire son droit. Elle aimait beaucoup les fleurs et cultivait avec passion les œillets dont elle avait, comme son neveu Pierre Gaultier, des tulipes, une fort jolie collection.

Mon grand-père était désigné dans les actes sous le nom de André-Maurice Rogeron, mais

on l'appelait dans l'usage ordinaire de la vie, André Rogeron ; j'ai connu dans mon enfance, de vieilles personnes, presque ses contemporaines, qui l'avaient connu intimement et qui ne manquaient jamais quand elles m'en parlaient, de le désigner sous le nom de Monsieur André; de même, ma grand'mère, malgré tous ses prénoms, n'était connue que sous celui de Mélanie.

Les Gaultier et les Rogeron étaient déjà parents et alliés de longue date; mais sans remonter plus loin, mon aïeul, Jean-Mathurin Rogeron, avait épousé M^lle^ Urbaine-Michelle Pelé, laquelle avait pour mère Michelle Pelé, née Gaultier, fille de René Gaultier et d'Urbaine Esnault; aussi, il avait fallu à mon grand-père une dispense de mariage au 4^e^ degré pour épouser M^lle^ Gaultier.

En 1779, une sœur de mon grand-père,

Michelle Rogeron, épousait Marie-Louis-Alexandre Gaultier, et lui-même en 1787 épousait Mélanie-Alexandrine-Perrine Gaultier, de sorte qu'il y avait dans la famille double alliance.

La famille Gaultier se composait :

De Marie-Louis-Alexandre Gaultier, qui épousa Michelle Rogeron en 1779.

De Mre Pierre-René-André Gaultier, docteur en théologie, chanoine, chantre dignitaire de la cathédrale de la Rochelle, né en 1750 et mort en 1818, refugié en Espagne, puis en Italie et dans le Tyrol pendant la Révolution.

De René-Eugène Gaultier, né en 1759, également chanoine de la cathédrale de la Rochelle, aussi lui réfugié en Espagne.

D'Émilie-Marie-Modeste Gaultier, qui épousa Antoine Godfroy, maître des forges de Château-la-Vallière.

Enfin, de Mélanie-Marie-Perrine Gaultier, ma grand'mère, qui épousa en 1787 mon grand-père, André-Maurice Rogeron.

Maître Pierre-René-André Gaultier, docteur en théologie, chanoine, chantre dignitaire de l'église cathédrale de la Rochelle, n'ayant pas voulu prêter le serment constitutionnel, se réfugia en Espagne avec Mgr de Coucy, son évêque et ami, en 1791. En 1796, il partit pour l'Italie, d'où il passa dans le Tyrol en mars 1798, pour regagner, après la tourmente passée, la France et Longué, le 6 mai 1801, où il retrouve encore sa mère. En 1817, une lettre de son ancien évêque, Mgr de Coucy, devenu archevêque de Reims, lui annonçait que Louis XVIII, à cause de ses talents et de son exil enduré pour la foi, a songé à lui pour l'épiscopat. Il n'accepta pas, préférant finir ses jours dans la retraite et la tranquillité. Il mourut l'année suivante à Longué. Il a laissé un journal détaillé et intéressant de ses voyages pendant son exil, journal que je possède (1).

(1) Je possède également le portrait de mon grand-oncle peint à l'huile.

Le mariage d'Émilie-Marie-Modeste Gaultier eut lieu entre celui de son frère Marie-Louis-Alexandre Gaultier en 1779 et celui de sa sœur Mélanie Gaultier, car c'est au contrat de mariage de sa sœur Mélanie que je trouve qu'elle a épousé Antoine Godfroy, maître des forges de Château-la-Vallière. Par les cahiers de voyage de mon grand-oncle Pierre-René-André Gaultier, je vois qu'à son arrivée, il s'arrêta à Tours pour voir sa sœur qui s'y était fixée, qu'il passa chez elle plusieurs jours, tant à la ville qu'à la campagne, pour se reposer de ses longues fatigues, puis qu'elle, son mari et son fils tinrent à l'accompagner jusque près de leur mère à Longué. Je ne sais plus ce qu'est devenue cette partie de la famille.

Quant à mon arrière-grand'mère Gaultier (Demoiselle Gabrielle Guillemet), elle avait une grande situation à Longué ainsi qu'une grande réputation de largesse et de charité dans le pays, bien que d'après son petit-fils,

Pierre Gaultier, elle était dure, prétendait-il, pour ses enfants et petits-enfants. Cependant, mon grand-oncle, son fils, ne parle, dans son journal, de sa mère qu'avec les plus grandes marques d'affection et la plus sincère vénération. Mon père m'a montré, dans un de ses voyages à Longué, le superbe hôtel qu'habitaient ses grands-parents Gaultier, qui existait encore alors, vers 1850. Il a été détruit depuis pour la construction de nouveaux quartiers.

Il était exactement de grandeur et d'architecture semblable à l'hôtel de Ruillé, faubourg Bressigny, à Angers.

Michelle Rogeron, ma grande tante, qui épousa le 5 mai 1779 Louis-Marie-Alexandre Gaultier, eut trois enfants :

Pierre Gaultier (aîné), qui épouse Mlle Goupil.

Dont deux enfants, un fils et une fille qui moururent vers l'âge de vingt ans.

Jeanne Gaultier qui épouse M. Lebailleul.
Frédéric Gaultier qui épouse Mlle Labbé.

Pierre Gaultier possédait le bel hôtel et le superbe jardin de la Fidélité où se trouvaient de jolies pièces d'eau remplies de poissons rouges qui faisaient mon admiration dans mon enfance. Dans ce jardin se trouvait le fameux carré de tulipes dont il était amateur passionné ; c'est moi qui possède le dernier reste de ces fleurs. Après sa mort, l'hôtel et les jardins furent détruits et vendus pour construire la rue de la Fidélité, devenue ensuite la rue des Arènes.

Jeanne Gaultier épouse M. Lebailleul.

Leur fille Mélanie Lebailleul épousa M. Letourneau, notaire, rue Beaurepaire à Angers.
D'où Valentine Letourneau,
Et Gustave Letourneau.

Mlle Valentine Letourneau épouse M. Raffier-Dufour, Chevalier de la Légion d'honneur qui

fut préfet sous Mac-Mahon, du département de l'Ain et ensuite de celui du Var.

Dont deux enfants :

Georges Raffier-Dufour, avocat, qui épouse Mlle Renault Morlière.

Et Étienne Raffier-Dufour, capitaine de frégate, Chevalier de la Légion d'honneur.

Gustave Letourneau frère de Mlle Valentine qui épouse Mlle Camille Langlois dont trois enfants :

Mlle Madeleine Letourneau, mariée au chef d'escadron de dragons Libert, Chevalier de la Légion d'honneur, dont Màurice 1884, Germaine 1885, et Anne-Marie, 1897.

Mlle Germaine Libert épouse M. le chevalier de Mandres, lieutenant au 30e dragons, dont un fils Bernard de Mandres, né en 1907.

Mlle Jeanne Letourneau, mariée à M. L. Delloye directeur général de la compagnie de

Saint-Gobain ; dont Jacques 1893, Jean 1895, Simonne 1896, André 1898, Robert et Madeleine 1901.

Mlle Marguerite Letourneau, mariée à M. Boullé notaire à Rambouillet, dont Élisabeth, 1904, Christian et Christiane, 1907.

Frédéric Gaultier, le jeune, qui épousa Mlle Labbé. Après s'être occupé de journalisme en Belgique, il vint habiter une maison de la rue Hanneloup communiquant avec le jardin de son frère. On l'appelait le jeune, parce que non seulement il était le cadet de son frère, mais parce qu'il conserva jusqu'à 74 ans où il mourut, un certain air de jeunesse qui lui était personnel.

M. Frédéric Gaultier eut un fils, M. Frédéric Gaultier, qui entra dans la magistrature et qui mourut très jeune vice-président du tribunal civil d'Angers. Il avait épousé Mlle Adèle-Justine Bernard du Moutier.

Dont Mlle Jeanne Gaultier qui épouse en 1867 M. le baron de Benoist.

Dont deux enfants : M. Jean de Benoist, capitaine au 21e dragons qui épouse en avril 1898 Mlle Alice Gayat de Wecker : deux enfants Robert né le 22 février 1899 et Nicole née le 2 février 1901 ; et M. Pierre de Benoist, lieutenant au 3e chasseurs d'Afrique.

Mon père, M. Frédéric Rogeron, né à Angers dans la Cité à la fin de 1799, fit ses études à Beaupréau, puis au Lycée alors collège royal. La première fois qu'il vint à l'Arceau, il y fut amené par son condisciple Léon Boré, son futur beau-frère. Il fit son droit à Paris et épousa en 1829 Mlle Louise Boré. Il fut nommé substitut, puis 1830 étant survenu, régime qu'il abhorrait, il donna sa démission et partagea d'abord sa vie entre sa maison de la Cité, rue du Volier, qu'il reconstruisit, travaux qui furent pour lui un gros événement, l'Arceau avec son ardin et ses vignes, et l'administration de la

commune de la Bohalle de moitié avec le curé Michel, son ami et ancien condisciple. Ensuite à quelques années de là le curé Michel ayant eu son changement et l'ancien maire ayant été remplacé, il vécut désormais à Angers et à l'Arceau, puis enfin après la mort de ma mère, complètement à l'Arceau, sans abandonner toutefois son cercle rue du Volier.

Sa vie ne fut point heureuse, mais remplie de chagrins de toutes sortes ; d'une nature aimante et sensible, elle fut des plus éprouvées, il perdit fort jeune ma mère qu'il adorait, il avait alors 46 ans, et mon frère qu'il aimait de même beaucoup, à 26 ans ; j'ai deux fils *uniques*, disait-il, montrant par là qu'il les chérissait comme s'il n'en eût eu qu'un seul. Aussi avait-il l'habitude de répéter avec le patriarche Jacob que ses jours avaient été courts et mauvais. Ses lettres faciles, pleines de vie, semblaient écrites avec le cœur et je ne puis les relire après plus de 40 ans écoulés qu'avec la plus vive émotion ; j'étais à Paris à terminer mon droit lorsqu'il mourut, le 18 décembre 1863, à l'âge de 63 ans.

Il avait une sœur de dix ans plus âgée que lui, Mlle Mélanie Rogeron qui après la mort de son père, se fit construire une maison dans la Doutre, rue de la Harpe: extrêmement charitable, elle se trouvait de ce côté plus à l'aise pour secourir les nombreux pauvres de ce quartier. Elle prêtait sa maison un jour chaque semaine à une association de dames; et celle-ci devenait alors un véritable établissement de confection pour les pauvres; Mme de Richeteau était la présidente. Ma tante, pour qui j'ai conservé le meilleur souvenir, mourut trois ans avant mon père, âgée de 72 ans.



# FAMILLES BORÉ ET MERLET

---

Mademoiselle Louise Boré (1), ma mère, n'était point inférieure à ses frères par l'intelligence, c'est assez dire qu'elle était fort distinguée. Je possède une unique lettre d'elle qui se trouve dans les *Derniers moments* (2) *de M. Eugène Boré*. Elle seule

---

(1) Le mariage de Mlle Louise Boré est fort spirituellement raconté par M. l'abbé Rondeau, dans son histoire de Mère Sainte Cécile (Mlle Prévost de la Chauvellière, Germain et Grassin, Angers, 1899).

(2) Imprimerie Saint-Générosus, 33, boulevard d'Enfer, Paris, 1878.

montre par son ampleur de vues et son élévation d'âme, que ce n'était point une femme ordinaire.

Louise Boré avait pour père Jean-François Boré et pour mère Louise Merlet (1).

Jean-François Boré né dans la commune du Louroux le 3 janvier 1876, fut élu sous-lieutenant de la Garde Nationale dès l'origine. Parti pour l'armée au premier appel à la formation des cadres du 1er bataillon des volontaires de Maine-et-Loire, il fut incorporé sous le titre de lieutenant de la 7e compagnie. C'était à ce qu'il

---

(1) Louise Merlet était fille de Jean Merlet et de Marie-Madeleine Grignon. Le Christ qui est chez moi avait été sculpté par le grand-père de ma mère (J. Merlet, sans doute). Le coup qu'il reçut sur la cuisse vient d'un coup de sabre asséné par un *bleu* en présence de ma grand'mère : « Voilà encore un Bon Dieu », cria-t-il, pendant qu'il saccageait tout dans la maison avec les autres forcenés, et en même temps il lui appliquait le coup dont il porte la trace. Je tiens ce souvenir de ma mère.

paraît un magnifique officier, le plus beau peut-être de tous les hommes de son régiment. Ces avantages physiques joints à une extrême bravoure et à des talents qui furent bientôt reconnus, le conduisirent au rang de commandant (1).

La formation du 1er bataillon de Maine-et-Loire a été longuement décrite par M. F. Grille. Le mieux est d'y renvoyer ; cependant on peut dire que le 2 septembre 1795 au combat de Saint-Barnoul, le lieutenant Boré fut distingué entre tous par des traits de la plus haute valeur, le général en chef Kellermann s'empressa de consigner son nom dans son rapport mis à l'ordre du jour (2).

Il fut élu l'an VII commandant de la garde nationale à Angers.

A sa retraite, l'an X, Jean-François Boré fut nommé *receveur particulier* d'Angers, fonction

(1) Un canton de l'Anjou sous la Terreur, par H. Sauvage ; Angers, Lachèse, 1873.

(2) Victoires, conquêtes des Français, etc... de 1792-1815, t. IV, Panckoucke, 1817.

qu'il occupa jusqu'à sa mort survenue le 2 janvier 1812 (1).

Son grand-père ou arrière grand-père se nommait sans doute Jean, ainsi que l'indiquent des couverts d'argenterie marqués de ce nom dont la mère (2) de Mlle Marie Levoyer avait hérité.

Pour remonter plus loin il serait nécessaire de consulter les archives du Louroux-Béconnais.

Son père François Boré avait épousé Jeanne Bucher. Celui-ci était, paraît-il, très vaniteux; mon oncle Léon Boré m'a raconté bien des fois que son grand-père portait deux montres, une à chacun de ses goussets, et lorsqu'il se promenait dans ses champs, ses fermiers, pour le flatter, ne manquaient pas de lui dire : « M. Boré quelle heure est-il donc ? » A quoi il leur répon-

(1) Dictionnaire de C. Port.
(2) Petite-fille de François Boré.

dait : « f... bête, tu ne sais donc pas quelle heure il est », et aussitôt il tirait une de ses montres. Quant aux actes qu'il signait, il les faisait presque toujours précéder de : « moi Boré », montrant également par là quelle importance il attachait à sa personne. Il mourut le 28 novembre 1804 et sa femme Jeanne Bucher en 1818.

Il eut quatre enfants :

Jean-François Boré, signant toujours Boré l'aîné, qui épouse Louise Merlet.

Jeanne Boré, qui épouse René Desprez.

Renée Sophie Boré, qui épouse Louis Gourdon.

Puis un autre Boré (qui signe simplement sous ce nom de Boré des lettres à sa mère). Quel était son prénom, était-il marié et qui

avait-il épousé, ce sont autant de questions que se pose sa petite nièce, Mlle Marie Levoyer. Il écrivait aussi à sa soeur Jeanne Boré, grand'mère de Mlle Levoyer, des lettres très affectueuses ; celle-ci n'était point aimée par sa mère, Mme Boré-Bucher, qui n'était pas tendre pour elle.

Jeanne Boré, née en 1777, décédée en 1807, épouse René Desprez, né en 1769, décédé en 1831.

Six enfants :

1o René Desprez, 1795-1862, marié à Marie Giron, sans enfants.

2o Adèle Desprez, 1797-1838, mariée à Louis Denys, dont une fille Janny.

3o Hilaire Desprez, 1798-1859.

4o François Desprez, 1800-1871, marié à Adélaïde Haulbert.

Six enfants :

1° 1830-1886, Narcisse Desprez, marié, — 1882 à P. Gentilhomme.

Six enfants :

Marie Desprez, mariée à Georges Garelon, un enfant.

Ernestine Desprez.

Prosper Desprez.

Albertine Desprez.

Léon Desprez.

Adélaïde Desprez.

2° 1832-1903, Francis Desprez.

3° 1839-1872, Silas Desprez.

4° 1836-1891, Adélaïde, mariée à René Poitevin, dont une fille.

5° 1839-1885, Prosper Desprez.

6° 1842-1870, Léon, tué à Monnaie.

5° Théophile Desprez, 1803-1865, marié à Cécile Bouvier, 1804-1878.

Trois enfants :

1830-1849, Cécile Desprez.
1833- , Henri Desprez.
1839-1864, Théophile Desprez.

6° Henriette Desprez, 27 mai 1806-1884, 16 octobre et Jacques Levoyer, 16 janvier 1802-1876, 21 novembre; mariés en septembre 1832.

Six enfants :

1° 28 août 1833-1904, Jules Levoyer, marié le 8 mai 1868; 25 novembre 1846 — à Constance Drouard.

Trois enfants :

Jules Levoyer.
Augustine Levoyer, mariée à René Belissant, dont cinq enfants.
Pierre.
Henriette.
Marie-Louise.

André.
Jacques.

Jacques Levoyer.

2° 7 novembre 1833-1900, Henri Levoyer, marié le 13 avril 1861, 1er mars 1840-1904 à Augustine Drouard.

Trois filles :

1° Marie Levoyer et Jules Beauté, sept enfants.
Louis.
Jeanne.
Juliette.
Marie-Thérèse.
Madeleine.
Paul.
Louise.

2° Henriette Levoyer et André Beauté, cinq enfants.

Henri André.
Jacques Marcel.
Pierre H. Jacques.
Geneviève.
Yvonne.

3° Geneviève Levoyer.

3° 1836, Marie Levoyer, fille de Jacques Levoyer et de Henriette Desprez.

4° 1833, Léontine Levoyer, mariée le 29 janvier 1863, à Henri Desprez, fils de Théophile Desprez, cinquième enfant de Jeanne Boré.

Quatre enfants :
Henri Desprez, marié à Alice Dubois en 1895.
Quatre enfants :
Marguerite.
Jean.
Rémy.

Henri.
Henriette Desprez.
René Desprez.
Marguerite Desprez.

5° Augustine Levoyer, 27 juin 1839-1839.

6° Eugène Levoyer, 27 juin 1839-1887, épouse le 24 juillet 1874 Marie Thoury, dont cinq enfants.
Jeanne.
Marguerite, mariée au Dr Octave Poussin.
Thérèse.
Madeleine.
Eugène †.

Renée-Sophie Boré, mariée à Louis Gourdon.

Quatre enfants :

1° Louis Gourdon, régisseur des mines de M. de Las Cases, épouse en premières noces Mlle Émilie Meignan, dont trois filles, Marguerite l'aînée morte à quinze ans, Louise à six ans, puis une autre à quelques mois ; et en secondes noces Mlle Meunier, dont une fille Louise morte à vingt ans et quelques années, huit jours avant son père.

2° Valentin Gourdon, docteur-médecin à Angers, épouse Mlle Dupoty, dont une fille Mlle Valentine décédée dans sa quinzième année.

3° Mlle Zénaide Gourdon, épouse M. Leduc, dont deux enfants.

4° Puis une autre fille morte vers l'âge de vingt ans.

Le 7 septembre 1810, Jean-François Boré,



Commune dAngers. — L'ARCEAU acquis par le commandant Jean-François Boré, mon grand père, en 1811, de Guillaume Courballay de la Roche.

receveur des contributions directes de la ville d'Angers, demeurant cloîtres Saint-Martin, (1) loue sa propriété de la Mornais, la maison bourgeoise, le domaine de la Mornais et la métairie, à son beau-frère Louis Gourdon et à sa sœur Renée Sophie Boré. Cette propriété avait été achetée par son père François Boré en 1770 d'une grand'tante ou arrière-grand'-tante de Mlle Levoyer, Mlle Anne Desprez L. Aubinière, religieuse au Ronceray d'Angers.

Attaché désormais à Angers par sa situation, c'est alors qu'il loue sa propriété du Louroux dont il était trop éloigné, à son beau-frère et à sa sœur, pour acheter l'Arceau en 1811. Ce fut son parent M. Godard, père de M. Victor Godard-Faultrier qu'il chargea de la construction des murs entournant son habitation tandis qu'il était alors malade à Plombières, maladie dont il mourut.

(1) La maison des Cloîtres-Saint-Martin a éte vendue par son fils, M. Eugène Boré dans la dernière année de sa vie.

Du mariage de Jean-François Boré et de Louise Merlet, naquirent cinq enfants :

Jean Boré, connu sous le nom de Chéri Boré.

Louise Boré, ma mère.

Léon Boré.

Eugène Boré.

Emma Boré.

Chéri Boré, qui fut inspecteur des eaux et orêts de Maine-et-Loire avant que cette fonction n'eut été divisée. Il mourut vers 1850 à l'âge de cinquante et un ans. Bien qu'il n'eut laissé aucun travail écrit, c'était, disait-on, peut-être le plus intelligent des trois fils Boré, ce qui n'était pas peu dire. Mais tête un peu brûlée, il remplit la ville d'Angers de ses histoires très variées. Il fit partie de la conjuration Berton et ne dut de n'y être point impliqué qu'à son cheval qui se piqua dans les marais de

Brain. Ce cheval était connu sous le nom de *Résultat* (1).

Il débuta par avoir le prix d'honneur au collège royal, que les trois fils Boré obtinrent successivement à quelques années de distance. Il passait une partie de sa vie à cheval dans les chasses, ne fréquentait que la noblesse; un beau jour, un indiscret ayant fait remarquer dans une réunion qu'il était le seul à ne pas avoir de titres, immédiatement il prit le monsieur par le fond de son pantalon et le fit passer par la fenêtre, tous les rieurs furent pour lui.

Mon oncle Léon Boré naquit vers 1806. Il se rappelait encore dans sa vieillesse, les larmes dans les yeux, le retour de sa mère de Plombières où elle venait de perdre son mari; il n'avait que quatre ou cinq ans alors, mais la vue de sa mère en grand deuil lui apprenant

(1) Il l'avait amené de Paris, disant qu'il était le résultat de ses économies, et Dieu sait quelles étaient ces économies! C'était un grand cheval maigre, et qui n'avait pas dû coûter bien cher.

qu'il n'avait plus de père, l'avait profondément frappé.

Il débuta comme son frère par avoir le prix d'honneur, alla à la Chênaie chez M. de Lamennais, puis gagna Munich où il épousa Mlle Caroline de Moüy, la fille d'un émigré. Revenu à Angers il y perdit son fils Jean-Charles, enfant des plus heureusement doués; puis il repartit pour Munich et ne revint en Anjou qu'en 1848. Il y habita plusieurs années comme professeur d'histoire au Lycée jusqu'à ce qu'il eût été nommé Inspecteur d'Académie à Lyon, puis recteur en Corse. Atteint des fièvres du pays il revint en France terminer son doctorat et fut nommé professeur de littérature étrangère à Besançon. Là mon oncle, plein de générosité pour les faibles, mais aimant toujours à s'en prendre à plus fort que lui en arriva à se mettre mal avec le cardinal et fut obligé de quitter Besançon pour Dijon. Ayant droit à sa retraite de professeur de l'Université, Mgr Freppel obtint son concours pour l'Université Catholique. Il mourut en 1885. On a de lui une tra-

duction de la vie de Jeanne d'Arc par Hienner, une traduction de Rienzi par Félix Papenordt, une traduction d'Hermann et Dorothée par Goëthe, une vie d'Osanam, et nombre d'articles de revues et de journaux. Il collabora à la *Gerbe*. Malgré ses inégalités de caractère, il m'a laissé le meilleur souvenir.

Outre Jean-Charles, mon oncle eut un autre fils, Eugène, qui épousa M^lle^ Charlotte Guibourg.

Directeur de la compagnie la *Confiance* à Paris, il a laissé un traité fort apprécié sur les expertises agricoles.

Du mariage d'Eugène Boré et de M^lle^ Charlotte Guibourg, trois enfants :

M. Eugène Boré, inspecteur d'assurances.

M. Vincent Boré, également dans les assurances.

M^lle^ Charlotte Boré.

Eugène Boré, né le 15 août 1809, fit ses études à Beaupréau, puis au collège royal d'Angers. Suivant la tradition de famille, il eut le prix d'honneur comme ses deux frères, puis il redoubla sa rhétorique à Stanislas où il obtint le premier prix au Grand Concours, tandis qu'Alfred de Musset qui concourut avec lui n'eut que le second. Il alla chez M. de Lamennais qui le prit en affection toute particulière. Quelques années plus tard il était nommé professeur suppléant de Littérature Arménienne, au Collège de France, puis chargé par le ministère de l'Instruction Publique d'une mission scientifique en Perse où il passa quatre années entièrement préoccupé des intérêts catholiques et de ceux de la France. Dans ce but puissamment secondé par de hauts personnages de la famille royale et par le souverain lui-même, il fonda plusieurs écoles et collèges devenus aussitôt prospères. Le pape Grégoire XVI qui l'aimait personnellement beaucoup, le récompensa par le haut titre de *chevalier de la milice dorée*, et

le gouvernement français par l'intermédiaire de M. Guizot, président du Conseil des Ministres, et de M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, le décorait de *la Légion d'honneur* tandis qu'en même temps il était nommé membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. De son côté le Shah le décorait *du Lion* et *du Soleil de Perse.*

C'est là qu'un voyageur lui apportait des lettres et des nouvelles de l'Anjou, le jeune comte Henri de Civrac, son ancien condisciple de Beaupréau. Dans son journal intime, M. Boré raconte ainsi la joie que lui causa cette courte rencontre, de même que la peine qu'il éprouva du départ de son ami. « J'ai été, dit-il, le reconduire jusqu'aux portes de la ville. Des larmes mouillaient et baignaient nos yeux dans la séparation. Ces séparations, si loin de la patrie, ont quelque chose de doublement douloureux, de doublement cruel ». Cette touchante entrevue devait laisser de même une trace dans les souvenirs du jeune voyageur, et

de longues années plus tard, M. de Civrac me la racontait d'une voix encore émue et à peu près dans les mêmes termes

Vers le milieu de 1842, M. Boré, considérant sa mission apostolique comme accomplie, quittait la Perse et revenait à Constantinople où il continua avec la même ardeur à développer le mouvement religieux et l'influence française.

A peu près à la même époque on lui offrait le consulat de Jérusalem, situation fort importante à cause des compétitions des différents cultes pour la protection des Lieux Saints; mais voyant la timidité avec laquelle notre gouvernement d'alors entendait qu'on la sauvegardât, il ne crut pas devoir accepter. Pendant la captivité d'Abd el Kader à Amboise, mon oncle fut envoyé près de lui officieusement afin de sonder ses intentions et voir s'il ne serait pas dangereux de lui laisser la liberté sur parole. A sa réponse favorable les portes de la prison lui furent immédiatement ouvertes.

Abd el Kader lui en conserva un sentiment de reconnaissance qu'il lui exprima en venant le voir à son collège de Bebeck à ses différents passages à Constantinople et surtout lors des massacres de Syrie, par la protection des couvents du Liban et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul jusque dans son palais.

A 41 ans il entrait dans les ordres où ses sentiments religieux l'avaient toujours attiré et à peu de temps de là, dans la congrégation des Lazaristes. Lors de la guerre de Crimée, il fut nommé par le gouvernement aumônier général des armées d'Orient. Quand j'allai le retrouver en 1864 à son collège de Bebeck où j'habitai plusieurs mois, il était alors *visiteur*, c'est-à-dire représentant divisionnaire de tous les couvents de Lazaristes du Levant, puis préfet *apostolique* pour les mêmes contrées, dernières fonctions équivalentes à celles d'évêque et relevant directement de Rome.

Après mon départ d'Orient, il fut nommé

secrétaire général des Lazaristes, puis en 1876 supérieur général de l'ordre, ayant sous sa direction quatre ou cinq mille Lazaristes et plus de vingt mille sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

M. Boré est mort le 3 mai 1878. Il a laissé un voyage en Orient en deux volumes, un mémoire sur la question des Lieux Saints qui attira particulièrement l'attention des diplomates et nombre d'articles dans la Revue de la Mission.

Emma Boré morte à l'âge de 13 ou 14 ans promettait d'être la personne la plus charmante et la plus accomplie. M. Godard-Faultrier en parlait en ce sens, ainsi que le comte de Civrac qui avait beaucoup connu ma famille et que j'eus occasion de voir dans les derniers temps de sa vie. Ces deux jeunes filles, Emma et ma mère, avaient laissé à l'ami de leur frère Eugène le plus attachant souvenir (1).

---

(1) En 1630 il y avait un Me Claude Boré, notaire

Par la mort de son mari survenue en 1812, ma grand'mère allait perdre le traitement de la *recette* d'Angers, s'élevant à 12 mille francs, et représentant à cette époque une somme bien plus importante; c'était désormais un grand vide dans son budget, surtout au moment où elle avait à pourvoir à l'éducation de ses trois fils. Elle put le conserver grâce à son frère, M. Louis Merlet, qui s'étant fait nommer percepteur voulut bien, avec le dévouement le plus désintéressé, gérer la charge au profit exclusif de sa sœur et de ses neveux.

M<sup>lle</sup> Louise Merlet, ma grand'mère, avait deux frères et une sœur, autrement dit, ils étaient quatre enfants :

---

à la Jumellière, et en 1685 un Pierre Boré, sénéchal de la baronnie de Blaison, y fait baptiser un de ses enfants.

Au mariage de M^e^ François-Pierre Garreau, conseiller au siège présidial d'Angers, se trouvait M^e^ Pierre Boré, avocat au Parlement, 7 août 1713.

M. Jean-François-Honoré Merlet, ancien préfet.

M. Louis Merlet;

Mlle Marie-Adelaïde-Alexandrine Merlet;

Mlle Louise Merlet, ma grand'mère.

1

Jean-François-Honoré Merlet, mon grand-oncle, marié à Mlle Marie Clément. Il est né à Martigné-Briand le 25 septembre 1761, il fit ses études au collège de Beaupréau et se fit inscrire comme avocat au siège de Saumur. Élu membre de l'Assemblée législative en 1791, il fut nommé à la vice-présidence de l'Assemblée depuis le 26 juillet 1792 jusqu'au 7 août où une grande majorité l'appela à la présidence.

Il ne put présider la mémorable séance du 10 août, le fauteuil avait été occupé illégalement par Vergniaud qui n'était pas même membre du bureau, et quand il entra dans la salle, Louis XVI était déjà installé depuis longtemps *dans la loge du Logographe* avec sa famille. Jugeant que sa place était dès lors près du malheureux prince, il se rendit vers lui, et il eut avec le roi un long et affectueux entretien, tandis que le jeune Dauphin endormi reposait sur ses genoux.

Sous l'Empire il fut appelé à organiser le département de la Vendée, puis aux hautes fonctions de président du Magistrat du Rhin, où, d'après mon oncle Eugène Boré, il traitait de *puissance à puissance* avec les Souverains.

Il avait été nommé baron de l'Empire et commandeur de la légion d'honneur. La Restauration qui survint ne paraît point avoir gardé souvenir des sentiments dévoués que mon grand-

oncle avait courageusement exprimés à la famille royale.

Mon oncle, Eugène Boré, me racontait que mon grand-oncle Merlet, qu'il avait bien connu, avait conservé dans la vie privée beaucoup de la gravité de ses hautes fonctions jadis occupées et qu'on le considérait dans la famille comme tenant une situation supérieure.

Mon grand-oncle Jean-François-Honoré Merlet marié à M^lle^ Marie Clément eut

Quatre enfants :

M^lle^ Eugénie Merlet mariée à M. Genet directeur de l'enregistrement.

M^lle^ Caroline Merlet mariée à M. de Stabenrath.

M. Jean-Jacques Merlet, non marié.

M. Camille Merlet, officier de cavalerie, marié à Mlle Virginie Ruffin (voir page 194).

1° De Mlle Eugénie Merlet et de M. Genet, directeur de l'enregistrement, deux enfants.

Mlle Eugénie Genet qui épousa M. de Stabenrath, magistrat.

Le général Genet né aux Rosiers en 1818, qui épousa Mlle Élisabeth Merlet.

1° Du mariage de Mlle Eugénie Genet et de M. de Stabenrath, magistrat, deux enfants :

1° Mlle Marie de Stabenrath qui épouse M. de Faure, directeur de la Monnaie, officier de la légion d'honneur : deux enfants.

Mlle Jeanne de Faure qui épouse le général de Jacquelot de Boisrouvray, dont Jean qui épouse Mlle de Graveron, Yves, Noël.

M. Armand de Faure qui épouse Mlle de la Serraz, dont Étienne, Léon, Marie, Jeanne, Juliette et Renée.

2° M. Eugène de Stabenrath, officier supérieur d'état-major, chevalier de la légion d'honneur, épouse Mlle de Barrey, dont deux enfants :

Henri de Stabenrath qui épouse Mlle de Lajaillais, pas d'enfants.

Roger qui épouse Mlle Geneviève d'Humières, dont : Jean, Christian, Michel.

2° M. Alexandre Genet, général du Génie, commandeur de la légion d'honneur, marié à Mlle Élisabeth Merlet (voir page 195).

Trois enfants :

1° Eugénie Genet.

2° Mlle Blanche Genet mariée au général Rothé, commandeur de la légion d'honneur, dont,

Louis Rothé, capitaine d'artillerie, épouse Mlle Marie Lambert, dont :

Marie, Pierre, Cécile.

Mlle Marie épouse M. Ferréol Lefort,

capitaine au 5e génie, 4 avril 1904, un fils Henri.

Mlle Marguerite épouse M. Broillard, deux enfants, et en secondes noces M. Auguste de Maillard, 4 juillet 1907.

3° Mlle Hélène Genet mariée au colonel Malcor, dont, Jean, †. Mlle Alice qui épouse M. Gabriel Hanet-Cléry, ingénieur, dont une fille Hélène, 3 février 1903. Mlle Suzanne mariée à M. Pierre Baraton, capitaine d'artillerie, Mlle Thérèse.

**2°** Mlle Caroline Merlet, mariée à M. de Stabenrath.

Dont : Mlle Marie de Stabenrath mariée à M. Melcion d'Arc.

**3°** M. Jean-Jacques Merlet, ancien sous-préfet de Beaupréau, mort victime d'une émeute à Paris. Je conserve le souvenir des excellents paniers de gibier qu'il envoyait à ma mère.

4° M. Camille Merlet marié à sa cousine germaine Virginie Ruffin (voir page 191 et 202).

2

Mon grand-oncle Louis Merlet qui épouse Mlle Clémentine-Marie Tessié de la Motte. Ce fut lui qui rendit à ma grand'mère avec tant de dévouement le service de continuer les fonctions de son mari dont il lui en abandonnait le traitement. Je ne l'ai jamais connu, mais j'ai connu de longues années sa femme, ma grand'-tante Merlet, qui mourut très âgée. Ce fut elle qui me conduisit à la messe lors de mon mariage.

De Louis Merlet marié à Mlle Clémentine-Marie Tessié de la Motte,

Quatre enfants :

M. Henri Merlet qui épouse M^lle^ Virginie Brichet.

M^lle^ Marie Clémentine (Clémie) Merlet qui épouse M. Brichet.

M^lle^ Marie-Louise Merlet qui épouse son oncle, M. Eugène Tessié de la Motte.

M^lle^ Élisabeth Merlet mariée à son cousin germain le général Genet (voir p. 192).

1o De M. Henri Merlet marié à M^lle^ Virginie Brichet.

Trois enfants.

M. Jules Merlet épouse M^lle^ Ludovie Brault.

M. Raymond Merlet épouse M^lle^ Guinoiseau.

M^lle^ Berthe Merlet épouse M. de Las Cases.

1° M. Jules Merlet marié à M^lle^ Ludovie Brault, chevalier de la Légion d'honneur, ancien vice-président du Conseil de Préfecture.

Il fut préfet de Maine-et-Loire du 18 juin 1873 au 17 juin 1876, puis député et actuellement sénateur.

Deux enfants.

Mlle Gabrielle Merlet épouse M. Roger Xavier Marie de la Porte dont quatre enfants : Marie-Josèphe, Xavier, Anne-Marie, un second fils.

M. René Merlet, ingénieur, épouse Mlle Anna Gouin dont deux enfants, Jeanne et Geneviève.

2o M. le commandant Raymond Merlet, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Mlle Guinoiseau.

Quatre enfants :

Mlle Henriette Merlet, mariée à M. de la Couture, dont trois enfants, Marie-Thérèse, Jean †, une autre fille.

M. Henri Merlet, marié à Mlle Marthe Jarry, deux filles Louise et Marguerite.

M. Félix Merlet, marié à Mlle Christine Métivier.

Mlle Thérèse Merlet, mariée à M. le vicomte de Rigny dont :

Roger et Agnès.

3° Mlle Berthe Merlet épouse M. de Las-Cases, devenu évêque de Constantine et Hippone.

**2°** Mlle Marie-Clémentine Merlet qui épouse M. Brichet, ancien notaire, à Angers.

Deux enfants :

M. Paul Brichet, ancien maire de Sceaux, conseiller d'arrondissement, qui épouse Mlle Céliane Montauzé.

Mlle Marguerite Brichet qui épouse le baron Pinoteau.

Du mariage de M. Paul Brichet et de Mlle Montauzé.

Trois enfants :

Mlle Christine Brichet mariée au lieutenant-colonel Georges de Savignac, chevalier de la Légion d'honneur dont six enfants : Pierre, François, Louis, Jeanne, Élisabeth, Madeleine.

Mlle Marie-Élisabeth-Geneviève Brichet †.

M. Paul Brichet, maire de Sceaux, conseiller d'arrondissement, marié à Mlle Madeleine Bizard, dont Françoise, mars 1898, Paule, mars 1903, et Antoine 5 janvier 1908.

Du mariage de Mlle Marguerite Brichet avec M. le baron Pinoteau, commandant d'état-major en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, cinq enfants :

M. Maurice Pinoteau marié à Mlle Jeanne de Launay, dont Jean, Robert, Geneviève, Cécile, Marguerite.

M. Henri Pinoteau marié à Mlle Jeanne de Mauduit, dont Jacques, Lionel, Bernard, Colette.

M. Étienne Pinoteau †.

M. Raymond Pinoteau épouse en premières noces Mlle Renée Gouraud, décédée en 1903, dont Marc, septembre 1898, Marie-Thérèse, août 1901 et en deuxièmes noces Mlle Madeleine de Courson 1905, dont Bertrand, 9 janvier 1906.

Mlle Marie-Hélène Pinoteau (Sœur Marie de la Résurrection).

3° Mlle Marie-Louise Merlet qui épouse M. Eugène Tessié de la Motte son oncle, ancien député, officier de la Légion d'honneur.

Dont Mlle Nélie Tessié de la Motte qui épouse M. Alfred Voisin.

Deux enfants :

Mlle Marie Voisin mariée à M. le comte Guyot.

M. Albert Voisin, conseiller général, marié à Mlle des Varannes.

Dont quatre fils : Alfred 1887, Fer-

nand 1889-1894 †, Camille 1895, Emmanuel 1899.

4° Mlle Élisabeth Merlet mariée au général Genet (voir page 192).

**3**

Mlle Marie-Adelaïde-Alexandrine Merlet, ma grand'tante, née le 30 avril 1768, épouse M. Ruffin.

Deux enfants :

M. Ruffin, receveur de l'enregistrement, qui épouse Mlle Ursule Massot de Launay.

Mlle Virginie Ruffin qui épouse M. Camille Merlet, son cousin germain.

De M. Ruffin, receveur d'enregistrement et de Mlle Ursule Massot de Launay.

Deux enfants :

Mlle Marie-Louise Ruffin qui épouse le commandant Marchesné, chevalier de la Légion d'honneur.

Mlle Camille Ruffin qui épouse le lieutenant-colonel Huot, officier de la Légion d'honneur.

Du mariage de Mlle Marie-Louise Ruffin avec M. Pierre-Alfred Marchesné :

M. André Marchesné qui épousa Mlle Marie-Antoinette Delcros dont Mlle Louise Marchesné qui épouse M. le comte Hugues de Beaumont dont un fils.

Du mariage de Mlle Camille Ruffin avec le lieutenant-colonel Huot.

Cinq enfants :

Mlles Henriette, Louise, Marie, toutes trois religieuses, Mathilde, Pauline qui épouse M. Roger Flury ; dont trois enfants Yvonne, Odette et Xavier.

Du mariage de Virginie Ruffin avec son cousin germain Camille Merlet (page 191).

Trois enfants.

M. le baron Louis Merlet, commandant, officier de la Légion d'honneur, qui épouse Mlle Jure, dont quatre enfants, Maurice †, Béatrix, Gabrielle †, Amélie.

Mlle Thérèse Merlet épouse M. Bernier, avocat.

Mlle Gabrielle Merlet.

4

Mlle Louise Merlet, ma grand'mère, qui épouse Jean-François Boré.

---



# FAMILLE GRIGNON

---

Madame Boré (Louise Merlet) ma grand'mère avait pour mère Marie-Madeleine Grignon, mariée à Jean Merlet, laquelle avait sept frères et sœurs; donc huit enfants.

I

Marie-Madeleine Grignon mariée à Jean Merlet, dont quatre enfants. Jean-François-Honoré Merlet, Louis Merlet, Marie-Adelaïde-Alexandrine Merlet, Louise Merlet ma grand' mère.

2

Grignon (François) dit Grignon de Douces, marié à Madeleine Saucier.

Très nombreuse famille dispersée, dont Grignon de Douces marié à Mlle Samson.

Dont deux enfants :

M. Narcisse Grignon de la Gétrie qui épouse Mlle Berthe de Hillerin.

Mlle Virginie-Louise Grignon qui épouse M. Ballu de Coulon.

De M. Narcisse Grignon de la Gétrie, marié à Mlle Berthe de Hillerin.

Trois enfants :

M. Louis Grignon de la Gétrie †.

Mlle Berthe Grignon de la Gétrie, mariée à M. de Hargues.

M. Henri Grignon de la Gétrie †.

Du mariage de Mlle Berthe Grignon de la Gétrie, mariée à M. de Hargues.

Louis et Jean.

Du mariage de Mlle Virginie-Louise Grignon avec M. Ballu de Coulon.

Trois enfants, deux fils et une fille.

M. Victor Ballu marié à Mlle Domitille Marque.

Mlle Victorine Ballu qui épouse M. Peltier.

M. Camille Ballu, archéologue distingué.

Du mariage de M. Ballu et de Mlle Domitille Marque.

Trois enfants :

M. l'abbé Louis Ballu, curé de Parnay.

Mlle Jeanne Ballu qui épouse M. Léon Poinsard, dont :

Louis, Jean, René.

Mlle Élisabeth Ballu.

Du mariage de Mlle Victorine Ballu qui épouse M Gustave Peltier, deux filles.

Mlle Marthe qui épouse M. Fortuné Rousselet; une fille Martha qui épouse le comte Raymond de Raime, dont deux fils Jannic et Yves.

Mlle Marie qui épouse le lieutenant-colonel Maurice Menuau, chevalier de la Légion d'honneur.

3

Grignon (Angélique) mariée à Grignon (Pierre).

Trois enfants :

Marie Grignon, mariée à M. Frogé, mère de Mme Lehou Grignon, mère de M. Lehou-Demarets.

Grignon dit Planté, ancien officier.

Grignon (Céleste), décédée, célibataire, a élevé M. Ruffin et en partie M. Alexandre Grignon; laisse un excellent souvenir.

4

Grignon (Alexandre), marié à Jeanne Luçon, fille de René Luçon, notaire à Beaufort.

Trois enfants :

1° Grignon (François-Pierre dit Gagnerie) marié à Calixte Bruneau.

Dont un fils.

M. Alexandre Grignon marié à Mlle Laure Cécile Massot de Launay sœur de Mme Ruffin, dont :

M. Ernest Grignon, président du Conseil général de Maine-et-Loire, époux de Mlle Le Couteulx, dont quatre fils.

Henri †, Robert, Maurice, Pierre avocat à Saumur qui épouse Mlle Valentine Bouché.

2° M. Grignon décédé sans postérité.

3° Mme Brouillet d'où Mme Gaillot, dont trois filles Mme Lemercier, Mme Gaillard, Mme Aubry — et Mme Eugénie Robineau, d'où Eugène Robineau.

5

Grignon (Jeanne-Renée) mariée à M. Bruneau (Pierre).

Quatre enfants.

1° Mlle Bruneau, décédée en 1858, mariée à M. Dâge, notaire à Angers, mère de Mme Arrault dont Édouard Arrault et Mme Marie Boutet

2° M. Bruneau, marié à Mlle Grignon (Augustine) du Moulin sa cousine germaine, dont deux enfants :

M. Jules Bruneau, littérateur.

Mlle Célestine Bruneau, mariée à M. Boutet, ancien président du Tribunal de commerce de Saumur dont deux fils :

M. Camille Boutet, marié à Mlle Arrault, dont Albert Boutet, né le 12 octobre 1856, épouse le 10 septembre 1889, Mlle Jeanne de Brugère, dont deux fils, Édouard, 30 novembre 1892 et Jean 1897.

M. Henri Boutet, chevalier de la Légion d'honneur, marié en premières noces avec Mlle Marie Bineau, décédée en 1869, et en secondes noces 1872 avec Mlle Jeanne Maigre, dont :

Mlle Henriette née en 1876 qui épouse, le 30 octobre 1895, M. de Fontarce.

3° Mlle Bruneau, mariée à M. Bruas, notaire à Brain-sur-Allonnes, deux fils.

M. Charles Bruas, ancien notaire à Varennes, maire de Brain, ancien vice-président du Conseil général.

M. Auguste Bruas, notaire à Angers, marié à Mlle Adèle Idrac, dont deux fils (1).

Auguste Bruas †

Albert Bruas, commandeur de Saint-Grégoire

(1) Pendant plus de dix années, j'allai passer une partie de mes vacances à Brain chez cet excellent M. Charles Bruas qui m'a laissé un si bon souvenir ainsi que ses deux neveux Auguste et Albert et cette bonne dame Bruas mère ; famille qui nous a toujours été si dévouée et qui avec les familles Godard-Faultrier, Poitou et Lachèse m'ont aidé à passer un moment douloureux de ma vie.

le Grand, ancien procureur de la République à Cholet, ancien conseiller général, conseiller municipal d'Angers, président de la caisse d'épargne, qui épouse Mlle Marie-Thérèse Hocbock dont deux enfants.

Mlle Blanche Bruas qui épouse M. Michel de Laduye, capitaine de cavalerie breveté.

Dont 3 filles : Marguerite, Germaine, Bernadette.

M. Roger Bruas sous-lieutenant de cavalerie qui épouse Mlle Anne Bonnamy.

Dont Marie-Thérèse.

4° Mlle Grignon (Calixte) qui épouse François-Pierre Grignon son cousin germain (4e branche, p. 207).

6

Louis Grignon.
(Le général).

Il eut trois filles, l'une mariée à M Louis Taud, secrétaire de la mairie de Saumur, vers

1820, la seconde mariée à M. Cousineau, notaire au Puy-Notre-Dame, une troisième longtemps gouvernante en Russie et qui mourut à Paris à l'abbaye au Bois.

En 1868 étant allé après mon mariage voir mon oncle Eugène Boré au couvent des sœurs de la Charité d'Arcueil, nous trouvâmes une vieille dame vêtue de noir, de 72 à 75 ans, grande, parfaitement distinguée, qui paraissait s'intéresser beaucoup à moi et à ma famille d'Angers, Grignon et Merlet dont elle me demandait des nouvelles circonstanciées de tous ses membres. Quand je revins voir mon oncle il m'apprit qu'elle était la propre fille du général Grignon dont elle n'avait pas voulu conserver le nom. Elle se faisait appeler M^lle^ Terrien. Elle avait passé une partie de sa vie en Russie comme institutrice.

Après être resté plusieurs heures de l'après-midi avec elle au couvent d'Arcueil, nous regagnâmes ensemble Paris dans le même compartiment de chemin de fer.

7

Augustin Grignon du Moulin. Il habita successivement Louresse, le Pont de Varenne, St-Georges-des-Mines et Doué.

Quatre enfants ;

D'un premier lit.

1º M. Grignon du Moulin, père de M. Gustave Grignon et de M. Achille Grignon duquel M. Achille Grignon du Moulin, juge à St-Nazaire, marié à Mlle Janvier de la Motte, M. Servinien Grignon du Moulin, marié à Mlle Patureau, M. Georges Grignon du Moulin.

Du second lit avec Mlle Louise Lehou.

Mlle Grignon née en 1781 et morte en 1869, qui épousa M. Courbalay. Elle était la belle-sœur de M. Guillaume Courbalay vieux militaire, ancien propriétaire de l'*Arceau* (1).

---

(1) M. Guillaume Courbalay était un original qui avait

J'allai bien des fois chez elle à St-Remy-la-Varenne, accompagné de M. Godard-Faultrier, de son fils Hyppolyte et même parfois de Mme Godard. Cette vieille tante était excellente.

Nous couchions tantôt à la ville, tantôt à la campagne, car Mme Courbalay avait deux habitations à St-Remy, l'une pour l'hiver, l'autre pour l'été.

M. Godard nous menait voir les anciens monuments druidiques au milieu des landes et là il se plaisait à évoquer les vieux druides

Je profite de la circonstance pour adresser quelques mots d'affection à mes regrettés et si sympathiques amis et parents, M. et Mme Godard-Faultrier. Je n'oublierai pas combien ils ont toujours été bons pour les miens, pour mon père, ma mère, mon frère, de même qu'ils l'ont toujours été pour moi jusqu'à la fin de leur vie. Près d'eux on se sentait aussitôt dans un milieu

---

rempli la ville de ses excentricités ; quand on lui reprochait de manger son bien : « non, je le bois, disait-il ».

distingué qui sortait de la banalité ordinaire, la conversation s'élevait sans affectation tout en vous laissant à l'aise, s'élargissait, car M. Godard bien que fort instruit, ne laissait rien voir qui vous gênât, il s'adaptait facilement à vos goûts et prenait un réel intérêt à vos travaux, bien qu'entièrement différents des siens, il était du reste plein d'encouragement et d'un excellent conseil. Sa valeur était bien au-dessus des distinctions mondaines; néanmoins il les eût vivement désirées si on n'eût voulu les lui faire payer par des concessions auxquelles, dans son extrême délicatesse, il ne croyait pouvoir se prêter; on voulait le décorer de la *légion d'honneur* le 14 juillet, il préféra la refuser. Cependant sa renommée de savant s'étendait bien au-delà de l'Anjou, car je me rappelle pendant mon séjour en Italie en 1873, M. le comte de Rossi en faisait le plus grand cas, et il nous fut tout dévoué pour nous faire visiter les antiquités romaines, dès qu'il sut que nous venions sur sa recommandation. M^me^ Godard était également une femme des plus distinguées et des

plus charmantes, sans la moindre affectation.

3° Mlle Grignon (Augustine) mariée à son cousin germain M. Bruneau. J'ai également bien connu Mme Bruneau (5e branche, 208).

4° Mlle Grignon (Angélique) mariée à M. Godard. Du mariage de Mlle Angélique Grignon avec M. Godard

Deux enfants.

Mlle Angelina Godard qui épouse M. Edouard Poitou.

M. Victor Godard-Faultrier, officier de l'Université, chevalier de St-Grégoire-le-Grand, ancien président de la Société d'archéologie, créateur du musée Saint-Jean (1) qui épouse Mlle Arsène Faultrier.

De Mlle Angélina Godard et de M. Edouard Poitou, quatre enfants.

M. Camille Poitou marié à Mlle Lecuyer.

---

(1) On lui doit l'*Anjou et ses monuments*, *d'Angers au Bosphore*, *le champ des Martyrs* et nombre d'articles archéologiques et autres.

Mlle Marguerite Poitou mariée à M. Hyppolyte Godard-Faultrier.

M. Alphonse Poitou †

M. Angèle Poitou.

De M. Camille Poitou et de Mlle Lecuyer.

Deux enfants, Mlle Anne-Marie mariée à M. Giudicelli, propriétaire en Corse et M. Camille, directeur de la Société générale à Soissons.

De M. Victor Godard-Faultrier et de Mlle Arsène Faultrier.

Le Dr Hyppolyte Godard-Faultrier, maire de Tigné, ancien membre du Conseil d'arrondissement de Saumur, qui épouse sa cousine germaine, Mlle Marguerite Poitou.

Six enfants.

M. André Godard, littérateur, qui épouse Mlle Ysabelle Guérin, dont Jean-René.

Mlle Marie Godard †

M. Alphonse Godard †

Mlle Marguerite Godard.

Mlle Madeleine Godard, sœur de St-Vincent-de-Paul.

Mlle Yvonne Godard qui épouse M. Henri Turpault, avocat, dont Madeleine † François † Aline, Yvonne, Geneviève.

8

Grignon (Nicolas).

Ma grand mère Boré (née Merlet) avait sept oncles et tantes du côté Grignon, ce qui faisait avec sa mère huit enfants.

Ils avaient pour auteur commun François Grignon de la Guiberdière qui avait épousé en 1734 Anne-Marie Commeau (dont 8 enfants).

Anne-Marie Commeau avait pour père Louis Commeau qui épousa en premières noces Louise Taugourdeau dont il eut six enfants et en secondes noces, Mathurine Normand, dont il eut un enfant parmi lesquels :

1° Commeau François, né le 2 janvier 1708, curé de Tigné.

4° Commeau Joseph de la Giraudière né le 5 mars 1711, marié à Françoise Berthelot, dont un enfant, Jacques Sainte-Anne Commeau né le 10 mars 1754.

Jacques Sainte-Anne Commeau eut pour fille Mlle Elise Commeau qui épouse M. Guérin du Grand-Launay.

De Mlle Commeau Elise et de M. Guérin du Grand-Launay :

M. Christophe Guérin du Grand-Launay qui épouse Mlle Hebert de Soland.

D'où M. Arthur Guérin du Grand-Launay qui épouse Mlle de Bois-Aubin.

5° Commeau Anne-Marie, 1712, qui épouse en 1734 François Grignon de la Guiberdière dont 8 enfants (voir la généalogie Grignon, p. 203).

6° Commeau de la Roche Pierre-Charles (23 mai 1715, mars 1748), maître es-arts de la

faculté d'Angers, qui épouse Marie Loiseleur, dont 5 enfants, parmi lesquels.

1° Pierre-Mathurin Commeau de la Roche marié à Michelle Chevalier de Gohier dont :

Marie-Michelle Commeau qui épouse Pierre Ponceau, dont M. Théodore Ponceau.

M. Théodore Ponceau, docteur-médecin, mort le 26 septembre 1892 dans sa 89e année, mari de Mlle Caroline Haudeville, sa cousine germaine.

2° Marie Commeau qui épouse Pierre Rogeron de la Gaignardière, sénéchal de la châtellenie du prieuré de St-Rémy-la-Varenne, mort sans enfants. Il fut tuteur du père du Dr Ponceau. Il était le fils de mon arrière grand-oncle, Pierre Rogeron Sieur de la Gaignardière, procureur-avocat ducal à Brissac.

3° Commeau Louis-Laurent, consul, époux de Catherine Roussel, dont Claude-Marie Commeau, épouse de M. Haude-

ville, dont Mlle Caroline Haudeville, veuve de M. Bougarel, épouse du Dr Ponceau son cousin germain, décédée le 9 décembre 1868.

7° Commeau Jean-Antoine dit de Maison-Neuve, époux de Marie-Claudine le Harivel, dont 8 enfants parmi lesquels.

4e enfant, Joseph-Antoine Commeau du Verger, né le 19 mars 1758 qui épouse, le 12 fructidor an IV, Françoise-Louise-Jeanne Coustard, née le 26 août 1769, décédée en 1810.

Dont Mlle Adèle Commeau, née le 5 floréal an VII, décédée le 15 janvier 1872, qui épousa le 15 mai 1820 M. Idrac Etienne François, né le 3 août 1789, décédé le 30 mai 1836.

Dont Mlle Adèle-Stéphanie Idrac, née le 19 mars 1821, décédée le 29 octobre 1900 épouse de M. Auguste Gabriel Prudent Bruas, notaire à Angers, décédé le

7 novembre 1861, dont M. Auguste et M. Albert Bruas (p. 209).

5e enfant, Louise-Claude-Renée Commeau, épouse de Antoine Michel Baudron, dont Antoine René Baudron, né le 8 août 1786, époux de Louise Sophie Pernet, décédé 27 mars 1874.

Dont Louise Baudron épouse de Grégoire Bordillon, décédée le 4 mars 1886 dont une fille †.

Du mariage de M. Fréderic Rogeron et de Mlle Louise Boré, deux fils.

Gustave Rogeron †
Gabriel Rogeron

Ce fut mon père, très versé dans les langues latines et grecques, qui fit l'éducation *complète,* de mon frère jusqu'en IVe où il entra pension-

naire au collège Mongazon. Il y devint un des meilleurs élèves de sa classe dont il continua à tenir la tête, avec l'abbé Mérit son plus excellent ami mort curé de St-Pierre-de-Saumur. Pour les mathématiques qui étaient en dehors de ses goûts littéraires il était d'une nullité complète, ce qui ne l'empêcha pas, quand il le fallut absolument, de faire en sus ou conjointement avec ses autres études classiques le travail de quatre ou cinq années. Parvenu à l'Ecole de Saumur il en sortit avec le n° 2 ou 3. Malgré notre différence d'âge de près de huit années j'étais devenu son confident intime, et ce qui est, paraît-il assez rare entre frères, nous n'avons jamais eu ensemble l'ombre d'une contrariété. Sa nature était ardente, loyale et généreuse.

Mon mariage avec Mlle Aline Peton eut lieu le 28 août 1868 au château de Tigné, en présence de M. Eugène Boré, mon oncle, et de M. Eugène Tessié de la Motte mes témoins,

de mon beau-père et de ma belle-mère, de mes beaux frères et belles sœurs ; de M. Emile Texier notaire à Laval, et de sa femme Mme Marie Texier ma belle sœur, et de M. Louis Garreau ancien interne des Hôpitaux à Paris et de sa femme Mme Ange Garreau ma belle-sœur, de mon beau-frère Joseph, de ma belle-sœur Raymonde, de ma grand'tante Mme Merlet, ce fut elle qui me conduisit à la messe, de M. et Mme Carré oncle et tante de ma femme du côté maternel, de Mlle Euphasie Gendron également sa tante du même côté, de Mlle Marie Texier sa nièce, de M. et Mme Bossu ses cousins germains, de M. et Mme Godard-Faultrier, parents des deux côtés, de M. Edouard Poitou, de M. et Mme Hippolyte Godard-Faultrier, de Mme Queruault-Lamerie et de son fils, M. Emile Lamerie, de M. et Mme Alfred Voisin, de M. le baron et Mme la baronne Louis de Benoist, de MM. Auguste et Albert Bruas, de M. le docteur Gendron, parent du côté de ma belle-mère et du côté Rogeron, de M. et Mme Emile Abellard, M. et Mme Gustave Letourneau, de MM. Camille et Angèle Poitou.

L'allocution pleine de tact et de délicatesse, fut prononcée par le maire de Tigné, en même temps mon parent et ami, M. Edouard Poitou.

De mon mariage avec Mlle Aline Peton est née Mlle Louise Rogeron, le 2 avril 1876.

Mon beau-père, M. Pierre Peton, ancien conseiller général, viticulteur distingué, appartenait à une très ancienne famille bourgeoise; son aïeul Jacques Peton épouse Perrine Lecomte. Son grand-père Marie-Sulpice-Pierre Peton avait épousé Jeanne-Henriette Devaux. C'est pour l'achat de sa propriété de la Courvoisière qu'il fallut une lettre patente du roi Louis XVI (1).

---

(1) Lettre patente qui confirme un bail de rente foncière.

Louis par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, etc..., à tous présents et à venir, salut :

Notre cher et bien aimé Sulpice-Marie Peton nous a fait exposer que, par acte du 15 mars 1785, le frère Antoine-Joseph Denize, religieux de la congrégation de Saint-Maur, titulaire du Prieuré de Saint-Michel de Chanteloup en Anjou, diocèse de la Rochelle, lui a cédé

La mère de Jeanne-Henriette Devaux,

---

à titre de bail à rente foncière la métairie de la *Courvoisière* appartenant au dit Prieuré... moyennant une rente foncière et inamortissable de quatre cents boisseaux de froment... Attendu que cette aliénation est avantageuse au Prieuré dont elle augmente les revenus en diminuant les charges... Mais comme elle ne peut avoir d'effet sans notre autorisation, l'exposant nous a très humblement demandé ces lettres à ce nécessaires. A ces causes, de l'avis de notre conseil qui a vu le dit acte de bail à rente perpétuelle, duquel expédition est ci attachée sous le contre scel de notre chancellerie, nous avons confirmé par ces présentes signées de notre main, le dit acte, voulant qu'il soit exécuté suivant la forme et terme aux charges, clauses et considérations y portées...

Si, donnons en mandemant à nos aimés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire enregistrer et du contenu en icelles faire jouir et user le dit exposant et titulaire du dit Prieuré et leurs successeurs et ayant cause, pleinement, paisiblement et perpétuellement, et tel est notre plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

Donné à Versailles au mois de juin l'an de grâce 1787, de notre règne le quatorzième.

S. Louis,
par le Roi.

*Visa*,
Delamoignon.

(*Signature illisible*).

M^me Devaux née Jeanne Belliard (1), l'arrière grand'mère de ma femme, fut massacrée par les Bleus en 1793 pour n'avoir pas voulu renier sa foi et le roi, autrement on lui accordait la vie. Elle dissimulait sous ses vêtements une grosse somme en or, (une trentaine de mille francs, dit-on). Surprise en même temps que beaucoup d'autres gens de la paroisse de Vezins, elle avait pris la fuite vers le bois voisin où elle fut massacrée. Les Bleus, gens du pays, que mon beau-père connaissait bien ou du moins leurs descendants, se partagèrent cette somme qui leur profita, car depuis ils étaient devenus à l'aise de misérables qu'ils étaient.

Marie-Sulpice-Pierre Peton, ancien fermier général de la terre du Breil, très riche, eut beaucoup à souffrir de la Révolution et des soldats de la République qui incendiaient ses maisons et ses fermes.

---

(1) Jeanne Belliard avait épousé André Devaux.

Il avait à Angers un frère, Oratorien de talent. Son fils, Pierre Peton, plus tard notaire à Coron, se destinait à l'état ecclésiastique quand arriva la Révolution. Il fut requis et obligé de partir, mais pour ne pas guerroyer dans les armées républicaines, ce qui était aussi contraire à ses goûts qu'à ses opinions, il fit en sorte de se faire porter dans le service des vivres et subsistances entre Chartres et Evron ; ses sœurs étaient restées à Chartres.

Les sept enfants de Marie-Sulpice-Pierre Peton procédèrent aux partages des biens immeubles dépendant de la succession de leurs grand-père et grand'mère, le 22 ventôse de l'an XIII (13 mars 1805); Sulpice Peton n'intervenait au partage (dit l'acte) que pour aider ses enfants de ses conseils.

Les sept enfants étaient :

1° Jeanne Peton mariée à Pierre Bouchet, dont un fils du nom également de Pierre Bouchet,

mort en 1875, maire de Vezins pendant de longues années, sans postérité. (Voir C. Port).

2° Perrine Peton mariée à Urbain Maurat d'où Mlle Zénobie Maurat mariée à M. Philippe Poulain, d'où M. Philoïs Poulain marié à Mlle Celeste Oger, d'où M. Philoïs-Celestin, Poulain.

3° M. Pierre Peton notaire à Coron marié à Mlle Marie Gendron, fille de M. Henri Gendron notaire royal à Tigné. Ce fut lui qui racheta de ses deniers la propriété de Maurepart pendant la Révolution afin de la rendre à son propriétaire réfugié en Suisse.

D'où M. Pierre Peton né en 1819 qui épousa sa cousine germaine, Mlle Raymonde Gendron, fille de M. Henri Gendron aussi lui notaire à Tigné, d'où 5 enfants :

Mlle Marie Peton qui épouse M. Emile Texier, notaire à Laval, d'où Mlle Marie Texier.

Mlle Ange Peton qui épouse M. le Dr

Louis Garreau, médecin à Laval, chevalier de la Légion d'honneur, ancien interne des Hôpitaux de Paris.

Mlle Aline Peton qui épouse M. Gabriel Rogeron, d'où Mlle Louise Rogeron.

Le Dr Joseph Peton, maire de Saumur, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Université qui épouse Mlle Céline Seigneur d'où Mlles Marthe et Renée.

Mlle Raymonde Peton qui épouse M. le Dr Ernest Vétault, médecin aux Ponts-de-Cé d'où M. Louis Vétault, officier d'académie, publiciste †.

4° Victoire Peton mariée à François Chevalier.

D'où Honoré Chevalier né en 1804 ou 1805 mort en 188... sans postérité.

5° Aimé Peton né en 1775 marié à Renée, Louise Gaudrez, mort le 28 septembre 1846, sa femme est morte en 1817.

D'où :

1° Honoré-Louis Peton, 1805-1819.

2° Augustin-Sulpice Peton né en décembre 1809 mort le 6 janvier 1885, mariée à Joséphine Gazeau.

D'où M^lle Augustine mariée à M. Baron dont trois enfants M. Joseph mort en 1883, M. Alfred qui épouse M^lle Marguerite Benard dont : Germaine, Simonne, Sulpice, Hélène, M. Georges, et M^lle Marie mariée à M. Gelineau, dont Sulpice et Marie-Louise morts jeunes.

6° Monique Peton née en 1778 mariée à Louis Mondain, décédée en 1865.

D'où Monique Mondain née en 1805, mariée à Louis-René-Auguste Abellard, morte en 1873.

D'où M. Paul-Émile-Louis Abellard, ancien sous-préfet de Saumur, ancien conseiller général, ancien receveur particulier, né en 1824, marié à M^lle Irma Jouenne d'où deux enfants M. Albert Abellard, M. Emile Abellard, marié à M^lle Louise Flamant d'où Louis.

7° Modeste-Perrine Peton née au Breil, com-

mune de la Salle le 29 août 1779, mariée en juin 1800 à Jacques-François Ponceau, morte le 1er décembre 1850.

D'où :

1° Auguste Ponceau, né à Chemillé le 29 juillet 1801 mort le..... 1823 ou 1824.

2° Modeste Ponceau, née à Chemillé le 27 novembre 1804, mariée le 14 janvier 1834 à Maurice Lucien Bizard, percepteur à Jallais, morte 29 mars 1889.

D'où M. Maurice-Lucien-Auguste Bizard, ancien magistrat, conseiller d'arrondissement, né à Jallais, 13 mai 1836, marié 25 avril 1876 à Mlle Clémentine-Marie Meleux, décédée le 13 septembre 1904.

Il avait existé un huitième enfant de Sulpice Peton et de Jeanne-Henriette Devaux, du nom de Sulpice. Embarqué à une date inconnue, il se fixa à St-Domingue où ses affaires prospérèrent, et demeurait au Cap Français. Il disparut à son retour en France lors de la

tourmente révolutionnaire, et sa famille n'entendit plus jamais parler de lui.

En 1753 ce fut l'abbé Peton et deux autres prêtres qui prononcèrent le panégyrique de Ste Jeanne de Chantal à la Visitation d'Angers, en présence de plusieurs évêques dont l'évêque d'Angers, les 16, 17 et 18 juillet (M. l'abbé Uzureau, *Anjou Historique*). Il y eut un abbé T.-H. Peton, curé à St-Maurille de Chalonnes en 1764 (Inventaire des Archives de C. Port).



# FAMILLES GENDRON

ET

# FAULTRIER

---

Ma belle-mère, Raymonde Gendron, appartenait à une vieille famille Gendron, dont une partie avait été anoblie jadis. Son père Henri Gendron était comme son oncle, Henri Gendron, notaire royal à Tigné; il avait une sœur et deux frères ; sa sœur avait épousé Pierre Peton, notaire à Coron, père de mon beau-père ; un de ses frères, Laurent Gendron, non marié, habitait Tigné, son autre frère Louis Gendron St-Georges-Châtelaison, il était connu sous le nom de Gendron des Champs ; il avait épousé

Rose Rogeron sœur d'Anne-Maurice, de Philippe et de Jacques Rogeron, ils perdirent leur fille unique ce qui fut un grand chagrin (voir page 123).

Ma belle-mère avait deux sœurs aînées,

Amédée Gendron qui épousa M. Carré dont deux enfants, Amédée † et Amélie qui épousa M. Bossu, notaire à Thouarcé, dont Marie Bossu †.

Et M^lle^ Euphrasie Gendron, qui était avec sa sœur, M^me^ Peton, la bienfaitrice des pauvres de Tigné.

Elle avait pour mère Marie-Thérèse-Amélie Faultrier qui avait deux frères et une sœur, donc quatre enfants.

1° Marie-Thérèse-Amélie Faultrier qui épousa Henri Gendron.

2° Jacques Faultrier qui épousa Thérèse Bessin (sans postérité).

3° Arsène-Jean Faultrier notaire au Lion-d'Angers qui épousa Mlle Marie Caillin, dont M. Hippolyte Faultrier (non marié) et Mlle Arsène Faultrier qui épouse M. Godard, dont M. Hippolyte Godard-Faultrier marié à Mlle Marguerite Poitou (page 215).

4° Amédée Faultrier qui épousa Joseph Meslay, notaire à Laval, dont quatre enfants.

M. Amédée Meslay, conseiller à la cour d'appel de Rouen, marié à Mlle Zélie Pierron, dont 2 enfants :

M. Amédée Meslay marié à Mlle Sara Cummings dont une fille Mlle Édith mariée à M. Maurice Gallo.

Mlle Marie Meslay mariée à M. Ernest Bellanger.

Mlle Joséphine Meslay, mariée à M. Queruau-Lamerie, dont un fils M. Emile Queruau-Lamerie, ancien juge au tribunal civil d'Angers, marié à Mlle Léonie Rey dont deux fils MM. Georges et Pierre

M. Henri Meslay, marié en premières noces à Mlle Delphine Marcais dont M. Henri Meslay qui épouse Mlle Henriette Valdenaire de la Croix dont Robert, et en deuxièmes noces à Mlle Aurélie Courtais, dont Mlle Amélie Meslay mariée à M. Bazin dont une fille Mlle Yvonne.

M. Eugène Meslay, militaire mort en Algérie.

Marie-Thérèse-Amélie Faultrier femme de Henri Gendron avait pour père Claude-Mathurin-Jérôme Faultrier de la Clergerie qui épouse en 1777 Renée-Marie-Anne Bouchard fille de Jacques Bouchard seigneur du Bignon et de la Haute-Bergerie. (La famille Bouchard porte *d'azur à trois léopards d'argent posés l'un sur l'autre.*

Claude-Mathurin-Jérome Faultrier de la Clergerie avait six frères et sœurs, donc ils étaient sept enfants :

1° Thérèse-Henriette-Louise Faultrier épouse

en 1771 Lézin de Roincé fils de Pierre Boreau sieur des Landes. Lézin était frère de Pierre Boreau de la Besnardière écuyer de la maison d'Orléans. Du dit Lézin de Roincé sont issus plusieurs branches de qui l'on trouve des armes s'y référant dans l'*Armorial de l'Anjou* de M. J. Denais.

2° Claude-Mathurin-Jérome Faultrier de la Clergerie marié le 30 septembre 1777 à Renée-Marie-Anne Bouchard fille de Jacques Bouchard seigneur du Bignon et de la Haute Bergerie.

3° Marie-Adélaïde-Rosalie Faultrier de la Coudre.

4° Lucie-Renée Faultrier, mariée en 1777 avec Jean Boreau, sieur de Hucheneau, frère jumeau de Lézin Boreau sieur de Roincé.

5° Israël-Michel-Alexis Faultrier, marié avec Françoise Gohier 1796.

6° Henriette-Jacquine-Émilie Faultrier mariée à Jacques Deschères 1789 décédé sans postérité.

7° Jeanne-Marguerite-Françoise Faultrier mariée en premières noces avec René Bessin et en secondes noces en 1786 avec Esprit-Benjamin Bancelin.

De ce deuxième mariage sont issus :

Esprit Bancelin, inspecteur des contributions directes.

Antoine Bancelin, garde du corps du comte d'Artois sous la Restauration.

Jeanne Bancelin mariée à Alexis Charlery fils du général de ce nom.

Caroline Bancelin qui épouse M. Victor-Mathurin Bellouis dont M. Théobald Bellouis, marié à Mlle Marie Dutier, juge au tribunal civil d'Angers, père de Mlle Bellouis, et Mme Chas-

seloup de Chatillon d'où Mlle Chasseloup de Chatillon mariée à M. de la Vergne conservateur des Hypothèques, d'où M. René et M. Henri de la Vergne qui épouse Mlle Estève de Bosch.

Mlle Thaïs Bancelin dite la mère des pauvres à Segré.

Claude-Mathurin-Jérôme Faultrier de la Clergerie époux de Marie-Anne Bouchard du Bignon et de la Haute Bergerie avait pour père Claude-Joseph Faultrier, marié à Thérèse-Gabrielle Poilpré (1).

Claude-Joseph Faultrier avait un frère et une sœur.

---

(1) Thérèse-Gabrielle Poilpré fut jetée dans les prisons d'Angers en 1794 en qualité d'aristocrate à l'âge de 65 ans, c'est de là qu'elle écrivit plusieurs lettres à Mlle de la Coudre en lui peignant l'état de ses souffrances.

1° L'abbé Olivier Faultrier noyé à la Baumette en 1794, martyr de sa foi.

2° Lucie-Anne Faultrier qui épouse vers 1754 Pierre Boreau de la Besnardière, anobli par Louis XVI en 1779, possesseur des châteaux de Martigné-Briand et des Noyers ; il construisit en outre l'hôtel de la Besnardière 1781-1784 (Architecte Bardoul). Les armes de Pierre Boreau de la Besnardière, écuyer, et de son fils, sont décrites dans l'ARMORIAL de Joseph Denais.

Son fils Pierre-Urbain-Lezin de la Besnardière épouse Mlle Marie Douazan en 1797, il est nommé maire d'Angers de 1808-1813.

De son mariage avec Mlle Marie Douazan, une fille, nommée Raymonde, mariée à Étienne-Félix Duplat de Monticourt.

Claude-Joseph Faultrier marié à Thérèse-Gabrielle Poilpré en 1748.

Claude-Joseph Faultrier avait pour père Ma-

thurin Faultrier qui épouse à Louvaines en 1721 Louise Boury appartenant à une famille noble, originaire de Suède.

Mathurin Faultrier né à St-Martin-du-Bois le 31 juillet 1686 et décédé à la Jaillette (propriété de la famille Faultrier) le 7 août 1751, avait pour père Claude Faultrier qui épouse Catherine Thibault décédée à Louvaines.

Claude Faultrier était fils d'un Faultrier, originaire de Gascogne, *contrôleur ambulant des aides*, situation équivalant à celle d'inspecteur de Finances, et il aurait eu pour père un Faultrier ayant une très haute situation dans les finances, puis comme frère (1) Charles Faultrier

(1) D'après des traditions de famille et une correspondance de M. de Faultrier, directeur de la banque de France d'Ajaccio, il était l'un des quatre que Louis XIV citait comme ses quatre braves, savoir : Calvo, Montal, Chamilly, du Fay. Voir les histoires de France d'Henri Martin, T. Lavallée, etc. Il existe au ministère de la

du Fay, illustré sous Louis XIV par sa défense de Philipsbourg (1675).

---

Guerre (Archives) de nombreux dossiers, relatifs à sa correspondance directe avec Louis XIV.

# TABLEAU SYNOPTIQUE

---

l'élection, fils du précédent, marié en 1736 à Marie-Françoise-Hélène, Menard de la Pinçonnerie, 21-91.

Noble homme Charles-Pierre Rogeron, fils du précédent, époux de Jeanne-Marie Raimbault de la Guillottière, 1777, 92.

Charlotte Rogeron de la Gaignardière, mon aïeule, fille de Pierre Rogeron notaire, épouse en 1691 Charles Rogeron sieur de la Grange, 72 85-98-103.

Charlotte Rogeron, fille de la précédente, épouse en 1719 noble homme Jean Bommier sieur de la Lande, d'où une fille Charlotte Bommier qui épouse en 1749 Joseph-Etienne Huault Dupuy, 107-108-114-124.

Charlotte-Anne Rogeron, fille de noble homme Charles-Pierre Rogeron et Marie-Françoise-Hélène Menard épouse en 1788 Michel-François Berlange, sieur de la Veronière, 94.

Élie Rogeron. sieur de la Marche, sénéchal de Blaison, professeur de droit, avocat au présidial, épouse Anne Gaillard de la Chenébaudière, 12-54.

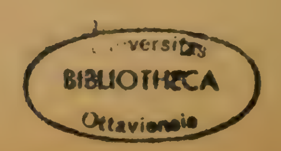
Étienne Rogeron, chanoine de Blaison, fils de Charles Rogeron de la Groye. A son décès en 1660 Etienne dispose en faveur de Maurice Rogeron, mon aïeul, marié à Michelle Chevalier, 27-29-39-40.

Étienne Rogeron, sieur de la Chaudais, 19.

Etienne Rogeron du Lys qui épouse en 1765 Marguerite Courcoul, 18-19.

Étienne Rogeron, sieur de la Boisse, syndic perpétuel de la Daguenière, frère de Charles Rogeron de la Grange, mon aïeul, 103-105-106.

Étienne Rogeron, sieur de la Coudrais, 19.



# ERRATUM

---

*Lisez :*

Page 8 : Anne Legoux, ligne 11.
Page 74 : 1702, ligne 14.
Page 160 : Anne et Marie, ligne 14.
Page 204 : Grignon Sancier.
Page 177 : Dans les dernières années (note).
Page 177 : entourant l'habitation, ligne 17.

---

